

EMPIRE CHÉRIFIEN

# Bulletin Officiel

**Abonnements :**

		ÉDITION	
		PARTIELLE	COMPLÈTE
		Francs	Francs
Maroc	Un an..	1.600	3.100
	6 mois..	1.000	2.000
France et Colonies	Un an..	2.050	3.800
	6 mois..	1.300	2.300
Étranger	Un an..	3.300	5.600
	6 mois..	2.000	3.400

Changement d'adresse : 25 francs, Indiquer l'ancienne adresse ou joindre une bande.

**LE « BULLETIN OFFICIEL » PARAÎT LE VENDREDI**

**L'édition complète comprend :**

- 1° Une première partie ou édition partielle : dahirs, décrets, arrêtés, ordres, décisions, circulaires, avis, informations, statistiques, etc. ;
- 2° Une deuxième partie : publicité réglementaire, légale et judiciaire (immatriculation des immeubles, délimitation des terres domaniales et collectives, avis d'adjudication, d'enquête, etc.).

Les abonnements sont reçus à l'imprimerie Officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat.

Tous règlements doivent être effectués à l'adresse du Régisseur-comptable de l'imprimerie Officielle (compte chèques postaux n° 101-16, à Rabat).

**AVIS. — Il n'est pas assuré d'abonnement avec effet rétroactif. Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> de chaque mois.**

**Prix du numéro :**

- Première ou deuxième partie ..... 50 fr.
- Edition complète ..... 80 fr.
- Années antérieures :
- Prix ci-dessus majorés de 50 %

**Prix des annonces :**

- Annonces légales, réglementaires et judiciaires. La ligne de 27 lettres ..... 90 francs
- (Arrêté du 31 janvier 1952)

Les tables annuelles, analytique et chronologique, sont délivrées gratuitement aux abonnés de l'année.

Les annonces judiciaires et légales prescrites pour la publicité et la validité des actes, des procédures et des contrats doivent être obligatoirement insérées au « Bulletin officiel ».

**SOMMAIRE**

Pages

**TEXTES GÉNÉRAUX**

**Timbre.**

Dahir n° 1-57-084 du 14 ramadan 1376 (15 avril 1957) portant modification aux dahirs sur le timbre ..... 541

**Droit de timbre des passeports.**

Dahir n° 1-57-109 du 19 ramadan 1376 (20 avril 1957) modifiant le droit de timbre des passeports ..... 541

**Taxe des prestations 1957.**

Décret n° 2-57-0483 du 19 ramadan 1376 (20 avril 1957) relatif à la taxe des prestations de 1957 ..... 541

**Accidents du travail. — Commission de contrôle et d'arbitrage.**

Arrêté du ministre du travail et des questions sociales du 26 mars 1957 portant désignation, pour l'année 1957, des représentants des médecins, pharmaciens et assureurs au sein de la commission de contrôle et d'arbitrage en matière d'accidents du travail ..... 542

**Écoulement des vins. — Récolte 1956.**

Arrêté du ministre de l'agriculture du 27 avril 1957 fixant les conditions d'écoulement des vins de la récolte 1956 (5<sup>e</sup> tranche) ..... 542

**Prophylaxie de la tuberculose des bovidés.**

Arrêté du ministre de l'agriculture du 4 mai 1957 prescrivant les mesures à prendre en vue de la prophylaxie de la tuberculose des bovidés ..... 542

**TEXTES PARTICULIERS**

**Casablanca. — Gérance des services d'aconage et de magasinage au port.**

Dahir n° 1-57-121 du 15 ramadan 1376 (16 avril 1957) approuvant l'avenant n° 1 au cahier des charges annexé à la convention du 15 novembre 1954 passée avec la société « La Manutention marocaine », en vue de la gérance des services d'aconage et de magasinage au port de Casablanca ..... 544

**Agadir. — Cession d'une parcelle de terrain.**

Décret n° 2-57-0337 du 14 ramadan 1376 (15 avril 1957) autorisant la cession de gré à gré par la ville d'Agadir à la collectivité des Mesquina-Ahl-Jouf, tribu des Ksima-Mesquina (Inezgane) d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal ..... 544

**Fès. — Constitution de la Société coopérative artisanale des brodeuses.**

Décret n° 2-57-0484 du 21 ramadan 1376 (22 avril 1957) autorisant la constitution de la Société coopérative artisanale des brodeuses de Fès ..... 544

**Office chérifien de contrôle et d'exportation.**

Décret n° 2-57-0527 du 21 ramadan 1376 (22 avril 1957) modifiant l'arrêté du 22 janvier 1937 réglant le fonctionnement de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation .. 544

**Assainissement du Rharb. — Canaux secondaires.**

Arrêté du ministre des travaux publics du 6 octobre 1956 déclarant d'utilité publique la deuxième extension des travaux de construction des canaux secondaires d'assainissement dans le périmètre de l'association syndicale agricole privilégiée de l'oued Harrarar ..... 545

*d G.L*

**Hydraulique.**

- Arrêté du ministre des travaux publics du 10 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Innaouèn, au profit de M. Driss ben Abdejellil el Ouazzani (cercle de Tissa) .. 545
- Arrêté du ministre des travaux publics du 10 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Innaouèn, au profit de M. Mohamed ben Bouchta (cercle de Tissa) ..... 546
- Arrêté du ministre des travaux publics du 10 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Innaouèn, au profit de M. Ahmed ben Lhaoucine Haj Ahmed (cercle de Tissa) ..... 546
- Arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Innaouèn, au profit de MM. Lahlou frères (cercle de Tissa) ..... 546
- Arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Lebèn, au profit de Si Driss Abdelkadèr Ouazzani (cercle de Tissa) ..... 546
- Arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Lebèn, au profit de M. Ahmed ben Dihaj (cercle de Tissa) ..... 546
- Arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Innaouèn, au profit de M. Sallam ben Hadj el Kaal (cercle de Tissa) ..... 546
- Arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Lebèn, au profit de M. Abdeljellil ben Mohamed ben Hamini (cercle de Tissa) ..... 546
- Arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par gravité dans l'aïn Cheggag et l'aïn Affaham, au profit de M. Abdesslam ben Driss ben Moussa (cercle de Fès-Banlieue) ..... 546
- Arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Lebèn, au profit de M. Abdelkadèr ben Bouchta ben Hommada (cercle de Tissa) ..... 546
- Arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 portant ouverture d'enquête sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Lebèn, au profit de M. Bouchta ben Slimane (cercle de Tissa) ..... 546
- Marine marchande. — Suspension de commandement.**
- Arrêté du sous-secrétaire d'État au commerce et à l'industrie du 4 mai 1957 frappant de suspension temporaire de commandement M. Bensaïki Ali, patron de la « Sainte-Catherine », et M. Pereira Joda, patron de l'« Oued-Fès ». 546
- Permis miniers.**
- Décision du chef du service des mines du 29 avril 1957 portant rejet d'une demande de renouvellement de permis de recherche ..... 547

**ORGANISATION ET PERSONNEL  
DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES.****TEXTES COMMUNS.**

- Décret n° 2-57-0342 du 12 ramadan 1376 (13 avril 1957) portant statut commun des attachés d'administration centrale. 547
- Décret n° 2-57-0343 du 12 ramadan 1376 (13 avril 1957) modifiant le classement hiérarchique des grades et emplois des fonctionnaires des cadres généraux en service au Maroc. 548
- Décret n° 2-57-0344 du 12 ramadan 1376 (13 avril 1957) fixant l'échelonnement indiciaire du cadre des attachés d'administration centrale ..... 549
- Arrêté du président du conseil du 16 avril 1957 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel des administrations centrales ..... 549

**TEXTES PARTICULIERS.****Secrétariat général du Gouvernement.**

- Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 1<sup>er</sup> avril 1957 complétant l'arrêté du 9 mars 1957 portant ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'un ouvrier imprimeur, de deux demi-ouvriers relieurs et d'un demi-ouvrier typographe du cadre secondaire de l'Imprimerie officielle ..... 549
- Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 6 mai 1957 portant ouverture d'un concours pour un emploi d'ouvrier linotypiste qualifié en langue française à l'Imprimerie officielle ..... 549

**Ministère de la justice.**

- Arrêté du ministre d'État chargé de la fonction publique du 18 avril 1957 modifiant l'arrêté du secrétaire général du 1<sup>er</sup> mars 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions, de certains emplois supprimés de la direction de l'administration pénitentiaire ..... 550

**Ministère du travail et des questions sociales.**

- Décret n° 2-57-0436 du 28 chaabane 1376 (30 mars 1957) modifiant l'arrêté viziriel du 21 ramadan 1368 (18 juillet 1949) portant attribution d'une indemnité forfaitaire pour frais de tournée aux agents de l'inspection du travail ..... 550

**Ministère de l'agriculture.**

- Décret n° 2-57-0197 du 21 ramadan 1376 (22 avril 1957) modifiant les arrêtés viziriels des 19 chaoual 1374 (10 juin 1955) et 28 rejab 1371 (23 avril 1952) complétant l'arrêté viziriel du 9 jourmada I 1371 (5 février 1952) portant statut des ingénieurs des services agricoles et des travaux agricoles ..... 550

**Ministère de l'éducation nationale.**

- Décret n° 2-57-0489 du 5 ramadan 1376 (6 avril 1957) portant modification de l'article 11 du statut du personnel de la jeunesse et des sports ..... 550

Décret n° 2-57-0379 du 25 chaabane 1376 (27 mars 1957) modifiant l'échelonnement indiciaire de certains cadres de la jeunesse et des sports ..... 551

Arrêté du ministre de l'éducation nationale du 25 mars 1957 fixant les épreuves probatoires que subiront les commis préstagiaires du ministère de l'éducation nationale à l'issue de leur stage ..... 551

**Ministère des postes, des télégraphes et des téléphones.**

Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 11 avril 1957 fixant les conditions d'application du décret du 4 regeb 1376 (4 février 1957) déterminant l'échelonnement indiciaire et les conditions de reclassement applicables aux fonctionnaires des corps du service de dessin des postes, des télégraphes et des téléphones ..... 552

**MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION**

Création d'emplois ..... 552

Nominations et promotions ..... 555

Honorariat ..... 590

Admission à la retraite ..... 591

Résultats de concours et d'examens ..... 592

Concession de pensions, allocations et rentes viagères ..... 593

**AVIS ET COMMUNICATIONS**

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs dans diverses localités ..... 595

Tableau des indices devant servir à la détermination des valeurs de construction à prendre en considération lors des constats de valorisation afférents aux lots domaniaux urbains. .... 595

Avis aux exportateurs ..... 595

Avis de concours pour le recrutement d'un ouvrier linotypiste qualifié à l'Imprimerie officielle ..... 595

Avis de concours pour l'emploi de commis stagiaire du ministère de l'intérieur ..... 596

Additif à la liste des médecins spécialistes qualifiés en neuro-psychiatrie ..... 596

**TEXTES GÉNÉRAUX**

Dahir n° 1-57-084 du 14 ramadan 1376 (15 avril 1957) portant modification aux dahirs sur le timbre.

**LOUANGE A DIEU SEUL!**

(Grand sceau de Sidi Mohammed ben Youssef)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 29 safar 1336 (15 décembre 1917) sur le timbre et les textes qui l'ont modifié ou complété, notamment le dahir du 24 jomada I 1373 (30 janvier 1954),

**A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :**

ARTICLE PREMIER. — Les permis de port d'armes sont assujettis à un droit de timbre fixé aux tarifs suivants :

pour les armes apparentes : 2.000 francs par an ;

pour les armes non apparentes : 5.000 francs par an.

ART. 2. — Le timbre des permis de détention d'armes est porté à 2.000 francs par an.

ART. 3. — Les dispositions qui précèdent entreront en vigueur trente jours après leur publication au *Bulletin officiel*.

Fait à Rabat, le 14 ramadan 1376 (15 avril 1957).

Enregistré à la présidence du conseil,  
le 14 ramadan 1376 (15 avril 1957) :

**BEKKAÏ.**

Référence :

Dahir du 30-1-1954 (B.O. n° 2157, du 26-2-1954, p. 282).

**Dahir n° 1-57-109 du 19 ramadan 1376 (20 avril 1957) modifiant le droit de timbre des passeports.**

**LOUANGE A DIEU SEUL!**

(Grand sceau de Sidi Mohammed ben Youssef)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 10 kaada 1372 (22 juillet 1953) modifiant le droit de timbre et la durée de validité des passeports ;

Vu le dahir du 2 rebia I 1367 (14 janvier 1948) accordant la dispense du droit de timbre à certains passeports délivrés aux ascendants, veuves ou descendants des militaires ou civils morts pour la France,

**A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :**

ARTICLE PREMIER. — A compter de la publication du présent dahir, le droit de timbre des passeports dont la durée de validité reste fixée à trois ans, est porté à 1.500 francs.

Ce même droit sera dû pour chaque prorogation.

L'acquit de ce droit sera constaté par l'apposition de timbres mobiles sur les formules de passeports.

ART. 2. — Les dahirs des 10 kaada 1372 (22 juillet 1953) et 2 rebia I 1367 (14 janvier 1948) sont abrogés.

Fait à Rabat, le 19 ramadan 1376 (20 avril 1957).

Enregistré à la présidence du conseil,  
le 19 ramadan 1376 (20 avril 1957) :

**BEKKAÏ.**

Références :

Dahir du 10 kaada 1372 (22-7-1953) (B.O. n° 2132, du 4-9-1953, p. 1241) ;  
du 2 rebia I 1367 (14-1-1948) (B.O. n° 1845, du 5-3-1948, p. 258).

**Décret n° 2-57-0483 du 19 ramadan 1376 (20 avril 1957) relatif à la taxe des prestations de 1957.**

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,**

Vu le dahir du 7 hija 1342 (10 juillet 1924) réglementant la taxe des prestations et notamment les articles premier, 4 et 6 ;

Vu le dahir du 1<sup>er</sup> jomada I 1376 (16 décembre 1955) relatif à l'organisation provinciale et les dahirs qui l'ont modifié ou complété, notamment le dahir n° 1-56-133 du 8 rebia I 1376 (13 octobre 1956),

## DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — La taxe des prestations sera appliquée, en 1957, dans les provinces de Rabat, de Meknès, de Fès, de Taza, d'Oujda, du Tafilalet, d'Ouarzazate, de Marrakech, d'Agadir, de Safi, de Mazagan, de la Chaouïa et de Beni-Mellal.

ART. 2. — Le nombre de journées de travail à fournir, par prestataire, en 1957, est fixé à quatre pour chacune des provinces précitées.

ART. 3. — La valeur de la journée de travail est fixée, pour l'exercice 1957, à 250 francs pour chaque province.

ART. 4. — Le mode de libération en nature ne sera pas admis.

Fait à Rabat, le 19 ramadan 1376 (20 avril 1957).

BEKKAÏ.

Arrêté du ministre du travail et des questions sociales du 26 mars 1957 portant désignation, pour l'année 1957, des représentants des médecins, pharmaciens et assureurs au sein de la commission de contrôle et d'arbitrage en matière d'accidents du travail.

## LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES,

Vu le dahir du 25 hijra 1345 (25 juin 1927) relatif à la réparation des accidents du travail, notamment son article 15, tel qu'il a été modifié par le dahir du 16 joumada I 1362 (21 mai 1943) ;

Vu l'arrêté du 16 joumada I 1362 (21 mai 1943) déterminant les conditions et modalités de constitution et de fonctionnement de la commission de contrôle et d'arbitrage chargée de statuer sur les différends relatifs aux frais médicaux et pharmaceutiques en matière d'accidents du travail, modifié par l'arrêté du 2 joumada II 1363 (25 mai 1944) ;

Sur propositions des organisations corporatives intéressées ;

Après avis du sous-secrétaire d'Etat aux finances et du ministre de la santé publique,

## ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Sont désignés pour faire partie en 1957 de la commission de contrôle et d'arbitrage en matière d'accidents du travail :

1° en qualité de représentants des médecins :

a) *Membres titulaires* : MM. les docteurs Mouline et Vuillaume ;

b) *Membres suppléants* : MM. les docteurs Ben Mokhtar, Roig, Bendelac, Llorca, Cohen Joseph et Magdelenat ;

2° en qualité de représentants des pharmaciens :

a) *Membres titulaires* : MM. Escallier et Boumendil E. ;

b) *Membres suppléants* : MM. Battino, Vedel, Trochu, Guessous, Chabert et Guedira ;

3° en qualité de représentants des assureurs :

a) *Membres titulaires* : MM. de Sars et Tezenas du Montcel ;

b) *Membres suppléants* : MM. Françon, Guelou, Kluger, Paoli, Régnier et Sicot.

Rabat, le 26 mars 1957.

ABDALLAH IBRAHIM.

Arrêté du ministre de l'agriculture  
du 27 avril 1957

fixant les conditions d'écoulement des vins de la récolte 1956  
(5<sup>e</sup> tranche).

## LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Vu l'arrêté viziriel du 2 joumada II 1356 (10 août 1937) relatif au statut de la viticulture et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture du 29 décembre 1956 fixant les conditions d'écoulement des vins de la récolte 1956,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les producteurs sont autorisés à sortir de leurs chais, en vue d'être livrés à la consommation, à compter du 1<sup>er</sup> mai 1957, une cinquième quantité de vin de la récolte 1956 égale au dixième du volume des vins libres de leur récolte, chaque récoltant pouvant expédier un minimum de 100 hectolitres.

ART. 2. — Le chef du bureau des vins et alcools est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 27 avril 1957.

OMAR ABDELJALIL.

Arrêté du ministre de l'agriculture du 4 mai 1957 prescrivant les mesures à prendre en vue de la prophylaxie de la tuberculose des bovidés.

## LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE,

Vu le dahir du 19 chaabane 1332 (13 juillet 1914) édictant des mesures pour garantir les animaux domestiques contre les maladies contagieuses et ceux qui l'ont modifié et complété ;

Vu le dahir du 5 chaabane 1356 (11 octobre 1937) instituant une surtaxe sur les animaux abattus dans les villes municipales en vue de créer des ressources nécessaires à la prophylaxie de la tuberculose bovine et ceux qui l'ont modifié, en particulier le dahir du 17 kaada 1370 (21 août 1951) ;

Vu l'arrêté viziriel du 19 chaabane 1352 (8 décembre 1933) réglementant l'abattage et la vente des animaux tuberculeux ;

Vu l'arrêté viziriel du 22 rebia I 1356 (1<sup>er</sup> juin 1937) modifiant l'arrêté viziriel du 26 moharrem 1345 (6 août 1926) relatif à la surveillance de la production du lait et portant réglementation du commerce des laits et produits de laiterie ;

Vu l'arrêté du directeur des affaires économiques du 20 janvier 1938 prescrivant les mesures à prendre en vue de la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et ceux qui l'ont modifié ou complété ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre la lutte contre la tuberculose des bovidés, notamment dans les exploitations laitières dont les produits sont destinés à la consommation humaine,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Le rapport d'enquête vétérinaire prévu à l'article 2 de l'arrêté viziriel susvisé du 22 rebia I 1356 (1<sup>er</sup> juin 1937), doit préciser, entre autres conclusions sur l'état de santé des animaux, que ceux-ci sont indemnes de tuberculose.

ART. 2. — A ces fins, tout propriétaire ou exploitant d'étable à destination de laiterie devra faire procéder au moins une fois par an à la tuberculination de tous les animaux de son étable par les vétérinaires habilités visés à l'article 6 ci-après.

La tuberculination annuelle devra être effectuée dans toutes les exploitations laitières entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars de chaque année.

La tuberculination sera pratiquée par intradermo-tuberculination simple. Les animaux ayant présenté une réaction douteuse seront soumis immédiatement à une contre-épreuve, par intradermo-tuberculination seconde.

Lorsqu'à l'occasion de cette première tuberculination périodique il aura été constaté dans une exploitation un ou plusieurs cas de tuberculose clinique, une ou plusieurs réactions positives ou douteuses à la tuberculine, une deuxième épreuve par intradermo-tuberculination simple sera obligatoirement pratiquée dans ladite exploitation, six mois après la première intervention.

ART. 3. — Il est interdit de soumettre les animaux de l'espèce bovine à des traitements, à des vaccinations, ou à toute autre intervention susceptibles de masquer les résultats de la tuberculination.

**ART. 4.** — Tout propriétaire ou exploitant d'étable à destination de laiterie devra :

1° Identifier les animaux par une marque indélébile ;

2° Tenir, concurremment avec le vétérinaire habilité, un registre inventaire des animaux de son étable. Ce registre type sera fourni par les services vétérinaires ; il devra mentionner le signalement, la date des tuberculinations successives de chaque animal et leur résultat, ainsi que les pertes et mutations.

Chaque propriétaire ou exploitant est tenu de signaler toute entrée ou toute sortie d'animal de l'exploitation par une déclaration écrite (volet détachable spécial du registre inventaire) qu'il adressera au vétérinaire habilité de sa circonscription dans les vingt-quatre heures qui suivront chaque mouvement. Cette déclaration devra préciser l'origine ou la destination de l'animal.

**ART. 5.** — Les animaux introduits dans une exploitation laitière devront être isolés pendant dix jours et subir obligatoirement pendant ce délai l'épreuve de la tuberculine par intradermo-tuberculination seconde, pratiquée aux frais de l'exploitant par un vétérinaire habilité.

Dans le cas de réaction positive, les animaux seront dirigés immédiatement par l'exploitant ou l'importateur sur un abattoir contrôlé pour y être abattus. Le propriétaire ne pourra dans ce cas obtenir l'indemnité d'abattage prévue à l'article 13.

Toutefois en ce qui concerne les animaux importés au Maroc, ils seront dispensés des mesures ci-dessus précisées à condition qu'ils soient accompagnés d'un certificat de tuberculination individuel délivré par le vétérinaire-inspecteur du poste frontrière et datant de moins de dix jours. Ce certificat devra reproduire rigoureusement la marque indélébile et le signalement complet de l'animal auquel il se rapporte.

**ART. 6.** — Les opérations périodiques de tuberculination visées à l'article 2 seront conduites par les vétérinaires-inspecteurs des services vétérinaires, dans leurs circonscriptions, par les vétérinaires-inspecteurs municipaux lorsque l'exploitation sera placée dans le périmètre municipal.

**ART. 7.** — Les dépenses nécessaires pour l'exécution des mesures prophylactiques édictées par le présent arrêté et relatives à l'achat des produits biologiques, aux transports, aux déplacements, aux interventions et à la rémunération des vétérinaires habilités seront imputées à la rubrique budgétaire visée à l'article 2 du dahir du 5 chaabane 1356 (11 octobre 1937).

Les opérations de tuberculination périodiques effectuées par les vétérinaires habilités mentionnés à l'article 6 donneront lieu, au bénéfice de ces derniers, à rémunération, qui sera déterminée chaque année par décision du ministre de l'agriculture.

Les vétérinaires municipaux percevront en outre :

1° des vacations au nombre :

a) de deux, dont une le jour de l'inoculation et une le jour de la visite de contrôle de l'intradermo-tuberculination simple ;

b) de trois pour les intradermo-tuberculinations secondes.

Le tarif de la vacation sera fixé chaque année par décision du ministre de l'agriculture ;

2° des frais de transport, qui resteront à la charge des services vétérinaires, seront réglés sur la base des tarifs fixés pour les fonctionnaires utilisant leur voiture personnelle pour les besoins du service, et imputés à la rubrique budgétaire visée à l'article 2 du dahir du 5 chaabane 1356 (11 octobre 1937).

Les frais de transport et rétribution des vétérinaires habilités seront réglés sur présentation d'états justificatifs et conformément aux dispositions prévues au 1<sup>er</sup> alinéa du présent article.

**ART. 8.** — Dans tous les cas de constatation de tuberculose, les animaux atteints ou suspects devront être immédiatement séparés des animaux sains dans un local distinct.

Les animaux présentant des signes cliniques de tuberculose ou ayant réagi positivement à la tuberculine seront marqués au feu sur la croupe gauche des lettres « TB » d'une hauteur de cinq centimètres minimum, par le vétérinaire habilité qui aura constaté les symptômes de la maladie ou les réactions.

Les animaux présentant des signes cliniques de tuberculose seront dirigés sans délai sur un abattoir surveillé pour y être immédiatement abattus.

Les animaux ayant réagi à la tuberculine et ne présentant pas de signes cliniques seront abattus dans un abattoir régulièrement surveillé et dans un délai maximum d'un mois à compter de la tuberculination.

Le vétérinaire habilité établira un laissez-passer mentionnant avec les nom, prénoms et adresse de l'exploitant, le signalement et la marque de l'animal ; le volet détachable visé à l'article 4 devra accompagner le laissez-passer.

Le laissez-passer devra être retourné par le vétérinaire-inspecteur d'abattoir au vétérinaire habilité, dans les quatre jours suivants, et porter l'attestation que l'animal a été abattu.

**ART. 9.** — Les étables reconnues contaminées devront être désinfectées conformément aux prescriptions des vétérinaires-inspecteurs habilités. Aucun animal nouveau ne pourra être introduit dans l'étable sans une autorisation écrite préalablement délivrée à l'exploitant par le vétérinaire-inspecteur, chef des services vétérinaires régionaux.

**ART. 10.** — Il est procédé, à la date de l'abattage, à une estimation sur pied de chaque animal par une commission composée :

d'un expert désigné par le propriétaire ou l'exploitant et choisi de préférence parmi les membres d'une coopérative laitière, ou d'un syndicat d'élevage ;

du vétérinaire-inspecteur, chef des services vétérinaires régionaux, ou son représentant ;

du vétérinaire-inspecteur d'abattoir.

Le directeur des services vétérinaires détermine la valeur définitive de l'animal au vu du rapport visé à l'article 11.

**ART. 11.** — Le vétérinaire-inspecteur de l'abattoir rédigera sur des imprimés délivrés à cet effet par les services vétérinaires, les procès-verbaux d'estimation et d'abattage de chaque animal et les transmettra dans les vingt-quatre heures au vétérinaire, chef des services vétérinaires régionaux. Celui-ci adressera dans les meilleurs délais les pièces réglementaires au directeur des services vétérinaires en même temps qu'un compte rendu sur les conditions dans lesquelles se poursuit l'assainissement et la désinfection de l'étable en cause.

**ART. 12.** — Tout propriétaire ou exploitant qui se sera soumis aux mesures ci-dessus prescrites, en vue de l'assainissement total et de la désinfection de son étable, recevra une indemnité destinée à tenir partiellement compte de la perte subie du fait de l'abattage des animaux reconnus tuberculeux.

Cette perte est calculée d'après la valeur de l'animal sur pied, telle qu'elle est déterminée à l'article 10, déduction faite de la valeur de la viande, des abats et des issues récupérés.

**ART. 13.** — L'indemnité prévue à l'article 12 est de 40 % de la perte pour les animaux reconnus cliniquement atteints et de 80 % de la perte pour les animaux qui, en l'absence de signes cliniques, ont fourni une réaction positive à la tuberculine.

Toutefois, l'indemnité allouée ne pourra dépasser 20.000 francs pour l'abattage d'un animal de race locale, 30.000 francs pour un animal de race croisée, et 60.000 francs pour un animal de race laitière pure importé ou issu d'importé.

Cette indemnité sera réduite de 30 % dans les exploitations où des réactions positives ou des cas cliniques auront été enregistrés l'année précédente ; de 60 % dans les exploitations où des réactions positives ou des cas cliniques auront été enregistrés pendant les deux années précédentes et consécutives. Si dans la quatrième année consécutive, il est encore constaté dans la même exploitation de nouveaux cas de tuberculose (réactions positives ou signes cliniques), le propriétaire ou l'exploitant sera tenu de faire procéder à l'abattage des animaux reconnus atteints sans qu'il puisse prétendre à aucune indemnité.

Toutefois, pour l'application de ces dispositions, il ne sera pas tenu compte des cas de tuberculose constatés dans une exploitation avant l'année 1936.

**ART. 14.** — Ne donnera pas lieu à indemnité :

a) l'abattage d'un animal atteint de cachexie ou de misère physiologique ;

b) l'abattage d'un animal dans un clos d'équarrissage ou en dehors d'un abattoir dûment contrôlé ;

c) l'abattage d'un animal en provenance d'une exploitation où toutes les prescriptions sanitaires prévues par les textes en vigueur n'auront pas été observées ;

d) l'abattage après les délais prévus.

ART. 15. — Sont abrogés l'arrêté du 20 janvier 1938 prescrivant les mesures à prendre en vue de la prophylaxie de la tuberculose des bovidés, ainsi que ceux qui l'ont complété ou modifié.

ART. 16. — Le directeur des services vétérinaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui prendra effet à compter de la date de sa publication.

Rabat, le 4 mai 1957.

OMAR ABDELJALIL.

## TEXTES PARTICULIERS

Dahir n° 1-57-121 du 15 ramadan 1376 (16 avril 1957) approuvant l'avenant n° 1 au cahier des charges annexé à la convention du 15 novembre 1954 passée avec la société « La Manutention marocaine », en vue de la gérance des services d'aconage et de magasinage au port de Casablanca.

### LOUANGE A DIEU SEUL!

(Grand sceau de Sidi Mohammed ben Youssef)

Que l'on sache par les présentes — puisse Dieu en élever et en fortifier la teneur!

Que Notre Majesté Chérifienne,

Vu le dahir du 21 hija 1374 (10 août 1955) portant approbation de la convention passée le 15 novembre 1954 avec la société « La Manutention marocaine », en vue de la gérance des services d'aconage et de magasinage au port de Casablanca,

A DÉCIDÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE UNIQUE. — Est approuvé, tel qu'il est annexé à l'original du présent dahir, l'avenant n° 1 au cahier des charges annexé à la convention passée le 15 novembre 1954 avec la société « La Manutention marocaine », en vue de la gérance des services d'aconage et de magasinage au port de Casablanca.

Fait à Rabat, le 15 ramadan 1376 (16 avril 1957).

Enregistré à la présidence du conseil,  
le 15 ramadan 1376 (16 avril 1957) :

BEKKAÏ.

Décret n° 2-57-0337 du 14 ramadan 1376 (15 avril 1957) autorisant la cession de gré à gré par la ville d'Agadir à la collectivité des Mesguina-Ahl-Jouf, tribu des Ksima-Mesguina (Inezgane), d'une parcelle de terrain du domaine privé municipal.

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 15 jourmada II 1335 (8 avril 1917) sur l'organisation municipale ;

Vu le dahir du 17 safar 1340 (19 octobre 1921) sur le domaine municipal et les dahirs qui l'ont modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 1<sup>er</sup> jourmada I 1340 (31 décembre 1921) déterminant le mode de gestion du domaine municipal et les arrêtés qui l'ont modifié ou complété ;

Sur la proposition du ministre de l'intérieur ;

Après avis du sous-secrétaire d'État aux finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Est autorisée la cession de gré à gré par la ville d'Agadir à la jemâa des Mesguina-Ahl-Jouf de cent neuf (109) lots, sis dans le bloc XI du lotissement municipal dit « Cité

ouvrière du quartier Industriel », d'une superficie de six mille six cent soixante-huit mètres carrés (6.668 m<sup>2</sup>), à distraire du titre foncier n° 2296 S. et se détaillant comme suit :

1° 55 lots de 64 mètres carrés portant les numéros : 684, 685, 686, 687, 688, 690, 691, 692, 693, 694, 695, 696, 697, 698, 699, 703, 707, 708, 709, 710, 716, 722, 723, 726, 727, 728, 729, 731, 732, 735, 736, 737, 738, 739, 740, 741, 742, 743, 752, 753, 754, 755, 756, 757, 758, 771, 777, 778, 784, 796, 797, 798, 799, 800, 801 ;

2° 24 lots de 70 m<sup>2</sup> 50 portant les numéros : 700, 701, 705, 706, 711, 712, 713, 714, 718, 719, 720, 721, 724, 725, 733, 734, 773, 774, 775, 776, 779, 780, 781, 782 ;

3° 8 lots de 72 mètres carrés portant les numéros : 744, 745, 746, 747, 748, 749, 750, 751 ;

4° 8 lots de 80 mètres carrés portant les numéros : 689, 702, 704, 715, 717, 730, 772, 783 ;

5° 2 lots de 20 mètres carrés à destination de magasins portant les numéros 1 et 2 ;

6° 4 lots de 18 mètres carrés à destination de magasins portant les numéros : 3, 4, 11, 12 ;

7° 8 lots de 16 mètres carrés à destination de magasins portant les numéros : 5, 6, 7, 8, 13, 14, 15, 16.

Ces lots sont délimités par un liseré rouge sur le plan annexé à l'original du présent décret.

ART. 2. — Cette cession sera réalisée au prix de mille cinq cent soixante-quinze francs le mètre carré (1.575 fr. le m<sup>2</sup>), soit pour la somme globale de dix millions cinq cent deux mille cent francs (10.502.100 fr.).

ART. 3. — Les autorités municipales de la ville d'Agadir sont chargées de l'exécution du présent décret.

Fait à Rabat, le 14 ramadan 1376 (15 avril 1957).

BEKKAÏ.

Décret n° 2-57-0484 du 21 ramadan 1376 (22 avril 1957) autorisant la constitution de la Société coopérative artisanale des brodeuses de Fès.

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 9 rebia II 1357 (8 juin 1938) autorisant la constitution des coopératives artisanales et organisant le crédit à ces coopératives, complété par les dahirs des 29 rebia I 1358 (19 mai 1939) et 6 rejeb 1369 (24 avril 1950) ;

Vu le projet de statut de la Société coopérative artisanale des brodeuses ;

Sur la proposition du sous-secrétaire d'État au commerce et à l'industrie, après avis du sous-secrétaire d'État aux finances,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Est autorisée la constitution de la Société coopérative artisanale des brodeuses de Fès, dont le siège social est à Fès.

Fait à Rabat, le 21 ramadan 1376 (22 avril 1957).

BEKKAÏ.

Décret n° 2-57-0527 du 21 ramadan 1376 (22 avril 1957) modifiant l'arrêté du 22 janvier 1937 réglant le fonctionnement de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation.

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 9 kaada 1355 (22 janvier 1937) portant organisation de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 1937 réglant le fonctionnement de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation et notamment son article 3, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Sur la proposition du sous-secrétaire d'État au commerce et à l'industrie,

**DÉCRÈTE :**

ARTICLE UNIQUE. — L'article 3 de l'arrêté susvisé du 22 janvier 1937 réglant le fonctionnement de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 3. — Le conseil d'administration de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation comprend :

- « le ministre de l'économie nationale, président ;
- « le sous-secrétaire d'État au commerce et à l'industrie, vice-président ;
- « le ministre de l'agriculture ou son représentant ;
- « le ministre de l'intérieur ou son représentant ;
- « le sous-secrétaire d'État aux finances ou son représentant ;
- « l'inspecteur général, chef de l'administration des eaux et forêts, ou son représentant ;
- « le directeur de l'Office chérifien interprofessionnel des céréales ou son représentant ;
- « le directeur des douanes et des impôts indirects ou son représentant ;
- « le chef de la direction de la production agricole ou son représentant ;
- « le sous-directeur des services agricoles ;
- « le chef de la sous-direction du commerce ou son représentant ;
- « le chef de la sous-direction de l'industrie ou son représentant ;
- « le chef de la sous-direction de la marine marchande et des pêches maritimes ou son représentant ;
- « le chef de la sous-direction de l'artisanat ou son représentant ;
- « le chef du service de l'inspection et du contrôle financier ou son représentant ;
- « le chef du service du commerce à Casablanca ;
- « le chef du bureau des vins et alcools ;
- « deux membres représentant la fédération des chambres de commerce et d'industrie ;
- « deux membres représentant la fédération des chambres d'agriculture ;
- « deux membres représentant les organismes professionnels des céréales ;
- « deux membres représentant les organismes professionnels des agrumes ;
- « deux membres représentant les industries de la conserve ;
- « deux membres représentant les maraîchers ;
- « deux membres représentant les artisans.

« Les représentants des organismes professionnels visés ci-dessus sont désignés par décision du ministre de l'économie nationale, après consultation du ministre de l'agriculture, en ce qui concerne les producteurs.

« Le conseil d'administration de l'Office chérifien de contrôle et d'exportation se réunit au moins deux fois par an.

« Le directeur et le contrôleur financier de l'office assistent aux séances avec voix consultatives. »

Fait à Rabat, le 21 ramadan 1376 (22 avril 1957).

BEKKAÏ.

**Références :**

- Dahir du 22-1-1937 (B.O. n° 1265 bis, du 25-1-1937, p. 137) ;
- Arrêté du 22-1-1937 (B.O. n° 1265 bis, du 25-1-1937, p. 138) ;

**Arrêté du ministre des travaux publics du 6 octobre 1956 déclarant d'utilité publique la deuxième extension des travaux de construction des canaux secondaires d'assainissement dans le périmètre de l'association syndicale agricole privilégiée de l'oued Harrarar.**

**LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS,**

Vu le dahir du 12 kaada 1342 (15 juin 1924) sur les associations syndicales agricoles et notamment l'article 5 ;

Vu l'arrêté viziriel du 17 kaada 1342 (20 juin 1924) pour l'application du dahir du 12 kaada 1342 (15 juin 1924) sur les associations syndicales agricoles et notamment l'article 25, et les arrêtés viziriels qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 26 joumada II 1370 (3 avril 1951) sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire ;

Vu les arrêtés n° 4360 BA du 3 novembre 1950, 4596 BA du 27 décembre 1950, 4225 BA du 12 octobre 1950 et 4642 BA du 19 janvier 1951, portant constitution des associations syndicales agricoles privilégiées de la Merktane, de la Boukharja, de Karia-Daouïa et de l'oued Harrarar ;

Vu l'arrêté n° 1073 BA du 12 août 1953 déclarant d'utilité publique les travaux de construction des canaux secondaires d'assainissement dans le périmètre des associations syndicales agricoles privilégiées de la Merktane, de la Boukharja, de Karia-Daouïa et de l'oued Harrarar ;

Vu l'arrêté n° 1073 BA du 2 décembre 1954 déclarant d'utilité publique l'extension des travaux de construction des canaux secondaires d'assainissement dans le périmètre des associations syndicales agricoles privilégiées de la Merktane, de la Boukharja, de Karia-Daouïa et de l'oued Harrarar,

**ARRÊTE :**

ARTICLE PREMIER. — Est déclarée d'utilité publique la deuxième extension des travaux de construction des canaux secondaires d'assainissement dans le périmètre de l'association syndicale agricole privilégiée de l'oued Harrarar en vue de l'assainissement du Rharb (rive droite de l'oued Sebou).

ART. 2. — La zone de servitude prévue à l'article 4 du dahir susvisé du 26 joumada II 1370 (3 avril 1951) est figurée, sur le plan parcellaire au 1/20.000 annexé à l'original du présent arrêté, par des teintes diverses.

Elle comprend les terrains d'assiette nécessaires à la construction des canaux, y compris leurs francs-bords, et des ouvrages annexes d'assainissement.

ART. 3. — L'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de la circonscription de l'hydraulique et de l'électricité, et le directeur de l'association syndicale agricole privilégiée de l'oued Harrarar sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 6 octobre 1957.

M'HAMED DOURI.

**Références :**

- Dahir du 15-6-1924 (B.O. n° 615, du 5-8-1924, p. 1206) ;
- Arrêté viziriel du 20-6-1924 (B.O. n° 615, du 5-8-1924, p. 1208) ;
- Arrêté du directeur des travaux publics n° 1073 BA du 12-8-1953 (B.O. n° 2133, du 11-9-1953, p. 1284) ;
- Arrêté du directeur des travaux publics n° 1073 BA du 2-12-1954 (B.O. n° 2203, du 14-1-1955, p. 78) ;

**RÉGIME DES EAUX.**

**Avis d'ouverture d'enquête.**

Par arrêté du ministre des travaux publics du 10 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 6 mai au 6 juin 1957, dans le cercle de Tissa, à Tissa, sur le projet de prise d'eau par pompage

dans l'oued Innaouèn, au profit de M. Driss ben Abdejellil el Ouazani (cercle de Tissa).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tissa, à Tissa.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 10 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 6 mai au 6 juin 1957 sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Innaouèn, au profit de M. Mohamed ben Bouchta (cercle de Tissa).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tissa, à Tissa.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 10 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 6 mai au 6 juin 1957, dans le cercle de Tissa, à Tissa, sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Innaouèn, au profit de M. Ahmed ben Lhaoucine Haj Ahmed (cercle de Tissa).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tissa, à Tissa.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 6 mai au 6 juin 1957 sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Innaouèn, au profit de MM. Lahlou frères (cercle de Tissa).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tissa, à Tissa.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 6 mai au 6 juin 1957, dans le cercle de Tissa, à Tissa, sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Lebèn, au profit de Si Driss Abdelkadèr Ouazzani (cercle de Tissa).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tissa, à Tissa.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 6 mai au 6 juin 1957, dans le cercle de Tissa, à Tissa, sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Lebèn, au profit de M. Ahmed ben Dihaj (cercle de Tissa).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tissa, à Tissa.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 6 mai au 6 juin 1957, dans le cercle de Tissa, à Tissa, sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Innaouèn, au profit de M. Sallam ben Haj el Kaal (cercle de Tissa).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tissa, à Tissa.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 6 mai au 6 juin 1957, dans le cercle de Tissa, à Tissa, sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Lebèn, au profit de M. Abdeljellil ben Mohamed ben Hamini (cercle de Tissa).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tissa, à Tissa.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 13 mai au 13 juin 1957, dans

le cercle de Fès-Banlieue, à Fès, sur le projet de prise d'eau par gravité dans l'aïn Cheggag et l'aïn Affaham, au profit de M. Abdesslam ben Driss ben Moussa.

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Fès-Banlieue, à Fès.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 6 mai au 6 juin 1957, dans le cercle de Tissa, à Tissa, sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Lebèn, au profit de M. Abdelkadèr ben Bouchta ben Hommada (cercle de Tissa).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tissa, à Tissa.

\*  
\*  
\*

Par arrêté du ministre des travaux publics du 12 avril 1957 une enquête publique est ouverte du 6 mai au 6 juin 1957, dans le cercle de Tissa, sur le projet de prise d'eau par pompage dans l'oued Lebèn, au profit de M. Bouchta ben Slimane (cercle de Tissa).

Le dossier est déposé dans les bureaux du cercle de Tissa, à Tissa.

**Arrêté du sous-secrétaire d'État au commerce et à l'industrie du 4 mai 1957 frappant de suspension temporaire de commandement M. Bensaïki Ali, patron de la « Sainte-Catherine », et M. Pereira João, patron de l'« Oued-Fès ».**

#### LE SOUS-SECRETÉIRE D'ÉTAT AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE,

Vu l'article 56 de l'annexe I du dahir du 28 jourmada II 1337 (31 mars 1919) modifié le 24 chaoual 1373 (6 juillet 1953), formant code de commerce maritime ;

Vu le titre troisième de l'arrêté viziriel du 19 chaoual 1345 (22 avril 1927) relatif à la navigation à bord des embarcations et des navires dont la jauge brute ne dépasse pas vingt-cinq tonneaux et notamment son article 12 ;

Vu le rapport de la commission d'enquête nommée à l'effet de rechercher les causes de l'abordage entre les sardiniers *Sainte-Catherine* (SI-280) et *Oued-Fès* (SI-91) survenu le 16 juin 1956, et d'émettre un avis sur les responsabilités encourues ;

Sur la proposition du chef de la sous-direction de la marine marchande et des pêches maritimes,

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les patrons de pêche dont les noms suivent reconnus conjointement responsables, pour défaut de vigilance, de l'abordage des sardiniers *Sainte-Catherine* et *Oued-Fès* sont frappés d'une suspension de commandement de deux mois :

M. Bensaïki Ali (inscrit à Safi n° 701), patron du *Sainte-Catherine* ;

M. Pereira João, Portugais, né à Olhao, le 17 mai 1916, patron du *Oued-Fès*.

ART. 2. — Le patron de pêche du sardinier *Sainte-Catherine*, M. Bensaïki Ali, est frappé en outre d'une suspension complémentaire de deux mois de commandement pour avoir cherché à tromper la commission d'enquête par des allégations mensongères, proférées tant dans son rapport de mer que devant ladite commission.

ART. 3. — Le chef de la sous-direction de la marine marchande et des pêches maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rabat, le 4 mai 1957.

AHMED LYAZIDI.

#### Références :

Arrêté viziriel du 22-4-1927 (B.O. n° 759, du 10-5-1927, p. 1017) ;

Dahir du 6-7-1953 (B.O. n° 2127, du 31-7-1953, p. 1054).



**Rejet d'une demande de renouvellement de permis de recherche.**

Par décision du chef du service des mines en date du 29 avril 1957 est rejetée la demande de renouvellement des permis de recherche n°s 14823 et 14824 appartenant à « La Marocaine des mines ».

Ces permis seront annulés à la date du présent *Bulletin officiel*.

## ORGANISATION ET PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

### TEXTES COMMUNS.

Décret n° 2-57-0342 du 12 ramadan 1376 (13 avril 1957)  
portant statut commun des attachés d'administration centrale.

#### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 26 moharrem 1358 (18 mars 1939) formant statut du personnel des administrations centrales, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 24 safar 1348 (1<sup>er</sup> août 1929) portant organisation du personnel des cadres administratifs du ministère des finances, tel qu'il a été modifié ou complété ;

Vu l'arrêté viziriel du 10 chaabane 1373 (14 avril 1954) fixant les conditions de recrutement par concours des secrétaires d'administration des postes, des télégraphes et des téléphones,

#### DÉCRÈTE :

#### TITRE PREMIER.

##### DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

**ARTICLE PREMIER.** — Dans les services centraux des ministères, les attachés d'administration constituent un cadre classé dans la catégorie « A ». Toutefois les attachés d'administration du ministère des finances et du ministère des postes, des télégraphes et des téléphones forment un cadre propre à ces ministères. Ces trois cadres sont soumis aux dispositions statutaires communes ci-après.

**ART. 2.** — L'échelonnement indiciaire de ces cadres est fixé par décret.

**ART. 3.** — La répartition dans chaque cadre des emplois d'attachés d'administration entre les différentes classes devra être conforme aux proportions suivantes :

Attachés d'administration de classe exceptionnelle ..	10 %
— — 1 <sup>re</sup> classe .....	20 %
— — 2 <sup>e</sup> classe .....	30 %
— — 3 <sup>e</sup> classe .....	40 %

Les emplois inoccupés dans l'une des classes ci-dessus pourront être attribués à des attachés d'administration de l'une des classes inférieures.

**ART. 4.** — Les attachés d'administration sont recrutés :

1° directement parmi les anciens élèves de l'école marocaine d'administration justifiant du diplôme de cet établissement ;

2° par la voie de deux concours ouverts dans les conditions prévues à l'article ci-après ;

3° au choix, dans la limite du 1/9 des nominations effectuées dans chaque cadre en application des paragraphes premier et 2 ci-dessus, après avis de la commission d'avancement compétente, parmi les fonctionnaires appartenant à un cadre principal d'administration centrale, âgés de plus de trente-huit ans et de moins de cinquante-cinq ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année de la nomination, et ayant accompli au moins dix ans de services dont cinq ans au moins dans une administration publique ou un établissement public de

l'Etat et deux ans au moins dans un cadre principal relevant de l'administration centrale intéressée.

**ART. 5.** — Les deux concours prévus à l'article 4, 2°, sont ouverts pour chaque cadre :

a) l'un, aux candidats âgés de plus de dix-huit ans et de moins de trente ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours, titulaires du diplôme de bachelier en droit ou d'un des diplômes dont la liste sera fixée par les arrêtés prévus à l'article 7 ;

b) l'autre, aux fonctionnaires des administrations publiques âgés de vingt-trois ans au moins et de trente-huit ans au plus, appartenant à un cadre principal et justifiant d'au moins cinq années de services publics, dont trois années de services effectifs dans le cadre précité au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours.

Les limites d'âge supérieures prévues ci-dessus sont reculées du temps prévu par les dispositions législatives et réglementaires concernant les droits de chefs de famille, sans pouvoir excéder quarante ans pour les candidats visés au a) et quarante-cinq ans pour ceux visés au b) du présent article.

**ART. 6.** — La proportion des emplois offerts à chacune des deux catégories de candidats visées à l'article précédent est respectivement de 2/3 et 1/3.

Les emplois mis au concours qui n'auraient pas été pourvus par la nomination des candidats de la catégorie correspondante pourront être attribués aux candidats de l'autre catégorie. Cette disposition ne pourra toutefois avoir pour effet de modifier la répartition des emplois entre les deux catégories de candidats que dans la limite de 15 % des emplois mis au concours.

**ART. 7.** — Les conditions, les formes et le programme des concours prévus ci-dessus sont fixés par arrêtés particuliers.

Aucun candidat ne peut concourir plus de trois fois.

**ART. 8.** — Les candidats admis au concours, ou recrutés directement parmi les anciens élèves diplômés de l'école marocaine d'administration sont nommés attachés stagiaires et ne peuvent être titularisés qu'après avoir accompli un stage d'une durée d'un an.

A l'expiration du stage, ceux dont la manière de servir a donné satisfaction sont titularisés en qualité d'attaché, leur ancienneté courant du jour de leur installation en qualité de stagiaire.

Les autres stagiaires sont, après avis de la commission d'avancement compétente, soit admis à poursuivre leur stage pendant une nouvelle durée de six mois, soit licenciés, soit, s'ils étaient déjà fonctionnaires, remis à la disposition de leur administration d'origine.

**ART. 9.** — Les attachés recrutés en application des dispositions du 3° de l'article 4 ci-dessus sont immédiatement titularisés dans leur nouveau grade et nommés à l'échelon comportant un traitement égal ou à défaut immédiatement supérieur à celui dont ils bénéficiaient dans leur ancien cadre ; ils conservent l'ancienneté d'échelon en cas de nomination à traitement égal.

#### TITRE II.

##### AVANCEMENT ET DISCIPLINE.

**ART. 10.** — L'avancement de classe des attachés d'administration a lieu au choix :

Peuvent être promus :

attachés de classe exceptionnelle, les attachés qui, nommés au 4<sup>e</sup> échelon de la 1<sup>re</sup> classe, ont accompli au moins trois ans de service dans cet échelon ;

attachés de 1<sup>re</sup> classe, les attachés qui, nommés au 4<sup>e</sup> échelon de la 2<sup>e</sup> classe, ont accompli au moins deux ans de service dans cet échelon ;

attachés de 2<sup>e</sup> classe, les attachés qui, nommés au 5<sup>e</sup> échelon de la 3<sup>e</sup> classe, ont accompli au moins deux ans de service dans cet échelon.

**ART. 11.** — Les avancements d'échelon ne peuvent intervenir qu'après deux ans d'ancienneté au minimum dans l'échelon immédiatement inférieur ; ils sont de droit après quatre ans d'ancienneté sauf retard dans l'avancement par mesure disciplinaire.

ART. 12. — Les attachés d'administration sont soumis aux règles générales applicables en matière d'avancement et de discipline au personnel administratif de l'administration dont relève le cadre auquel ils appartiennent.

## TITRE III.

## DISPOSITIONS SPÉCIALES.

ART. 13. — Les attachés d'administration placés en service détaché ou en fonction depuis deux ans au moins auprès d'une administration autre que celle dont ils relèvent, peuvent être, sur leur demande, intégrés dans le cadre d'attachés propre à cette administration, en conservant le classement qu'ils avaient dans leur cadre d'origine.

## TITRE IV.

## DISPOSITIONS TRANSITOIRES.

ART. 14. — Par dérogation aux dispositions des articles 4 et 5 ci-dessus, un concours d'attachés, comportant deux sessions sera réservé dans chaque cadre aux secrétaires d'administration, titulaires et stagiaires en fonction dans l'administration, ou en service détaché, en disponibilité, en congé de santé ou de longue durée.

Les intéressés ne pourront concourir que dans l'administration dont ils relèvent.

Toutefois, seront directement nommés attachés d'administration dans le cadre correspondant à l'administration dont ils relèvent, les

fonctionnaires des catégories ci-après appartenant aux cadres de secrétaires d'administration :

1° les secrétaires d'administration issus des trois premières promotions de l'école marocaine d'administration ;

2° les secrétaires d'administration reçus aux trois premiers concours organisés pour l'accès à chacun des trois cadres de secrétaires d'administration ;

3° les secrétaires d'administration licenciés en droit nommés directement en cette qualité avant la date du premier concours de secrétaires d'administration.

ART. 15. — Les conditions, les formes et le programme des concours visés à l'article précédent seront fixés par arrêtés particuliers.

ART. 16. — A titre exceptionnel, tous les secrétaires d'administration en fonction au moment de l'ouverture des concours visés à l'article 14 pourront se présenter au premier concours normal d'attachés donnant accès au cadre de l'administration dont ils relèvent.

ART. 17. — Les secrétaires d'administration nommés en qualité d'attachés d'administration dans les conditions prévues aux articles 14 et 16 ci-dessus seront intégrés conformément aux dispositions prévues par le tableau ci-après :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	OBSERVATIONS
<i>Secrétaires d'administration.</i>	<i>Attachés d'administration.</i>	
2 <sup>e</sup> classe :	3 <sup>e</sup> classe :	
stagiaire .....	1 <sup>er</sup> échelon.	Sans ancienneté.
1 <sup>er</sup> échelon .....	1 <sup>er</sup> échelon.	Ancienneté maintenue.
2 <sup>e</sup> échelon .....	2 <sup>e</sup> échelon.	id.
3 <sup>e</sup> échelon .....	3 <sup>e</sup> échelon.	Ancienneté maintenue dans la limite de deux années.
1 <sup>re</sup> classe :	3 <sup>e</sup> classe :	
1 <sup>er</sup> échelon .....	4 <sup>e</sup> échelon.	Ancienneté maintenue.
2 <sup>e</sup> échelon .....	5 <sup>e</sup> échelon.	Maintien de l'ancienneté diminuée d'un an.
3 <sup>e</sup> échelon .....	5 <sup>e</sup> échelon.	Maintien de la moitié de l'ancienneté augmentée d'un an sans que le total puisse excéder deux ans.
Classe principale :	2 <sup>e</sup> classe :	
1 <sup>er</sup> échelon .....	1 <sup>er</sup> échelon.	Ancienneté maintenue.
2 <sup>e</sup> échelon .....	2 <sup>e</sup> échelon.	Sans ancienneté.
3 <sup>e</sup> échelon .....	2 <sup>e</sup> échelon.	Ancienneté maintenue dans la limite de deux années.
Classe exceptionnelle (échelon unique) ..	3 <sup>e</sup> échelon.	Ancienneté maintenue dans la limite de deux années.

ART. 18. — Les candidatures au concours prévu à l'article 16 ci-dessus ne seront pas comptées pour l'application des dispositions de l'article 7, 2<sup>e</sup> alinéa.

ART. 19. — Par dérogation aux dispositions de l'article 4, 3<sup>e</sup>, ci-dessus, et pendant une période de cinq années à compter de la date d'application du présent décret, la limite d'âge minimum de trent-huit ans ne sera pas opposable aux candidats à une nomination au choix dans le grade d'attaché d'administration.

ART. 20. — Le présent décret prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> août 1956 en ce qui concerne l'ancienneté et du 1<sup>er</sup> janvier 1957 pour l'effet pécuniaire.

Ces dates s'appliquent notamment aux nominations directes ou après concours effectuées en application de l'article 14 ci-dessus.

Fait à Rabat, le 12 ramadan 1376 (13 avril 1957).

BEKKAÏ.

Décret n° 2-57-0343 du 12 ramadan 1376 (13 avril 1957) modifiant le classement hiérarchique des grades et emplois des fonctionnaires des cadres généraux en service au Maroc.

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 8 moharrem 1368 (10 novembre 1948) portant classement hiérarchique des grades et emplois des fonctionnaires des cadres généraux mixtes en service au Maroc et les textes qui l'ont modifié ou complété,

## DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le tableau indiciaire annexé à l'arrêté viziriel susvisé du 8 moharrem 1368 (10 novembre 1948) est complété ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> août 1956 :

GRADES OU EMPLOIS	CLASSEMENT INDICIAIRE		OBSERVATIONS
	Indices normaux	Indices exceptionnels	
Administrations centrales. Attaché d'administration.	225-480	500	Classe exceptionnelle réservée à 10 % de l'effectif budgétaire du cadre.

Fait à Rabat, le 12 ramadan 1376 (13 avril 1957).

BEKKAÏ.

Décret n° 2-57-0344 du 12 ramadan 1376 (13 avril 1957) fixant l'échelonnement indiciaire du cadre des attachés d'administration centrale.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 8 moharrem 1368 (10 novembre 1948) portant classement hiérarchique des grades et emplois des fonctionnaires des cadres généraux mixtes en service au Maroc, tel qu'il a été modifié ou complété notamment par le décret du 12 ramadan 1376 (13 avril 1956),

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'échelonnement indiciaire du cadre des attachés d'administration centrale est fixé ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> août 1956 :

ATTACHÉS D'ADMINISTRATION CENTRALE	INDICES
Classe exceptionnelle .....	500
1 <sup>re</sup> classe :	
4 <sup>e</sup> échelon .....	480
3 <sup>e</sup> échelon .....	455
2 <sup>e</sup> échelon .....	430
1 <sup>er</sup> échelon .....	410
2 <sup>e</sup> classe :	
4 <sup>e</sup> échelon .....	390
3 <sup>e</sup> échelon .....	370
2 <sup>e</sup> échelon .....	350
1 <sup>er</sup> échelon .....	325
3 <sup>e</sup> classe :	
5 <sup>e</sup> échelon .....	305
4 <sup>e</sup> échelon .....	280
3 <sup>e</sup> échelon .....	260
2 <sup>e</sup> échelon .....	240
1 <sup>er</sup> échelon .....	225

Fait à Rabat, le 12 ramadan 1376 (13 avril 1957).

BEKKAÏ.

Arrêté du président du conseil du 16 avril 1957 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel des administrations centrales.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 5 avril 1945 relatif à l'incorporation de certains agents de l'administration chérifienne dans les cadres de fonctionnaires et les dahirs des 20 août 1952 et 30 janvier 1954 qui l'ont complété ;

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 1945 fixant les modalités d'incorporation de certains agents dans les cadres du personnel des administrations centrales et les arrêtés qui l'ont modifié,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — L'article 2 de l'arrêté susvisé du 1<sup>er</sup> octobre 1945 est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 2. — .....

« 3<sup>e</sup> Réunir au 1<sup>er</sup> janvier 1957 au moins dix ans de services « dans une administration publique, le service légal et les services « de guerre non rémunérés par pension étant toutefois pris en « compte le cas échéant. »

(La suite sans modification.)

ART. 2. — Le présent arrêté prendra effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1957.

Rabat, le 16 avril 1957.

Pour le président du conseil,

Le secrétaire général du Gouvernement,

BAHINI.

TEXTES PARTICULIERS

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT.

Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 1<sup>er</sup> avril 1957 complétant l'arrêté du 9 mars 1957 portant ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'un ouvrier imprimeur, de deux demi-ouvriers relieurs et d'un demi-ouvrier typographe du cadre secondaire de l'Imprimerie officielle.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu l'arrêté du 9 mars 1957 portant ouverture d'un examen professionnel pour le recrutement d'un ouvrier imprimeur, de deux demi-ouvriers relieurs et d'un demi-ouvrier typographe du cadre secondaire de l'Imprimerie officielle,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'examen professionnel pour le recrutement d'ouvrier et de demi-ouvriers, qui aura lieu le 15 avril 1957 à l'Imprimerie officielle, comportera une liste complémentaire pour un emploi d'ouvrier imprimeur.

Rabat, le 1<sup>er</sup> avril 1957.

BAHINI.

Arrêté du secrétaire général du Gouvernement du 6 mai 1957 portant ouverture d'un concours pour un emploi d'ouvrier linotypiste qualifié en langue française à l'Imprimerie officielle.

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT,

Vu l'arrêté viziriel du 28 février 1949 formant statut du personnel d'atelier de l'Imprimerie officielle, son article 7 notamment,

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Un concours pour un emploi d'ouvrier linotypiste qualifié en langue française du personnel d'atelier de l'Imprimerie officielle, aura lieu en cet établissement, à Rabat, les 11 et 12 juin 1957.

ART. 2. — Pourront être autorisés à se présenter à ce concours les candidats qui remplissent les conditions fixées par l'arrêté viziriel susvisé du 28 février 1949 formant statut du personnel d'atelier de l'Imprimerie officielle.

ART. 3. — Les candidats doivent joindre à leur demande d'admission, établie sur papier libre et adressée à l'Imprimerie officielle, les pièces suivantes :

- 1° Extrait d'acte de naissance sur papier timbré ;
- 2° Extrait du casier judiciaire ayant moins de trois mois de date, ou une pièce en tenant lieu ;
- 3° Certificat médical, dûment légalisé, constatant leur aptitude physique à servir au Maroc ;
- 4° Le cas échéant, état signalétique et des services militaires.

ART. 4. — La liste des candidats admis à subir les épreuves du concours sera arrêtée le 6 juin 1957.

ART. 5. — Les épreuves du concours que les candidats subiront en langue française comprendront :

- 1° Une dictée du niveau de fin d'études primaires complémentaires ou primaires supérieures (coefficient : 2 ; durée : 2 heures) ;
- 2° Deux épreuves professionnelles (coefficient : 3 ; durée : 1 journée de deux séances normales de travail).

Les compositions seront notées de 0 à 20. Toute note inférieure à 8 est éliminatoire. Seuls les candidats ayant obtenu pour l'ensemble des épreuves une moyenne égale ou supérieure à 12 pourront être retenus.

ART. 6. — Le jury du concours comprendra : le directeur du cabinet du secrétaire général du Gouvernement, président ; le chef de l'exploitation de l'Imprimerie officielle, le chef des ateliers et un contremaître de l'Imprimerie officielle.

ART. 7. — Le concours sera organisé dans les conditions prévues par l'arrêté du secrétaire général du 28 mai 1930 portant règlement sur la police des concours et examens organisés par les services relevant du secrétariat général.

Rabat, le 6 mai 1957.

BAHINI.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du ministre d'État chargé de la fonction publique du 18 avril 1957 modifiant l'arrêté du secrétaire général du 1<sup>er</sup> mars 1951 portant assimilation à des catégories existantes, en vue de la révision des pensions, de certains emplois supprimés de la direction de l'administration pénitentiaire.

LE MINISTRE D'ÉTAT CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE,

Vu l'arrêté viziriel du 18 jourmada II 1342 (26 janvier 1924) portant organisation du service pénitentiaire et les textes qui l'ont modifié ou complété ;

Vu le dahir du 24 rejeb 1369 (12 mai 1950) portant réforme du régime des pensions civiles chérifiennes ;

Vu le décret n° 2-56-580 du 29 hija 1375 (7 août 1956) fixant l'échelonnement indiciaire des inspecteurs d'établissements pénitentiaires,

ARRÊTE :

ARTICLE UNIQUE. — Le tableau de concordance prévu à l'article premier de l'arrêté susvisé du secrétaire général du 1<sup>er</sup> mars 1951 est complété ainsi qu'il suit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1955 :

SITUATION DE L'AGENT au 31 décembre 1954	EMPLOI D'ASSIMILATION au 1 <sup>er</sup> janvier 1955	OBSERVATIONS
Inspecteur de 1 <sup>re</sup> cl. (indice 500).	Inspecteur de 1 <sup>re</sup> cl. (indice 550).	Maintien de l'ancienneté.
Inspecteur de 2 <sup>e</sup> cl. (indice 460).	Inspecteur de 2 <sup>e</sup> cl. (indice 520).	id.

Rabat, le 18 avril 1957.

MOHAMED RACHID MOULINE.

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES.

Décret n° 2-57-0436 du 28 chaabane 1376 (30 mars 1957) modifiant l'arrêté viziriel du 21 ramadan 1368 (18 juillet 1949) portant attribution d'une indemnité forfaitaire pour frais de tournée aux agents de l'inspection du travail.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 21 ramadan 1368 (18 juillet 1949) portant attribution d'une indemnité forfaitaire pour frais de tournée aux agents de l'inspection du travail, tel qu'il a été modifié par les arrêtés viziriels des 23 moharrem 1369 (15 novembre 1949) et 3 chaabane 1372 (18 avril 1953) ;

Sur proposition du ministre du travail et des questions sociales,

DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté viziriel susvisé du 21 ramadan 1368 (18 juillet 1949) sont modifiées ainsi qu'il suit :

« Taux annuel : 60.000 francs. »

ART. 2. — Le présent décret portera effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 1956.

Fait à Rabat, le 28 chaabane 1376 (30 mars 1957).

BEKKAÏ.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Décret n° 2-57-0197 du 21 ramadan 1376 (22 avril 1957) modifiant les arrêtés viziriels des 19 chaoual 1374 (10 juin 1955) et 28 rejeb 1371 (23 avril 1952) complétant l'arrêté viziriel du 9 jourmada I 1371 (5 février 1952) portant statut des ingénieurs des services agricoles et des travaux agricoles.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Sur la proposition du ministre de l'agriculture et des forêts,

DÉCRÈTE :

ARTICLE UNIQUE. — L'article 17 de l'arrêté viziriel du 9 jourmada I 1371 (5 février 1952) est modifié ainsi qu'il suit :

« Article 17. — A titre transitoire et jusqu'au 31 décembre 1957 .....

(La suite sans modification.)

Fait à Rabat, le 21 ramadan 1376 (22 avril 1957).

BEKKAÏ.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Décret n° 2-57-0489 du 8 ramadan 1376 (6 avril 1957) portant modification de l'article 11 du statut du personnel de la jeunesse et des sports.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu le dahir du 23 rebia I 1376 (28 octobre 1956) portant constitution du Gouvernement marocain ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 1955 portant statut du personnel de la jeunesse et des sports,

## DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — A titre exceptionnel et par dérogation aux dispositions de l'article 11 de l'arrêté du 29 décembre 1955, pourront être nommés directement, en qualité d'inspecteur principal, les agents à contrat en fonction à la jeunesse et aux sports, assimilés au grade d'inspecteur, qui, après y avoir assumé les fonctions de conseiller pour les questions musulmanes de jeunesse et de sports, assurent actuellement les fonctions de chef de service.

ART. 2. — La commission d'avancement sera compétente pour se prononcer à cet égard, sans toutefois pouvoir proposer un classement dépassant la 2<sup>e</sup> classe (indice 500), du grade d'inspecteur principal de la jeunesse et des sports.

ART. 3. — Le présent décret sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956.

Fait à Rabat, le 5 ramadan 1376 (6 avril 1957).

BEKKAÏ.

Décret n° 2-87-0379 du 25 chaabane 1376 (27 mars 1957) modifiant l'échelonnement indiciaire de certains cadres de la jeunesse et des sports.

## LE PRÉSIDENT DU CONSEIL,

Vu l'arrêté viziriel du 8 moharrem 1368 (10 novembre 1948) portant classement hiérarchique des fonctionnaires des cadres généraux mixtes en service au Maroc, tel qu'il a été complété ou modifié, notamment par les arrêtés viziriels des 1<sup>er</sup> ramadan 1368 (28 juin 1949), 7 kaada 1370 (11 août 1951) et 1 hijra 1372 (12 août 1953) ;

Vu les arrêtés viziriels des 6 rejeb 1369 (24 avril 1950) et 26 joumada I 1371 (22 février 1952) modifiant l'échelonnement indiciaire de certains cadres du service de la jeunesse et des sports,

## DÉCRÈTE :

ARTICLE PREMIER. — L'échelonnement indiciaire des emplois énumérés ci-après est fixé comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

CADRES, EMPLOIS ET CLASSES	INDICES	OBSERVATIONS
<i>Educateur.</i>		
Classe exceptionnelle .....	360	Classe accessible à 10 % de l'effectif budgétaire.
1 <sup>re</sup> classe .....	350	
2 <sup>e</sup> — .....	335	
3 <sup>e</sup> — .....	320	
4 <sup>e</sup> — .....	305	
5 <sup>e</sup> — .....	285	
6 <sup>e</sup> — .....	265	
7 <sup>e</sup> — .....	245	
8 <sup>e</sup> — .....	225	
9 <sup>e</sup> — .....	205	
Stagiaire .....	185	
<i>Économe.</i>		
Classe exceptionnelle .....	360	Classe accessible à 10 % de l'effectif budgétaire.
1 <sup>re</sup> classe .....	350	
2 <sup>e</sup> — .....	335	
3 <sup>e</sup> — .....	320	
4 <sup>e</sup> — .....	305	
5 <sup>e</sup> — .....	285	
6 <sup>e</sup> — .....	265	
7 <sup>e</sup> — .....	245	
8 <sup>e</sup> — .....	225	
9 <sup>e</sup> — .....	205	
Stagiaire .....	185	

CADRES, EMPLOIS ET CLASSES	INDICES	OBSERVATIONS
<i>Instructeur travaux manuels.</i>		
Classe exceptionnelle .....	360	Classe accessible à 10 % de l'effectif budgétaire.
1 <sup>re</sup> classe .....	350	
2 <sup>e</sup> — .....	335	
3 <sup>e</sup> — .....	320	
4 <sup>e</sup> — .....	305	
5 <sup>e</sup> — .....	285	
6 <sup>e</sup> — .....	265	
7 <sup>e</sup> — .....	245	
8 <sup>e</sup> — .....	225	
9 <sup>e</sup> — .....	205	
Stagiaire .....	185	
<i>Instructeur.</i>		
1 <sup>re</sup> classe .....	350	
2 <sup>e</sup> — .....	340	
3 <sup>e</sup> — .....	325	
4 <sup>e</sup> — .....	310	
5 <sup>e</sup> — .....	295	
6 <sup>e</sup> — .....	280	
7 <sup>e</sup> — .....	260	
8 <sup>e</sup> — .....	240	
9 <sup>e</sup> — .....	220	
10 <sup>e</sup> — .....	200	
Stagiaire .....	185	
<i>Moniteur.</i>		
1 <sup>re</sup> classe .....	290	
2 <sup>e</sup> — .....	275	
3 <sup>e</sup> — .....	260	
4 <sup>e</sup> — .....	245	
5 <sup>e</sup> — .....	230	
6 <sup>e</sup> — .....	215	
7 <sup>e</sup> — .....	200	
8 <sup>e</sup> — .....	185	
9 <sup>e</sup> — .....	170	

ART. 2. — A titre transitoire, les fonctionnaires appartenant à la date de publication du présent décret aux cadres d'instructeurs et de moniteurs, continueront à bénéficier respectivement des échelles indiciaires prévues par les arrêtés viziriels des 22 février 1952 (26 joumada I 1371) et 24 avril 1950 (6 rejeb 1369).

Fait à Rabat, le 25 chaabane 1376 (27 mars 1957).

BEKKAÏ.

Arrêté du ministre de l'éducation nationale du 25 mars 1957 fixant les épreuves probatoires que subiront les commis préstagiaires du ministère de l'éducation nationale à l'issue de leur stage.

## LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu le dahir du 10 ramadan 1374 (3 mai 1955) facilitant la formation des Marocains non diplômés, candidats à certains emplois administratifs ;

Vu l'arrêté viziriel du 11 ramadan 1374 (4 mai 1955) portant application du dahir susvisé du 10 ramadan 1374 (3 mai 1955) ;

Vu l'arrêté viziriel du 26 moharrem 1358 (18 mars 1939) portant statut du personnel administratif du secrétariat général du Gouvernement, tel qu'il a été modifié ou complété,

## ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les candidats recrutés en qualité de commis préstagiaires du ministère de l'éducation nationale subissent, à l'issue

de leur stage préliminaire, un examen probatoire comprenant les épreuves suivantes :

1° Rédaction d'une lettre administrative en français ou en arabe, au choix du candidat ;

Elle comporte l'attribution de deux notes concernant : la première, la rédaction proprement dite ; la seconde, l'écriture et l'orthographe (durée : 2 heures ; coefficient : 2) ;

2° Une dictée en langue arabe (durée : 1 heure ; coefficient : 2).

ART. 2. — Les épreuves sont cotées de 0 à 20. Toute note inférieure à 6 est éliminatoire.

Nul ne peut être déclaré définitivement admis s'il n'obtient au moins la moyenne de 10/20 pour l'ensemble des épreuves.

ART. 3. — La date de cet examen probatoire sera fixée ultérieurement.

Rabat, le 25 mars 1957.

MOHAMMED EL FASSI.

### MINISTÈRE DES P. T. T.

**Arrêté du ministre des postes, des télégraphes et des téléphones du 11 avril 1957 fixant les conditions d'application du décret du 4 rejev 1376 (4 février 1957) déterminant l'échelonnement indiciaire et les conditions de reclassement applicables aux fonctionnaires des corps du service de dessin des postes, des télégraphes et des téléphones.**

#### LE MINISTRE DES POSTES, DES TÉLÉGRAPHES ET DES TÉLÉPHONES,

Vu l'arrêté viziriel du 18 rejev 1370 (25 avril 1951) fixant les échelles indiciaires des traitements et les délais d'avancement d'échelon du personnel des postes, des télégraphes et des téléphones ;

Vu le décret du 4 rejev 1376 (4 février 1957) modifiant l'échelonnement indiciaire et les conditions de reclassement applicables aux fonctionnaires des corps du service du dessin,

#### ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Les fonctionnaires des corps du service de dessin des postes, des télégraphes et des téléphones sont reclassés conformément aux correspondances du tableau ci-après :

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE
	<i>Dessinateur-projeteur.</i>
1 <sup>er</sup> échelon .....	10 <sup>e</sup> échelon avec maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
2 <sup>e</sup> échelon .....	9 <sup>e</sup> échelon avec maintien des deux tiers de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
3 <sup>e</sup> échelon .....	8 <sup>e</sup> échelon avec maintien des deux tiers de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
4 <sup>e</sup> échelon .....	7 <sup>e</sup> échelon avec maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
5 <sup>e</sup> échelon .....	6 <sup>e</sup> échelon avec maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
6 <sup>e</sup> échelon avec plus d'un an d'ancienneté .....	5 <sup>e</sup> échelon avec une ancienneté égale au double de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant, diminuée de deux ans.
6 <sup>e</sup> échelon avec moins d'un an d'ancienneté ....	4 <sup>e</sup> échelon avec une ancienneté égale au double de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE
7 <sup>e</sup> échelon .....	3 <sup>e</sup> échelon avec maintien de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
8 <sup>e</sup> échelon .....	2 <sup>e</sup> échelon avec maintien de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
Stagiaire .....	1 <sup>er</sup> échelon avec une ancienneté égale au double de l'ancienneté acquise à l'échelon de stagiaire.
	<i>Dessinateur.</i>
1 <sup>er</sup> échelon .....	10 <sup>e</sup> échelon avec une ancienneté égale à l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant, augmentée d'un an.
2 <sup>e</sup> échelon .....	10 <sup>e</sup> échelon avec maintien du tiers de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
3 <sup>e</sup> échelon .....	9 <sup>e</sup> échelon avec maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
4 <sup>e</sup> échelon .....	8 <sup>e</sup> échelon avec maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
5 <sup>e</sup> échelon .....	7 <sup>e</sup> échelon avec une ancienneté égale aux deux tiers de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant, augmentée d'un an.
6 <sup>e</sup> échelon .....	7 <sup>e</sup> échelon avec maintien de la moitié de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
7 <sup>e</sup> échelon .....	6 <sup>e</sup> échelon avec une ancienneté égale aux trois demis de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
8 <sup>e</sup> échelon .....	5 <sup>e</sup> échelon avec une ancienneté égale aux trois demis de l'ancienneté acquise à l'échelon correspondant.
9 <sup>e</sup> échelon .....	4 <sup>e</sup> échelon avec une ancienneté égale à l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant, augmentée d'un an.
10 <sup>e</sup> échelon .....	4 <sup>e</sup> échelon avec maintien de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
11 <sup>e</sup> échelon .....	3 <sup>e</sup> échelon avec une ancienneté égale au double de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
12 <sup>e</sup> échelon .....	2 <sup>e</sup> échelon avec une ancienneté égale au double de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.
13 <sup>e</sup> échelon .....	1 <sup>er</sup> échelon avec une ancienneté égale au double de l'ancienneté acquise dans l'échelon correspondant.

ART. 2. — Le présent arrêté prendra effet du 6 mai 1956.

Rabat, le 11 avril 1957.

D<sup>r</sup> L. BENZAQUEN.

### MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET MESURES DE GESTION

#### Création d'emplois.

Par arrêté du ministre des travaux publics du 25 février 1957 il est créé au chapitre 58, article premier (personnel) :

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 1955 :

*Secrétariat général du ministère.*

Un emploi de secrétaire général du ministère (emploi pouvant être tenu par un ingénieur en chef des ponts et chaussées), par

transformation d'un emploi de directeur adjoint (emploi pouvant être tenu par un ingénieur en chef des ponts et chaussées) ;

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

*Service administratif.*

Un emploi de chef de bureau de circonscription (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat), par transformation d'un emploi de chef de comptabilité contractuel ;

Un emploi d'inspecteur du matériel, par transformation d'un emploi de commis ;

*Section arabe.*

Un emploi de commis d'interprétariat ;

*Service de l'urbanisme.*

*Service central.*

Un emploi de sous-directeur, chef de service, par transformation d'un emploi de chef de bureau ;

Un emploi de secrétaire d'administration (emploi pouvant être tenu par un secrétaire administratif de contrôle), par transformation d'un emploi de secrétaire administratif de contrôle ;

*Service de l'aménagement du territoire et des études générales.*

Un emploi de sous-directeur, chef de service (emploi pouvant être tenu par un ingénieur principal) ;

*Division de la construction.*

Un emploi d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef de la division, par transformation d'un emploi d'ingénieur des ponts et chaussées, chef de service ;

Un emploi d'architecte (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat), par transformation d'un emploi d'ingénieur adjoint ou d'architecte contractuel ;

Deux emplois d'adjoint technique (emplois pouvant être tenus par des agents à contrat), par transformation de deux emplois d'adjoint technique contractuel ;

Cinq emplois d'agent technique (emplois pouvant être tenus par des agents à contrat), par transformation de quatre emplois d'agent technique contractuel et d'un emploi de dessinateur contractuel.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 1956 :

*Division de la construction (bureau des bâtiments).*

Un emploi d'ingénieur principal.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 1956 :

*Section arabe.*

Quatre emplois d'agent à contrat (indice maximum 550).

A compter du 1<sup>er</sup> juin 1956 :

*Service administratif.*

Un emploi de chef de bureau (emploi pouvant être tenu par un attaché de préfecture) ;

Un emploi de commis ;

*Service de l'aménagement du territoire et des études générales.*

Un emploi de secrétaire d'administration.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

*Secrétariat général du ministère.*

Un emploi de secrétaire sténodactylographe ;

Un emploi d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie ;

*Service administratif.*

Deux emplois de commis ;

Deux emplois de sténodactylographe ou dactylographe ;

Deux emplois de chaouch ;

*Section arabe.*

Deux emplois de chef de section makhzen ;

Trois emplois de secrétaire makhzen ;

Deux emplois d'interprète ;

Deux emplois de sténodactylographe ou de dactylographe ;

*Service de l'aménagement du territoire et des études générales.*

Un emploi d'ingénieur subdivisionnaire ou adjoint ;

Un emploi de chef de bureau ;

Un emploi d'urbaniste (emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

Deux emplois de dessinateur d'études ou dessinateur ;

Un emploi de commis ;

Deux emplois de sténodactylographe ou dactylographe ;

*Service de l'urbanisme.*

*Service central.*

Un emploi d'architecte ;

Sept emplois de dessinateur d'études ou dessinateur ;

Un emploi de sténodactylographe ou dactylographe ;

*Services extérieurs.*

Trois emplois de dessinateur d'études ou dessinateur ;

Un emploi de commis ;

Deux emplois de sténodactylographe ou dactylographe ;

Quatre emplois de chaouch ;

*Division de la construction (service de l'habitat).*

*Service central.*

Un emploi d'agent technique ;

*Bureau des bâtiments.*

Un emploi d'architecte ;

Trois emplois d'adjoint technique ;

Un emploi d'agent technique ;

*Services régionaux.*

Un emploi d'ingénieur des ponts et chaussées, chef d'arrondissement ;

Deux emplois d'ingénieur subdivisionnaire ou adjoint ;

Deux emplois d'adjoint technique ;

Un emploi d'agent technique ;

Deux emplois de conducteur de chantiers.

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale du 23 février 1957, au titre du budget de l'exercice 1957, chapitre 58 « Ministère de l'éducation nationale (jeunesse et sports), article premier « Traitements, salaires et indemnités permanentes », les emplois désignés ci-dessous sont créés aux dates suivantes :

A. — SERVICES CENTRAUX.

I. — *Bureau de l'administration générale.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

Un emploi d'inspecteur ou d'inspectrice principal non agrégé.

II. — *Service de la jeunesse et des sports.*

A compter du 1<sup>er</sup> mars 1957 :

Deux emplois de moniteur (dont un emploi pouvant être tenu par un agent à contrat).

B. — SERVICES EXTÉRIEURS.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 1957 :

Trois emplois d'instructeur (dont deux emplois pouvant être tenus par des agents à contrat) ;

Deux emplois de moniteur (dont un emploi pouvant être tenu par un agent à contrat).

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1957 :

Deux emplois d'instructeur (dont un emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

Sept emplois de moniteur (dont un emploi pouvant être tenu par un agent à contrat) ;

Un emploi de sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie.





Par arrêté du conseiller technique auprès de sa Majesté Chérienne du 28 mars 1957, sont créés les emplois suivants à la Garde royale :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

*Personnel militaire.*

(Sous-officiers, maouns et gardes.)

- 1 emploi de melazem ;
- 2 emplois de mokademine Kebir ;
- 20 emplois de maounine aoueline,
- par transformation de 2 emplois de khalifa et 36 emplois de gardes.

*Personnel civil.*

- 1 emploi d'adjoint de santé.

Par arrêté du ministre de l'agriculture du 25 mars 1957 il est créé au ministère de l'agriculture (chapitre 52, article premier) les emplois suivants :

*DIVISION DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE.*

*Service économique et social et répression des fraudes.*

*Services extérieurs.*

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1957 :

Trois emplois d'inspecteur adjoint de la répression des fraudes (dont deux emplois pouvant être tenus par des inspecteurs des lois sociales en agriculture ou par des agents à contrat).

*Service de la modernisation rurale.*

*Services extérieurs.*

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 1957 :

- Cinq emplois de chef de pratique agricole ;
- Dix emplois de moniteur agricole ou d'élevage ;
- Cinquante emplois d'agent public de 4<sup>e</sup> catégorie (sous-moniteur).

Par arrêté du ministre de l'agriculture du 25 mars 1957 il est créé au ministère de l'agriculture (chapitre 52, article premier), par transformations d'emplois, les emplois suivants :

*Inspection du ministère.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

Un emploi d'inspecteur régional de la modernisation rurale, un emploi d'inspecteur adjoint d'agriculture, un emploi d'ingénieur des travaux agricoles de la division de la modernisation rurale (services extérieurs), en trois emplois d'inspecteur délégué du ministère de l'agriculture à l'inspection du ministère.

*Division de l'agriculture et de l'élevage.*

*Service central.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

Un emploi de directeur adjoint de la division de la modernisation rurale, en un emploi de conseiller technique en surnombre (emploi pouvant être tenu par un directeur adjoint).

*Division de la mise en valeur et du génie rural.*

*Service central.*

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

Un emploi d'ingénieur en chef du génie rural, en un emploi d'ingénieur du génie rural.

**Nominations et promotions.**

**IMPRIMERIE OFFICIELLE.**

Est reclassé *lecteur d'épreuves*, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1957, avec ancienneté du 5 mai 1956 : M. Casanovas y Fort Jacques-Raoul, ouvrier qualifié linotypiste, 5<sup>e</sup> échelon, admis à l'examen du 8 avril 1957. (Arrêté du 12 avril 1957.)

**MINISTÈRE DES HABOUS.**

Sont nommés :

*Secrétaire makhzen principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Benmessaoud Benaïssa, secrétaire principal de 4<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaires makhzen de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1956 : MM. Abdelouahed Benmessaoud et Mohamed Aouad, secrétaires makhzen stagiaires ;

*Secrétaire makhzen de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Mohamed Tazeroualli, secrétaire makhzen de 4<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 22 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 1956.)

Est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Abdelouahed Benmessaoud, secrétaire makhzen de 4<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 1956.)

\*  
\* \*

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE.**

Est titularisé et reclassé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1955, avec ancienneté du 5 mars 1950, *commis de 1<sup>re</sup> classe* du 5 mars 1953, avec ancienneté du 12 juillet 1954 (bonifications pour services militaires : 6 ans 9 mois 24 jours, et pour services civils : 8 mois 3 jours) : M. Christe Robert, commis stagiaire ;

Est titularisé et reclassé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1955, avec ancienneté du 7 mai 1952, *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 7 novembre 1954, avec ancienneté du 24 décembre 1953 (bonification pour services militaires et majoration pour services de guerre : 4 ans 7 mois 22 jours, et bonification pour services civils : 10 mois 13 jours) : M. Nocète Jean, commis stagiaire ;

Est titularisé et reclassé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1955, avec ancienneté du 30 novembre 1953 (bonifications pour services militaires : 1 an 5 mois 20 jours, et pour services civils : 7 mois 9 jours), et promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Franceschi Gabriel, commis stagiaire.

(Arrêtés du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Sont remises à la disposition du Gouvernement français et rayées des cadres du ministère de la justice :

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M<sup>me</sup> Salles Agnès, sténodactylographe de 7<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M<sup>me</sup> Vimard Adrienne, dactylographe, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 16 mars 1957 : M<sup>lle</sup> Corti Denise, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêtés du 27 février 1957.)

Est considéré comme démissionnaire et rayé des cadres du ministère de la justice du 3 décembre 1956 : M. Tber Abdelmalek, interprète judiciaire stagiaire. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1957.)

Est acceptée, à compter du 1<sup>er</sup> mars 1957, la démission de son emploi de M. Drissi Daoudi Abdellatif, interprète judiciaire stagiaire. (Arrêté du 11 février 1957.)

Est reclassé *agent public hors catégorie*, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 6 mai 1953 (bonifications pour services militaires légaux : 2 ans, pour services de guerre : 3 ans 1 mois 5 jours, et majoration : 1 an 6 mois 22 jours), et promu *agent public hors catégorie*, 4<sup>e</sup> échelon du 6 novembre 1955 : M. Courcier Paul, agent public hors catégorie, 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 20 mars 1957.)

Sont promus *secrétaires-greffiers adjoints de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : MM. Audouy Georges, Noël Pierre et Morisson Jean, secrétaires-greffiers adjoints de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 22 mars 1957.)

Est promu *secrétaire-greffier adjoint de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Le Mauff Pierre, secrétaire-greffier adjoint de 7<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 21 mars 1957.)

Est titularisé et nommé *secrétaire-greffier adjoint de 7<sup>e</sup> classe* du 24 août 1956 et reclassé au même grade, avec ancienneté du 3 janvier 1956 (bonification pour services militaires : 7 mois 21 jours) : M. Gabert Francis, secrétaire-greffier adjoint stagiaire. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis principal hors classe* du 1<sup>er</sup> avril 1950, avec ancienneté du 28 décembre 1948, *commis principal de classe exceptionnelle, avant 3 ans* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1951, et *commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans* du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Rousseau André, commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans (Arrêté du 19 mars 1957.)

Est promu *secrétaire-greffier de 2<sup>e</sup> classe* du 11 juin 1956 : M. Madier René, secrétaire-greffier de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 9 janvier 1957.)

Est nommé, après concours, *secrétaire-greffier adjoint stagiaire des juridictions marocaines* du 16 décembre 1955, dispensé du stage et nommé *secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe* du 16 décembre 1955 : M. Sassy Salah, commis-greffier de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêtés des 18 février et 26 décembre 1956.)

Est titularisé et nommé *commis-greffier de 4<sup>e</sup> classe* du 11 décembre 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Ouahid el Hassan, commis-greffier stagiaire. (Arrêté du 31 août 1956.)

Est titularisé et nommé *commis-greffier de 4<sup>e</sup> classe* du 11 décembre 1955 et reclassé *commis-greffier de 3<sup>e</sup> classe* du 11 décembre 1955 (bonification pour services civils : 10 mois 10 jours) : M. Alqoh Ahmed, commis-greffier stagiaire. (Arrêté du 26 décembre 1956.)

Est rayé des cadres du ministère de la justice du 10 novembre 1956 : M. Cortès Gabriel, commis-greffier stagiaire des juridictions makhzen. (Arrêté du 21 janvier 1957.)

Est détaché, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1956, en qualité de secrétaire-greffier adjoint stagiaire, dans le cadre des secrétaires-greffiers adjoints des juridictions marocaines : M. M'Rini Abdeslam, commis-greffier de 2<sup>e</sup> classe, breveté de l'école marocaine d'administration. (Arrêté du 6 décembre 1956.)

#### DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE.

Sont recrutés en qualité de :

*Directeur de prison de 4<sup>e</sup> classe* du 29 août 1956 : M. Belkahia M'Hammed ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* du 16 novembre 1956 : M. Lalami Abdeljebbar ;

*Surveillants stagiaires :*

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. El Madani Mohammed, m<sup>le</sup> 598 ;

Du 5 novembre 1956 : M. Sfindla Omar, m<sup>le</sup> 678 ;

Du 9 novembre 1956 : MM. Amar ben Mohammed ben Merzouk, m<sup>le</sup> 671, et Belcaïd Omar, m<sup>le</sup> 664 ;

Du 12 novembre 1956 : M. Bouhmidi Mokhtar, m<sup>le</sup> 666 ;

Du 15 novembre 1956 : M. Khamid Mohammed, m<sup>le</sup> 669 ;

Du 6 juillet 1956 : M. Hadiri Miloud, m<sup>le</sup> 563 ;

*Gardiens stagiaires :*

Du 15 octobre 1956 : M. Omar ben Ahmed ben Mohammed, m<sup>le</sup> 643 ;

Du 31 octobre 1956 : M. Ollival Hassan ben Ahmed, m<sup>le</sup> 656 ;  
Du 15 novembre 1956 : M. Cherkaoui M'Hammed, m<sup>le</sup> 668 ;  
(Arrêtés des 29, 31 octobre, 19, 20, 28, 30 novembre, 3, 4, 5 et 8 décembre 1956.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1949, avec ancienneté du 16 mars 1945, et *économe de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 5 août 1954 (majoration pour services de guerre : 4 mois 26 jours) : M. Dintzer Jean-Baptiste, économe de 3<sup>e</sup> classe ;

*Surveillant commis-greffier de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1950, *surveillant-chef de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1953, avec ancienneté du 23 décembre 1951, *surveillant-chef de 1<sup>re</sup> classe* du 29 janvier 1954, avec ancienneté du 23 janvier 1954, *surveillant-chef de 2<sup>e</sup> classe* du 14 avril 1955, avec ancienneté du 23 janvier 1954, et *surveillant-chef de 2<sup>e</sup> classe* du 11 mars 1956, avec ancienneté du 23 janvier 1954 (majoration pour services de guerre : 1 an 5 mois 8 jours) : M. Noiray André, surveillant-chef de 2<sup>e</sup> classe ;

*Sous-chef d'atelier de 6<sup>e</sup> classe* du 15 octobre 1954, avec ancienneté du 19 mars 1953, et promu *sous-chef d'atelier de 5<sup>e</sup> classe* du 19 mars 1955 (majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois 26 jours) : M. Soler Pierre, sous-chef d'atelier de 5<sup>e</sup> classe ;

*Surveillant de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1951, avec ancienneté du 24 mars 1949, *surveillant de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, *premier surveillant de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1952, avec ancienneté du 4 août 1951, et *premier surveillant de 1<sup>re</sup> classe* du 4 octobre 1953 (majoration pour services de guerre : 2 ans 4 mois 7 jours) : M. Bugliéry Léon, premier surveillant de 1<sup>re</sup> classe ;

*Surveillant commis-greffier de 2<sup>e</sup> classe* du 15 avril 1954, avec ancienneté du 12 octobre 1952, *surveillant commis-greffier de 1<sup>re</sup> classe* du 12 octobre 1954 (majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois 3 jours) : M. Martin Jean-Paul, surveillant commis-greffier de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés des 12, 20, 22 novembre et 22 décembre 1956.)

Est titularisé et nommé *surveillant de 6<sup>e</sup> classe* du 2 septembre 1956, reclassé au même grade du 2 septembre 1955, avec ancienneté du 25 août 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 7 jours), et promu *surveillant de 5<sup>e</sup> classe* du 25 août 1956 : M. Nicolai Jean, surveillant de prison stagiaire. (Arrêté du 28 juillet 1956.)

Sont recrutés en qualité de :

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* du 4 décembre 1956 : M. El Arbi ben Bouchaïb ben Mohamed, m<sup>le</sup> 695 ;

*Commis de 4<sup>e</sup> classe* du 16 novembre 1956 : M. Maalem Bachir ;  
*Surveillant de 1<sup>re</sup> classe* du 26 décembre 1956 : M. Cherkaoui Meknassi Abdeslam, m<sup>le</sup> 744 ;

*Surveillant de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Hajji Mekki, m<sup>le</sup> 693 ;

*Surveillants stagiaires :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Chamid Tahar Doukkali, m<sup>le</sup> 531 ;

Du 6 novembre 1956 : M. Abdelkrim ben Dahman ben Boubkèr, m<sup>le</sup> 658 ;

Du 4 décembre 1956 : M. Belmihoub Mohamed Mouloud, m<sup>le</sup> 704 ;

Du 10 décembre 1956 : M. Belhassane Larbi, m<sup>le</sup> 688 ;

Du 21 décembre 1956 : M. Fennich Ahmed, m<sup>le</sup> 741 ;

Du 15 décembre 1956 : M. M'Rini Hassane ben Abderrahme m<sup>le</sup> 722 ;

*Gardiens stagiaires :*

Du 7 juin 1956 : M. Bouideriane Mohamed, m<sup>le</sup> 510 ;

Du 13 novembre 1956 : M. Harakat el Mossadek, m<sup>le</sup> 662 ;

Du 31 mars 1956 : M. Lbcecaoui Driss, m<sup>le</sup> 465.

(Arrêtés des 31 mars, 27, 28 décembre 1956, 5, 11, 12, 17, 19 et 30 janvier 1957.)

Est réintégré dans ses fonctions du 12 décembre 1956 : M. Dambrine Louis, surveillant de 6<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 20 décembre 1956.)

Est promu *économiste de classe exceptionnelle, 1<sup>er</sup> échelon* : M. Pergola Joseph, économiste de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 15 novembre 1956.)

Est promue *surveillante principale de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M<sup>me</sup> Giorgi Antoinette, surveillante de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 6 décembre 1956.)

Sont nommés :

*Premier surveillant de 1<sup>re</sup> classe* du 27 décembre 1956 : M. Sefraoui Mohamed, m<sup>le</sup> 633, surveillant stagiaire ;

*Surveillant stagiaire* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Qliqal Abdelkader ben Ahmed, m<sup>le</sup> 478, gardien stagiaire.

(Arrêtés des 22 décembre 1956 et 7 janvier 1957.)

Est titularisé et nommé *surveillant de 6<sup>e</sup> classe* du 29 octobre 1955, reclassé *surveillant de 6<sup>e</sup> classe* du 29 octobre 1955, avec ancienneté du 29 avril 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Sanmarty Robert, surveillant stagiaire. (Arrêté du 22 décembre 1956.)

Est titularisé et nommé *surveillant de 6<sup>e</sup> classe* du 20 juin 1956 et reclassé au même grade du 23 août 1955 (bonification pour services militaires : 9 mois 27 jours) : M. Robles Georges, surveillant stagiaire. (Arrêté du 22 décembre 1956.)

Est titularisé et nommé *surveillant de 6<sup>e</sup> classe* du 15 octobre 1956 et reclassé au même grade du 15 octobre 1955, avec ancienneté du 24 avril 1955 (bonification pour services militaires : 5 mois 20 jours) : M. Michel Elie, surveillant stagiaire. (Arrêté du 22 décembre 1956.)

Sont titularisés et nommés *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1956 : M<sup>lle</sup> Bouzol Suzanne, M<sup>me</sup> Martin Arlette, MM. Amrani Miloud, Mehedi Mohamed, commis stagiaires. (Arrêtés du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1956 et reclassé au même grade du 29 décembre 1955, avec ancienneté du 21 octobre 1954 (bonifications pour services militaires : 1 an 11 mois 1 jour, et pour services civils : 3 mois 7 jours) : M. Roffe Charles, commis stagiaire. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Sont remis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de la justice :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Maytraud Jean-Marie, secrétaire-greffier de 1<sup>re</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Vaucher Maurice, secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe ; M. Dizin Henri, commis principal de 1<sup>re</sup> classe ;

Du 16 février 1957 : M<sup>me</sup> Trojani Benoîte, commis principal de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 27 février 1957.)

Est réintégré dans ses fonctions du 4 mars 1957, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Lagrange Jean, commis principal de 1<sup>re</sup> classe, en disponibilité. (Arrêté du 8 mars 1957.)

Est réintégrée dans ses fonctions du 1<sup>er</sup> avril 1957, avec ancienneté du 26 juillet 1956 : M<sup>me</sup> Bartual Rolande, commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans, en disponibilité. (Arrêté du 11 mars 1957.)

Sont promus :

Du 1<sup>er</sup> août 1956 :

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe* : M. Montoya Joseph, commis principal de 3<sup>e</sup> classe ;

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* : M. Marrier Paul, commis de 3<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 :

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* : M<sup>me</sup> Salvarelli Claire, commis de 2<sup>e</sup> classe ;

*Dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Venuto Giacomina, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés du 11 mars 1957.)

Est promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Carava Jean, commis de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 11 mars 1957.)

Est réintégrée dans ses fonctions du 1<sup>er</sup> mars 1957, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1955 : M<sup>me</sup> Debare Yvonne, dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon, en disponibilité. (Arrêté du 8 mars 1957.)

Est remise à la disposition du Gouvernement français et rayée des cadres du ministère de la justice du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M<sup>me</sup> Roméro Christiane, dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 15 mars 1957.)

Est incorporé dans le cadre des chaouchs titulaires en qualité de *chaouch de 8<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et reclassé *chaouch de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 8 janvier 1953 (bonifications pour services militaires de guerre : 4 ans 1 mois 22 jours, et pour services civils : 19 ans 5 mois 23 jours) : M. Tahar ben Mohamed, chaouch temporaire. (Arrêté du 30 décembre 1955.)

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1956, reclassé au même grade du 29 décembre 1955, avec ancienneté du 11 mai 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 7 mois 18 jours), reclassé *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 11 novembre 1956, avec ancienneté du 6 août 1956 (bonification pour services civils : 3 mois 5 jours) : M. Millet Ulysse, commis stagiaire. (Arrêté du 26 février 1957.)

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1956, reclassé au même grade du 29 décembre 1955, avec ancienneté du 29 juillet 1951 (bonification pour services militaires et majoration pour services de guerre : 1 an 5 mois 19 jours, bonification pour services civils : 3 ans 11 mois 11 jours), reclassé *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1955, avec ancienneté du 29 juillet 1954 : M. Correggiani François, commis stagiaire. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1956, reclassé au même grade du 29 décembre 1955, avec ancienneté du 19 octobre 1946 (bonification pour services militaires et majoration pour services de guerre : 9 ans 2 mois 10 jours), reclassé *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1955, avec ancienneté du 21 octobre 1953 (bonification pour services civils : 1 an 5 mois 28 jours), et promu *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Boutieresse Raymond, commis stagiaire. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1957.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis principal de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 5 janvier 1949 (bonification pour services militaires de guerre : 1 an 1 mois 26 jours), *commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1952, et *commis principal hors classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Gervais Victor, commis principal hors classe. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1957.)

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 29 décembre 1956, reclassé au même grade du 29 décembre 1955, avec ancienneté du 13 juin 1954 (bonification pour services militaires et majoration pour services de guerre : 2 ans 6 mois 16 jours), reclassé *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 13 décembre 1956, avec ancienneté du 25 juillet 1956 (bonification pour services civils : 4 mois 18 jours) : M. Guimbelot René, commis stagiaire. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Est promu *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1954, avec ancienneté du 14 avril 1953, et *5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 (bonification pour services civils : 1 an 10 mois) : M. Chevallier Henri, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 11 mars 1957.)

Est admis au bénéfice de l'échelon après 2 ans (indice 550) de la classe exceptionnelle des secrétaires-greffiers en chef du 17 mars 1957 : M. Guillet René, secrétaire-greffier en chef de classe exceptionnelle (indice 530). (Arrêté du 20 mars 1957.)

Est nommé *chef d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Ahmed Tazi, interprète judiciaire principal de classe exceptionnelle. (Arrêté du 19 mars 1957.)

Est nommé *secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe* du 16 décembre 1956 : M. Cano Jacques, secrétaire-greffier adjoint de 5<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 14 mars 1957.)

Est promu *chaouch de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Tahar ben Mohamed, chaouch de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 8 mars 1957.)

Sont promus du 1<sup>er</sup> mai 1957 :

*Secrétaire-greffier en chef hors classe, 1<sup>er</sup> échelon* : M. Rech Aimé, secrétaire-greffier en chef de 1<sup>re</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier en chef de 1<sup>re</sup> classe* : M. Navarro Émile, secrétaire-greffier en chef de 2<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier de 1<sup>re</sup> classe* : M. Stumpen Jean-Pierre, secrétaire-greffier de 2<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier de 3<sup>e</sup> classe* : M. Brun Antoine, secrétaire-greffier de 4<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier de 4<sup>e</sup> classe* : M. Sauvebois Jean, secrétaire-greffier de 5<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier de 6<sup>e</sup> classe* : M. Siau Étienne, secrétaire-greffier de 7<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier adjoint de 1<sup>re</sup> classe* : M. Gaudet Roger, secrétaire-greffier adjoint de 2<sup>e</sup> classe ;

*Interprète judiciaire de 3<sup>e</sup> classe* : M. Achour Saïd, interprète judiciaire de 4<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de classe exceptionnelle (indice 240)* : M<sup>lle</sup> Jous-selme Odette, commis principal de classe exceptionnelle (après 3 ans) ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe* : M. Toussaint Ismaël, commis principal de 3<sup>e</sup> classe ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* : M. Mallet Marcel, commis de 2<sup>e</sup> classe ;

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* : M. Lopez Jean, commis de 3<sup>e</sup> classe ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. Varaldi Marcel, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Sténodactygraphe de 5<sup>e</sup> classe* : M<sup>me</sup> Moralès Andrée, sténodactygraphe de 6<sup>e</sup> classe ;

*Dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Roméro Mireille, dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Corouge Nicole, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés du 14 mars 1957.)

Est nommé *interprète judiciaire stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Maoui Abdelaziz, titulaire du certificat d'aptitude à l'interprétariat. (Arrêté du 12 mars 1957.)

Sont promus :

*Commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans* du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Ferré Paul, commis principal de classe exceptionnelle, avant 3 ans ;

*Commis principal de classe exceptionnelle, avant 3 ans* du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Barrell Jacques, commis principal hors classe ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Bassegui Robert, commis principal de 2<sup>e</sup> classe ;

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Kopajtic Fernand, commis de 3<sup>e</sup> classe ;

*Dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M<sup>me</sup> Picamil Marie-Anne, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

*Secrétaire-greffier adjoint de 3<sup>e</sup> classe* : M. Guillet André, secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de 3<sup>e</sup> classe* : M. Clerjeaud Jean, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

*Commis principaux de classe exceptionnelle (indice 240)* : M. Burelli François et M<sup>lle</sup> Fauchon Jeanne, commis principaux de classe exceptionnelle, après 3 ans ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe* : M. Benattou Mohamed, commis principal de 3<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de 3<sup>e</sup> classe* : M. Benabdallah Abdesselam, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 :

*Secrétaire-greffier de 1<sup>re</sup> classe* : M. Morant Fernand, secrétaire-greffier de 2<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier adjoint de 3<sup>e</sup> classe* : M. Tanger Léon, secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe ;

*Commis principaux de classe exceptionnelle (indice 240)* : M<sup>mes</sup> Berge Antoinette et Le Guillou Charlotte, commis principaux de classe exceptionnelle, après 3 ans ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe* : M. Alessandrini Joseph, commis principal de 3<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 :

*Commis principal de classe exceptionnelle (indice 240)* : M<sup>me</sup> Ignard Geneviève, commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans ;

*Commis de 2<sup>e</sup> classe* : M. Rullière Jean, commis de 3<sup>e</sup> classe ;

*Dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon* : M<sup>lle</sup> Benhamou Arlette, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

*Secrétaires-greffiers en chefs hors classe, 1<sup>er</sup> échelon* : MM. Borghi Jean-Marie et Guédon Jacques, secrétaires-greffiers en chefs de 1<sup>re</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier en chef de 1<sup>re</sup> classe* : M. Magnard Roger, secrétaire-greffier en chef de 2<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier de 2<sup>e</sup> classe* : M. Nésa Alexis, secrétaire-greffier de 3<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaires-greffiers de 5<sup>e</sup> classe* : MM. Gardies Gaston et Huet Maurice, secrétaires-greffiers de 6<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier adjoint de 3<sup>e</sup> classe* : M. Vaucher Maurice, secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe* : M. Lacroix André, secrétaire-greffier adjoint de 5<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* : M. Colombani Georges, commis principal de 2<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe* : M<sup>me</sup> Martinez Josette, commis principal de 3<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de 3<sup>e</sup> classe* : M. Marinetti Félix, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* : M. Gabanelle Jean-Pierre, commis de 2<sup>e</sup> classe ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon* : M. Hassan Benani, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* : M<sup>lle</sup> Bohbot Héléne, dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographes, 2<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Boulad Jeanine, M<sup>lle</sup> Vican Jeanine, M<sup>me</sup> Linarès Huguette et M<sup>lle</sup> Petit Jacqueline, dactylographes, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 :

*Secrétaire-greffier en chef hors classe, 3<sup>e</sup> échelon* : M. Grégoire Johan, secrétaire-greffier en chef hors classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Secrétaires-greffiers de 4<sup>e</sup> classe* : MM. Benitsa Gilbert et Mantéi Antoine, secrétaires-greffiers de 5<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaires-greffiers adjoints de 3<sup>e</sup> classe* : MM. Carles Edgar et Guiraud Victor, secrétaires-greffiers adjoints de 4<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe* : M. Bouchez René, secrétaire-greffier adjoint de 5<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaires-greffiers adjoints de 5<sup>e</sup> classe* : MM. Tor Jacques et Mahjoub Abderrazak, secrétaires-greffiers adjoints de 6<sup>e</sup> classe ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe* : M<sup>lle</sup> Dreuille Germaine, commis de 2<sup>e</sup> classe ;

*Interprète judiciaire hors classe* : M. Yata Mohamed, interprète judiciaire de 1<sup>re</sup> classe ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. Benkirane Abdelaziz, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographe, 5<sup>e</sup> échelon* : M<sup>lle</sup> Bitton Annette, dactylographe, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographe, 4<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Durand, Jeanne, dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographes, 3<sup>e</sup> échelon* : M<sup>mes</sup> Fiévet Denise, Bartoli Marie-Jeanne, M<sup>lle</sup> Echriqui Etty et M<sup>me</sup> Elmalem Emilia, dactylographes, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographes, 2<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Arnoux Jeanne et M<sup>lle</sup> Coignerai Annick, dactylographes, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 :

*Secrétaires-greffiers de 2<sup>e</sup> classe* : MM. Adam Eugène et Nicoli Jean, secrétaires-greffiers de 3<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier adjoint de 2<sup>e</sup> classe* : M. Ferro Roger, secrétaire-greffier adjoint de 3<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaires-greffiers adjoints de 6<sup>e</sup> classe* : MM. Zahzeh Lahcèn et Moussaoui Djilali, secrétaires-greffiers adjoints de 7<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de classe exceptionnelle (indice 240)* : M. Medioni Abraham, commis principal de classe exceptionnelle (après 3 ans) ;

*Commis principal de classe exceptionnelle, avant 3 ans* : M. Perelli Charles, commis principal hors classe ;

*Commis principal hors classe* : M. Raczyk Marjan, commis principal de 1<sup>re</sup> classe ;

*Dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* : M<sup>lle</sup> Esun Huguette, dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographes, 2<sup>e</sup> échelon* : M<sup>mes</sup> di Blasi Antoinette, Percelier Yvette et M<sup>lle</sup> Corti Denise, dactylographes, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 :

*Secrétaire-greffier en chef hors classe, 1<sup>er</sup> échelon* : M. Schmied Kurt, secrétaire-greffier en chef de 1<sup>re</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier de 3<sup>e</sup> classe* : M. Cornebois Roger, secrétaire-greffier de 4<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaires-greffiers adjoints de 3<sup>e</sup> classe* : MM. Gloannec Alain, Durivaux Henri et Macia Vincent, secrétaires-greffiers adjoints de 4<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier adjoint de 4<sup>e</sup> classe* : M. Pronost Paul, secrétaire-greffier adjoint de 5<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire-greffier adjoint de 5<sup>e</sup> classe* : M. Trameni Dominique, secrétaire-greffier adjoint de 6<sup>e</sup> classe ;

*Commis principaux hors classe* : M. Gobet Marcel et M<sup>lle</sup> Janes Renée, commis principaux de 1<sup>re</sup> classe ;

*Commis principal de 1<sup>re</sup> classe* : M. Boyer Jean, commis principal de 2<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe* : M. Merninn Mohamed, commis principal de 3<sup>e</sup> classe ;

*Commis principaux de 3<sup>e</sup> classe* : M<sup>me</sup> Roudy Odette et M. Hauller-Delacoux René, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. Ghazi Touri Mohamed, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* : M. Mezgouria Bouzekri, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Dactylographe, 7<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Richen Anne-Marie, dactylographe, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Richeux Marie-Thérèse, dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Dactylographe, 2<sup>e</sup> échelon* : M<sup>me</sup> Piéretti Viviane, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés des 9, 11 et 14 mars 1957.)

*Rectificatif au Bulletin officiel n° 2309, du 25 janvier 1957, page 108.*

Au lieu de :

« Est recruté en qualité d'économiste de 2<sup>e</sup> classe du 5 septembre 1956 : M. Maaninou Abdellatif, m<sup>le</sup> 610 » ;

Lire :

« Est recruté en qualité d'économiste de 3<sup>e</sup> classe du 5 novembre 1956 : M. Maaninou Abdelatif, m<sup>le</sup> 610. »

\* \* \*

#### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Sont reclassés dans le cadre des services techniques des municipalités :

*Agent technique des plans de ville de 1<sup>re</sup> classe* du 10 février 1955, avec ancienneté du 28 juillet 1954 : M. Sorbier Georges ;

*Dessinateur des plans de ville de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 21 août 1951, nommé dessinateur de 3<sup>e</sup> classe du 21 septembre 1953 et de 2<sup>e</sup> classe du 21 octobre 1955 : M. Roubert Georges ;

*Dessinateur des plans de ville de 4<sup>e</sup> classe* du 10 février 1955, avec ancienneté du 11 juillet 1954, et nommé dessinateur de 3<sup>e</sup> classe du 11 août 1956 : M. de Beaurepaire Jean.

(Arrêtés du 26 janvier 1957.)

Sont nommés :

*Gouverneur de la province d'Oujda* du 17 décembre 1955

M. Alem Mhammed ;

*Caïd des Oudaya (province de Rabat)* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

M. Bargach Abbès, commis-greffier de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 5 janvier 1956 :

*Caïd des tribus Oulad-Khalifat (moitié), Oulad-Ktir et Brachoua des Zaër (province de Rabat)* : M. Abderrahman Elhassan ;

*Caïd des tribus Nejda et Oulad-Aziz (province de Rabat)* : M. Abdèr-Rehman Bouazza ;

*Caïd des tribus Beni-Saddèn, Oulad-el-Haj-el-Oued et Cherarda (province de Fès)* : M. Benhaddou Mohammed ;

*Caïd des tribus Hayaïna et Oulad-Alyan (province de Fès)* : M. Cherkaoui Mohamed ;

*Caïd des Arab-du-Saïs, Dkhissa et Mejjate (province de Meknès)* du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Benchemsi Ahmed ;

Du 9 février 1956 :

*Caïd des tribus Amyine et Aït-Sidi-Abdelaziz-d'El-Hammam (province de Meknès)* : M. Amhaouch Amhaouch ;

*Caïd des Oulad-Ryab-des-Hayaïna (province de Fès)* : M. Benslimane Mehdi ;

*Caïd des tribus Amezinatèn-des-Ichqirèn-des-Aït-Hammad-ou-Aïssa et Aït-Yâkoub-ou-Aïssa (province de Meknès)* : M. Boucht Assid ;

*Caïd des tribus El-Kablyine, Aït-Ouibel et Aït-Yaddine (province de Rabat)* : M. Chababe Larbi ;

*Caïd des Mhaya-Nord-Beni-Onkil et Angad à Oujda (province d'Oujda)* du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Mezouar Abderrahmane ;

Du 2 juin 1956 :

*Caïd des Oulad-Bouâziz-Sud (province de Mazagan)* : M. Lemseffer Ahmed ;

*Caïd des Beni-Zeroual à Rhaïsaï (province de Fès) : M. Larhib Mokhtar ;*

Du 26 juillet 1956 :

*Caïd des Rhiata-Est et Ouest à Taza (province de Taza) : M. Zamani Mohammed ;*

*Caïd des Tsoul à Beni-Lennt (province de Taza) : M. Touzari Mohammed ;*

*Caïd des Sectana-Ghighbaya (province de Marrakech) du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. El Alouani Mohamed, commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe ;*

*Supercaïd de la circonscription des Zemmour (province de Rabat) du 17 septembre 1956 : M. Chababe Larbi, caïd ;*

*Caïd à Missour (province de Fès) du 27 octobre 1956 : M. Dkhissi Ahmed ou Lahsèn ;*

*Supercaïd de la circonscription de Fès (province de Fès) du 24 janvier 1957 : M. Fassi Fihri Abderrahmane.*

(Arrêtés des 21 décembre 1956, 15 janvier, 22, 25, 26 février, 4, 6 et 8 mars 1957.)

Sont nommés :

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd de Bahlil à Sefrou (province de Fès) du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. El Houma Driss ;*

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd des Meziata à Taounate (province de Fès) du 9 janvier 1956 : M. Es Sabar Bouchta ;*

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd des Beni-Alaham à Ahermoumou (province de Taza) du 2 février 1956 : M. Baroudi Mohammed ;*

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd des Beni-Saddèn à Fès (province de Fès) du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Bartali Benhaddou ;*

Du 1<sup>er</sup> août 1956 :

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd des Mhaya-Nord à Oujda (province d'Oujda) : M. Nouali Mohammed ;*

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd des Ouerba-Beni-Feqqous et Beni-Bou-Yala à Taïneste (province de Taza) : M. Lazrak Mohammed ;*

*Caïd des Aït-Serhrouchèn-de-Sidi-Ali à Skoura (province de Fès) du 26 octobre 1956 : M. Bartali Benhaddou, khalifa de caïd de 10<sup>e</sup> catégorie ;*

Du 15 novembre 1956 :

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd des Rehamna à Benguerir (province de Marrakech) : M. Bousta M'Jid, commis d'interprétariat, chef de groupe de 3<sup>e</sup> classe ;*

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd des Ourika (province de Marrakech) : M. Aït Ayad Aomar ;*

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd des Aït-el-Ghaba à El-Kelâa-des-Srarhna (province de Marrakech) : M. Mahfoudi el Habib ;*

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd des Beni-Ameur à El-Kelâa-des-Srarhna (province de Marrakech) : M. L'Khayat Ahmed ;*

*Khalifa de 10<sup>e</sup> catégorie du caïd de Ziaïda à Boulhaut (province de la Chaouïa) du 15 février 1957 : M. Mohamed ben Driss Berrada, commis d'interprétariat, chef de groupe de 3<sup>e</sup> classe.*

(Arrêtés des 16 février, 5, 8 et 13 mars 1957.)

Sont nommés :

*Khalifa d'arrondissement de 10<sup>e</sup> catégorie de la ville de Safi du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Lahsini Abdelkadèr ;*

*Khalifa d'arrondissement de 10<sup>e</sup> catégorie du 13<sup>e</sup> arrondissement urbain à Casablanca du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Fartmissi Mhammed ;*

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 :

*Khalifa d'arrondissement de 10<sup>e</sup> catégorie de la ville de Marrakech : M. Benchakroune Dris ;*

*Khalifa d'arrondissement de 10<sup>e</sup> catégorie de la ville de Fès : M. Mdaghri Alaoui Abdelkadèr.*

(Décrets des 9, 11 et 21 février 1957.)

M. Belalami Alami, khalifa d'arrondissement de 5<sup>e</sup> catégorie à Casablanca, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère de l'intérieur du 20 mars 1956. (Décret du 15 décembre 1956.)

Est relevé de ses fonctions avec maintien de ses droits à pension et rayé des cadres du ministère de l'intérieur du 16 octobre 1956 : M. Mohamed el Khalifa ben Salah Serghini, khalifa de quartier de 9<sup>e</sup> catégorie à Casablanca. (Décret du 9 janvier 1957.)

Sont titularisés et nommés *commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : MM. Bel Abed Abdelkadèr et Haddioui Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Debbache Yahia ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : MM. Abdellah ben Abdesslam Mennou, Aziz Mohamed, Benjelloun Abdellatif, Benkirane Mohamed, Bennani el Mehdi, Bensaïd Abderrahim, Bouqartacha Hammadi, Bensouda Abdallah, Bouamaïne Mekki, Boukarabila Hoummad, Bousselham Rachid, Chkounda Abdennebi, El Ammoussi Ahmed, El Karam Kacem, Fadhil Tayeb, Ghannam Hammi ou Lahcèn, Chaoui Jalal Mohammed, Gharnit Abdelaziz, Houry Abdelmjid Touhami, Idrissi Kartouni Abdelmalek, Ismaïli Alaoui Ahmed, Kabbadj Ahmed, Kadiri Mohyidine Moulay Abdelhab, Khallouk el Habib, Lalami Abdelhaï, Oumza Baadi, Senoussi Omar, Siboueih Abdellah, Taleb Benyounés, Tazi Mohammed, Touhami Ghahdi Driss, Yacoubi Abdelkadèr, Zemmouri Mohamed et Znibèr Mohammed ;

Du 11 mars 1957 : M. Chaffaï Abbès, commis d'interprétariat stagiaires.

(Arrêtés du 21 février 1957.)

Est nommé, après concours, *commis d'interprétariat stagiaire* du 20 décembre 1956 : M. Tahri Hassani Abdelhak, agent temporaire. (Arrêté du 22 mars 1957.)

Est promu *secrétaire administratif de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Caille René, secrétaire administratif de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 19 février 1957.)

Est nommé *attaché de 3<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1956, avec ancienneté du 5 avril 1955 : M. Chabert Jean, rédacteur principal de 2<sup>e</sup> classe des services extérieurs. (Arrêté du 6 mars 1957.)

Sont confirmés dans leur emploi et reclassés :

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 :

*Agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* : M. Soriano Miguel (surveillant de chantier) et M<sup>me</sup> Vuillecard Huguette (ouvrier toutes spécialités) ;

*Agent public de 4<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon (téléphoniste-standardiste jusqu'à 50 postes)*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1953, et promu au 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Oualid Yahia ;

*Agent public de 4<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon (concierge)*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1953, et promue au 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M<sup>lle</sup> Brun Françoise.

(Arrêtés des 22 et 26 février 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Contrôleurs principaux, 1<sup>er</sup> échelon des transmissions* du 1<sup>er</sup> octobre 1955 :

Avec ancienneté du 20 juillet 1953 : M. Guignard René ;

Avec ancienneté du 7 avril 1954 : M. Collin Pierre,

contrôleurs principaux, 1<sup>er</sup> échelon des transmissions.

(Arrêtés du 6 mars 1957.)

Sont reclassés :

*Commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 18 mai 1954 : M<sup>lle</sup> Lull-Pitto Micheline, commis de 3<sup>e</sup> classe ;

*Commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1955, avec ancienneté du 20 janvier 1953, et promu *commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Chawad Abdesslam, commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1950, avec ancienneté du 15 novembre 1952, et promu au 3<sup>e</sup> échelon du 15 septembre 1955 : M. Gomez François, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955 :

*Agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 23 décembre 1952, et promu au 4<sup>e</sup> échelon du 23 juillet 1955 : M. Allouche Chaloum, agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;*

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1952, et promu au 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Palmer Robert, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1953, et promu au 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Laqmary Ahmed, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 19 août 1954 : M. Hernandez Joseph, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 2 décembre 1951, et promu au 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Lanternier Georges ;*

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 23 juillet 1951, et promu au 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Masson Ernest,*

agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 7 mars 1954, et promu au 3<sup>e</sup> échelon du 7 décembre 1956 : M. Rougier Henri, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 5 décembre 1951, et promu au 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Zaghrary Driss, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Agent public de 4<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1953, et promue au 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>me</sup> Riguidel Béatrix ;*

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 :

*Agent public de 4<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 16 janvier 1955 : M. Babkrani Madani ;*

*Agent public de 4<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1953, et promu au 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Benomar Mohammed,*

agents publics de 4<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés des 16 et 26 février 1957.)

Est titularisé et nommé *attaché de municipalité de 3<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 9 décembre 1956 : M. Cherkouï Abdelaziz, *attaché de municipalité stagiaire.* (Arrêté du 25 mars 1957.)

Sont reclassés du 1<sup>er</sup> juillet 1955 :

*Commis principal de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 17 juillet 1952, et promu commis principal de 2<sup>e</sup> classe du 17 décembre 1955 : M. Fray Georges, commis principal de 3<sup>e</sup> classe ;*

*Commis de 1<sup>re</sup> classe, avec ancienneté du 14 septembre 1954 : M. Keller Robert ;*

*Commis principal de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 29 mai 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 10 mois 6 jours, et majoration : 1 an 4 mois 6 jours), et promu commis principal de 2<sup>e</sup> classe du 29 janvier 1956 : M. Fonchain Rolland,*

commis de 1<sup>re</sup> classe ;

*Commis de 1<sup>re</sup> classe, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 2 mois 10 jours) : M. Lamarque Roger ;*

*Commis de 2<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 16 juin 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 19 jours), et promu commis de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Joyeux Julien ;*

*Commis de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 2 jours), et promu commis de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Granier Simon ;*

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1952 (bonification pour services militaires : 2 ans 3 mois 5 jours), et promu commis principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Tournier René ;*

*Commis de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1952 (bonification pour services militaires : 1 an), et promu commis de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Deront Maurice ;*

*Commis de 2<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 15 juin 1953 (bonification pour services militaires : 2 ans), et promu commis de 1<sup>re</sup> classe du 15 mars 1956 : M. Justafre Jean ;*

*Commis de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 3 juillet 1953 (bonification pour services militaires : 7 mois 12 jours), et promu commis de 2<sup>e</sup> classe du 3 juin 1956 : M. Lantelme René ;*

*Commis de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 4 février 1954, et promu commis de 2<sup>e</sup> classe du 4 novembre 1956 : M. Schlatter Louis ;*

*Commis de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 29 janvier 1954, et promu commis de 2<sup>e</sup> classe du 29 décembre 1956 : M. Maaza Abdelkader ;*

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 16 juin 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 4 mois 27 jours, et majoration : 1 an 3 mois 28 jours) : M. Alamel Roger ;*

*Commis de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 29 février 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 2 jours) : M. Bègue Iran ;*

*Commis de 3<sup>e</sup> classe :*

Avec ancienneté du 5 juin 1954 : M. Léandri Jacques ;

Avec ancienneté du 17 juin 1954 : M. Poilvet Rémy ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 14 jours) : M. Escolano Ernest ;

Avec ancienneté du 18 octobre 1954 : M. Rahali Abdelaziz,

commis de 3<sup>e</sup> classe ;

*Commis de 3<sup>e</sup> classe du 15 juillet 1955, avec ancienneté du 6 juillet 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 4 mois 13 jours), et promu commis de 2<sup>e</sup> classe du 6 juin 1956 : M. Midani Chadli Haddi, commis de 3<sup>e</sup> classe ;*

*Commis de 2<sup>e</sup> classe du 27 juillet 1955, avec ancienneté du 15 janvier 1955 : M. Portier Gérard, commis de 2<sup>e</sup> classe ;*

*Commis principal hors classe du 1<sup>er</sup> août 1955, avec ancienneté du 18 février 1953 (bonification pour services militaires : 7 ans 2 mois 26 jours, et majoration : 1 an 9 mois 16 jours), et promu commis principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) du 18 novembre 1955 : M. Courbey Roger, commis principal de 3<sup>e</sup> classe ;*

*Commis de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1955, avec ancienneté du 17 mai 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 9 mois 28 jours, et majoration : 10 mois 16 jours) : M. Bigot de Morogues Paul, commis de 3<sup>e</sup> classe ;*

*Commis de 3<sup>e</sup> classe du 30 novembre 1955, avec ancienneté du 9 juin 1955 : M. Palizzotto Sauveur, commis de 3<sup>e</sup> classe.*

(Arrêtés des 18 janvier et 16 février 1957.)

Sont promus à la municipalité de Fedala :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon : M. Bendaoud ben Djillali ben Moumèn, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;*

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon : M. Lahssèn ben M'Bark ben Hamida, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;*

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Bouchaïb ben Mohamed ben Taïbi, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;*

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1957 : M. Ahmed ben Djillali ben Zeïd, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon.*

(Arrêtés du gouverneur de la province des Chaouïa du 26 mars 1957.)

Sont nommés, dans le corps des sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers stagiaires :

Du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. Aloulouche M'Barek ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Hassine Messaoud ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1955 : MM. Karkouri Mohamed et Benhmani M'Barek ;  
 Du 1<sup>er</sup> août 1955 : M. Saadaoui Ahmed ;  
 Du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Kouhili Mohamed ;  
 Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Elouard Aomar ;  
 Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Elmabrouk Mohamed.  
 (Arrêtés du 22 mars 1957.)

Sont promus à la municipalité de Meknès :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1956 :  
 M. Benbrahim Lahcèn, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre  
 1956 : M. Elamri Mostapha, *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie,  
 6<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre  
 1956 : M. Mestar Boudjmaa, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie,  
 5<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Loutfi Moha-  
 med, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Zagzouti  
 Mohamed, *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Lemrabèt  
 Ahmed, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Reggui Ahmed,  
*sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Idame Moha-  
 med, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Hamou  
 Djillali, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Jamaï  
 M'Hamed, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon* : M. Mohamed  
 Sayah el Maati, *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : M. Khibri Allal,  
*sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Driss Hamar  
 Hamou, *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Benramdane  
 Driss, *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Benani Hadj  
 Seddik, *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1957 :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : M. Fathi Moha-  
 med, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Taleb Moha-  
 med Abdallah, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1957 :  
 M. Khattabi Mohamed Salah, *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie,  
 7<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1957 :

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. Rmich Driss  
 Mohamed, *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Najem Moha-  
 med, *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon*.  
 (Arrêtés du 14 mars 1957.)

Sont nommés dans le corps des sapeurs-pompier du Maroc  
*sapeurs-pompier stagiaires* :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Kerkour Elmiad Kaddour ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Kartab Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Saihi Hassan ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Maamari Mimoun ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : MM. Kohili Salem, Mohamed Seghir, Miloudi  
 Blal et Arouch Hammou.

(Arrêtés des 13, 14, 15, 23 février et 11 mars 1957.)

Sont nommés, après concours, *commis d'interprétariat stagiaire*  
 du 20 décembre 1956 : MM. Benhayoun Sadafi Abdelhamid, Ber-  
 daoui Mohammed et Ouazzani Touhami Mohamed. (Arrêtés des 12  
 et 18 mars 1957.)

Est titularisé et nommé *secrétaire administratif de 2<sup>e</sup> classe,  
 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Pons Henri, *secrétaire admi-  
 nistratif stagiaire*. (Arrêté du 27 février 1957.)

Est promu *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> sep-  
 tembre 1956 : M. Colombera Louis, *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie,  
 1<sup>er</sup> échelon* (Arrêté du 19 février 1957.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *com-  
 mis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1950, avec ancienneté du 23 août  
 1948, *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 27 septembre 1951, avec ancienneté  
 du 20 février 1951, et promu *commis de 1<sup>re</sup> classe* du 2 mars 1954 :  
 M. Quivoron Robert, *commis de 1<sup>re</sup> classe*. (Arrêté du 5 mars 1957.)

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre  
 1952, *secrétaire administratif de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décem-  
 bre 1953, avec ancienneté du 5 mai 1952, *2<sup>e</sup> échelon* du 5 mai 1954,  
 avec ancienneté du 10 septembre 1952, et promu au *3<sup>e</sup> échelon* du  
 10 novembre 1954 : M. Lesage Bernard, *secrétaire administratif de  
 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon*. (Arrêté du 5 mars 1957.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *attaché  
 de 3<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon* du 20 janvier 1953, nommé *attaché de 2<sup>e</sup> classe,  
 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1954, et promu au *2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février  
 1956 : M. Bourg Jean, *attaché de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon*. (Arrêté du  
 6 mars 1957 rapportant les arrêtés des 25 octobre 1954, 5 mars et  
 20 novembre 1956.)

Sont reclassés du 1<sup>er</sup> juillet 1955 :

*Commis de 1<sup>re</sup> classe*, avec ancienneté du 4 mai 1953 (bonifica-  
 tion et majoration pour services militaires : 8 ans 1 mois 27 jours),  
*commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 4 novembre 1955, avec ancienneté  
 du 4 mars 1953, et promu *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 4 no-  
 vembre 1955 : M. Deleuze Robert, *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 2 janvier 1953  
 (bonification pour services militaires : 5 ans 3 mois 16 jours, et  
 majoration : 1 an 2 mois 7 jours), et promu *commis principal de  
 1<sup>re</sup> classe* du 2 novembre 1955 : M. Castiglia Michel ;

*Commis principal de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 8 août 1953  
 (bonification et majoration pour services militaires : 6 ans 7 mois  
 23 jours), et promu *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 8 février  
 1956 : M. Heyraud Alphonse,  
*commis de 1<sup>re</sup> classe* ;

*Commis principal de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 23 septem-  
 bre 1954 : M<sup>me</sup> Golmard Suzanne ;

*Commis de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 24 janvier 1955 (boni-  
 fication pour services militaires : 10 mois) : M. Laurent Pierre ;

*Commis de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 15 juillet 1952, et promu  
*commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Abisror Pinhas ;

*Commis de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 24 février 1952, et  
 promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Naji Driss ;

*Commis de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 5 novembre 1952, et  
 promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 5 juillet 1955 : M. Millon Baptiste ;

*Commis de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1953, et promu  
*commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M<sup>me</sup> Rousseau Lucie ;



*Commis de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 18 octobre 1953, et promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 18 juin 1956 : M<sup>me</sup> Piston d'Eaubonne Marie ;

*Commis de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 3 janvier 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 2 jours), et promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 3 septembre 1956 : M. Ammar Mohamed ;

*Commis de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954, et promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Reig Marie-Madeleine ;

*Commis de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1954, et promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Korkli Ahmed ;

*Commis de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 4 août 1954 : M<sup>me</sup> Pivost Jacqueline ;

*Commis de 3<sup>e</sup> classe :*

Avec ancienneté du 16 mai 1954 : M. Mounir el Mostefa ;

Avec ancienneté du 5 octobre 1954 : M. Soler Gilbert, commis de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 16 février 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère de l'intérieur :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Abdelaziz Aouad, secrétaire de langue arabe hors classe ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Benabdallah Ahmed ben Ali, chef de bureau d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe, appelés à d'autres fonctions.

(Arrêtés des 22 février et 5 mars 1957.)

M. Zemmouri Mohamed, commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du ministère de l'intérieur du 4 février 1957. (Arrêté du 21 février 1957.)

Sont reclassés :

*Commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 24 juin 1952, et promu *commis d'interprétariat principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Mouqadem Bouzekri ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 11 août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 12 jours) : M. Triki Yahia ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 :

*Commis d'interprétariat principal de 1<sup>re</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. M'Birkou Haj Mohamed ;

*Commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe :*

Avec ancienneté du 22 septembre 1954 : M. Guelzim Abdellatif ;

Avec ancienneté du 21 octobre 1954 : M. Bentaleb Mohammed ;

*Commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe :*

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : MM. Beslam Abdelkadèr et Lazrak Driss ;

Avec ancienneté du 4 janvier 1955 : M. Mahmoud Abdelkadèr ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. Tahry Mohamed ;

Avec ancienneté du 15 mai 1955 : M. Jibrane Seddik ;

Avec ancienneté du 26 juin 1955 : M. Bouayad Mohamed ;

Avec ancienneté du 16 août 1955 : M. Alaoui Ismaël ;

Sans ancienneté : M. Jouhari Ouaraïni ben Salem ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe :*

Avec ancienneté du 17 février 1954 : M. Fannan Mohammed ;

Avec ancienneté du 13 mars 1954 : M. Bel Haj Soulami Mohamed ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M. Zernij Jamaï Mohamed ;

Avec ancienneté du 12 mai 1954 : M. Channaoui Mohammed ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954 : MM. El Rhoul Abdelaziz et Sfaïra Mohammed ;

Avec ancienneté du 9 juin 1954 : M. Lahlimi Mohamed ;

Avec ancienneté du 16 août 1954 : M. El Hammadi Ahmed ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Tazi Thami ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : MM. Dobli Bennani Ahmed et Zohry Chouaïb ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Laalej Hassan ;

Avec ancienneté du 15 juin 1955 : M. Lemoufid Mohamed ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1955 : M. Ben Lahcèn Tlemçani Ahmed ;

*Commis d'interprétariat principal de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 14 novembre 1953, et promu *commis d'interprétariat principal de 2<sup>e</sup> classe* du 14 août 1956 : M. Abdelaoui Berrada Mohamed ;

*Commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 13 juillet 1952, et promu *commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Benhima Hamid ;

*Commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1954, et promu *commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Ez Zerehouni Ahmed ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952, et promu *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Arara Mohamed ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1952, et promu *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Lazraq Khlass Abdesslam ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 25 mars 1953, et promu *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 25 décembre 1955 : M. Sebban Larbi ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1953, et promu *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Lemtiri Belhadj Mohammed ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 16 avril 1953, et promu *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 16 avril 1956 : M. Lalamj Abdellatif ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953, et promu *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. M'Touguy Abdelmalek ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1953, et promu *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Assabane Mohammed ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1954, et promu *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Abdelhadi M'Hamed ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 20 décembre 1955, avec ancienneté du 20 mars 1955 : M. Sebti Thami, commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 8, 15, 16 février, 5 et 6 mars 1957.)

Sont nommés du 1<sup>er</sup> janvier 1955 :

*Secrétaire interprète de 3<sup>e</sup> classe* : M. Mohamed ben Mansour, commis d'interprétariat chef de groupe de 1<sup>re</sup> classe ;

*Secrétaire interprète de 5<sup>e</sup> classe* : M. Belkahia Mohamed, commis d'interprétariat principal de classe exceptionnelle (avant 3 ans) ;

*Secrétaires interprètes de 6<sup>e</sup> classe* : MM. Guessous Mohamed, commis d'interprétariat chef de groupe de 5<sup>e</sup> classe, Bensouda Abderrahman, Bouzouzou Allal ben Ali, Sebti Abdelkadèr, commis d'interprétariat principaux hors classe, et Saouli Larbi, commis d'interprétariat principal de 1<sup>re</sup> classe ;

*Secrétaire interprète de 7<sup>e</sup> classe* : M. Yacoubi Mustapha, commis d'interprétariat principal de 2<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaires interprètes de 8<sup>e</sup> classe* : MM. Mesli Abdelmajid, Nia Mohamed, commis d'interprétariat principaux de 3<sup>e</sup> classe, Boukaa Thami et Cherradi el Fadili Hassan, commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe ;

*Secrétaire interprète de 4<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953 : M. Mrini Mohamed, commis d'interprétariat chef de groupe de 2<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire interprète de 5<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1953 : M. Hanafi Abderrachid, commis d'interprétariat chef de groupe de 3<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaires interprètes de 7<sup>e</sup> classe :*

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1953 : M. Zerhouni Benamar, commis d'interprétariat chef de groupe de 5<sup>e</sup> classe ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1954 : M. Merzouki Abdelkader, commis d'interprétariat principal de 1<sup>re</sup> classe ;

*Secrétaire interprète de 6<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954 :* M. Elhaouari Mohammed, commis d'interprétariat principal hors classe.

(Arrêtés des 4 et 11 mars 1957.)

## Sont titularisés et reclassés :

*Secrétaire administratif de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1955, avec ancienneté du 13 novembre 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 10 mois 23 jours, et majoration : 1 an 1 mois 25 jours) :* M. Pothier Roger ;

*Secrétaires administratifs de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an) : M. Guermouche Benamar ;

Du 12 avril 1956 (bonification pour services militaires : 7 mois 19 jours) : M. Fornali Francis,

secrétaires administratifs stagiaires.

(Arrêtés des 5 et 11 mars 1957.)

Sont reclassés du 1<sup>er</sup> décembre 1955 :

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1953, et promu commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mai 1956 :* M. Zemmouri Abdelaziz ;

*Commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe, avec ancienneté du 13 février 1954, et promu commis d'interprétariat principal de 3<sup>e</sup> classe du 13 novembre 1956 :* M. Loubaris Abdallah ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1954 :* M. Njima Aïssa,

commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 5 mars 1957.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 5 avril 1953 :* M. Lhéritier Georges, commis de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 15 février 1957.)

Est nommé *sergent stagiaire des sapeurs-pompiers professionnels* du 16 novembre 1956 : M. Barbari Boumediène. (Arrêté du 3 avril 1957.)

Est titularisé et nommé *agent de constatation et d'assiette, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Kerboub Ahmed, *agent de constatation et d'assiette stagiaire*. (Arrêté du 4 décembre 1956.)

Est titularisé et nommé *contrôleur des travaux municipaux de 8<sup>e</sup> classe* du 10 février 1956 : M. Barry André, *contrôleur stagiaire*. (Arrêté du 11 septembre 1956.)

## Sont promus aux services municipaux de Marrakech :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :* M. Alkiam Lahcèn, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :* M. Akoutni Abdeslem, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 :

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon :* M. Fakir Brahim, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon :* M. Mouharou Mohamed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon :* M. Essouhouli Lahoucine, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon :* M. Laazri Ahmed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon :* MM. Mselek Messaoud et Zbiba Belaïd, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon :* M. Lougrich Abbès, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

• *Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon :* M. Larjil Allal, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon :* M. El Belghiti-Asli Moulay Lahcèn, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon :* M. Ghafel Ahmed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon :* MM. Assik Kadour, Zemzami Brahim, Ihougga Mohamed, Artal Bouih, Mohamed ben Abdallah, Jouwate Ahmed et Kazib Naceur, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon :* M. Lakkich Mohamed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon.

(Décisions du gouverneur de la ville de Marrakech du 3 avril 1957.)

Sont nommés, après concours, *commis d'interprétariat stagiaires* du 20 décembre 1956 : MM. Bousfiha Mohamed, Cheddadi Mohamed, Cherkaoui Maknassi, Lkhaoua Jelloul et Mezouar Mohammed. (Arrêtés des 12 mars et 5 avril 1957.)

Sont nommés du 1<sup>er</sup> janvier 1955 :*Secrétaires interprètes de 5<sup>e</sup> classe :*

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954 : M. Abdelkrim Saboundji ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1954 : M. Mohamed bel Hadj Mohamed el Bacha,

commis d'interprétariat chef de groupe de 3<sup>e</sup> classe ;

*Secrétaire interprète de 7<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1953 :* M. Brahmi Abdesslam, commis d'interprétariat principal de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés des 4, 11 et 18 mars 1957.)

Est nommé *chef de bureau d'interprétariat de classe exceptionnelle, 1<sup>er</sup> échelon (avant 2 ans)* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Ben Omar Bennasser, chef de bureau d'interprétariat hors classe. (Arrêté du 4 mars 1957.)

Sont nommés *chaouchs de 8<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Lqamch Benachir ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Aad Hammou,

chaouchs temporaires.

(Arrêtés du 12 mars 1957.)

Est reclassé *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 29 décembre 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 2 jours), et promu *commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe* du 29 novembre 1955 : M. Ghaffar Mokhtar, commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 8 février 1957.)

Est rayé des cadres du ministère de l'intérieur du 23 juillet 1956 : M. Znièr Kacem, interprète de 1<sup>re</sup> classe, appelé à d'autres fonctions. (Arrêté du 8 février 1957.)

## DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SURETÉ NATIONALE.

Sont recrutés en qualité de :

*Inspecteurs de police stagiaires :*

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Caramès Carballo Manuel ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Chahir Mohamed ;

*Gardiens de la paix stagiaires :*

Du 23 septembre 1954 : M. Bouabib ben Jilali ben Mohamed ;

Du 16 juin 1955 : M. Chergui Ahmed ;

*Gardiens de la paix-élèves :*

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : MM. Bertrand Claude, Boumhala Ali, Dahane Abdelaziz, El Bachri Mimoun, Lahsèn ben Ameur ben Hamida, Mohamed ben Driss ben Mohamed, Talatane Mohamed et Touazit Allal ;

Du 31 mars 1956 : M. Belbachir Mustapha ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Guillaume Charles ;

Du 11 avril 1956 : M. Michel Maurice ;

Du 28 avril 1956 : M. Amedjkane Jacques ;

Du 23 juin 1956 : M. Idrissi Soussi Abdelkrim ;

Du 25 juin 1956 : MM. Arbi ben El Haj el Haouari ben Bahajji, Bensaltana Mhammed, Boubkèr ben Mohammed ben Zouine, El Haj ben Bouazza ben Dahad, Faouzi Mohammed, Foughal Brahim et « Loudyi » Abderrahmane ben Mohammed ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : MM. Rachidi Mohamed et Thami ben Mohammed ben Dris ;

Du 10 juillet 1956 : MM. Achab Yacoub, Benfatah Ahmed, Chargou Abderrahmane et Driss ben Mohammed ben Mhammed « Riffi » ;

Du 11 juillet 1956 : MM. Benslimane Omar, Brahim ben Moulay Tayeb ben Abderrahmane et Slimane ben Kebir ben Slimane ;

Du 16 juillet 1956 : MM. Benserhir Kassem, El Arbi ben Ahmed ben Mohamed, Hamsis Mohamed, Jirari Mahjoub, Moulay Saïd ben Moulay Messaoud ben Mohammed et Slimani Sidi Hafid ;

Du 21 juillet 1956 : MM. Abderrahmane ben Ahmed ben Mohammed, Doukali Mustapha ben Hammou ben Ahmed, El Fariane Saïd, Khaldoun Ahmed, Khamsi Allal, Khamsi Jilali et Sraïdy Djillali ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : MM. Abdelkamel ben Dris ben Lahsèn, Driss ben Mohammed ben Kassem, Founaqa Abdelkadèr, Karzazi Boufelja, Mhammed ben Mokhtar ben Mahjoub, Mohammed ben Hoummame ben Driss, Otmane ben Mohammed ben Boujema, Oujdi Mohammed et Znibèr Houssine ben Boubkèr ben Abdallah.

(Arrêtés des 6 août, 27 décembre 1956, 7, 23 janvier et 1<sup>er</sup> février 1957.)

Est intégré dans les cadres de la sûreté nationale en qualité d'officier de police adjoint stagiaire du 21 juin 1956 : M. Ziani Abdelkrim, commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe au ministère de l'intérieur. (Arrêté du 17 août 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

*Inspecteurs de police :*

De 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 18 juin 1955, avec ancienneté du 3 mai 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 1 mois 15 jours) : M. Bamière Lucien ;

De 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon :

Du 5 août 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 26 jours) : M. Dupouy Robert ;

Du 16 juin 1956, avec ancienneté du 16 juin 1955 : M. Espérou Jean ;

Du 21 janvier 1957, avec ancienneté du 21 janvier 1956 : M. Lahbib Alaoui Ali ;

*Gardiens de la paix :*

6<sup>e</sup> échelon :

Du 22 décembre 1954, avec ancienneté du 4 février 1954 (bonification pour services militaires : 8 ans 10 mois 18 jours) : M. Elfadil Mohammed ;

5<sup>e</sup> échelon du 16 février 1956, avec ancienneté du 11 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 9 ans 4 mois 5 jours) : M. Le Mouël Luce ;

4<sup>e</sup> échelon :

Du 7 septembre 1955, avec ancienneté du 10 février 1955 (bonification pour services militaires : 6 ans 6 mois 27 jours) : M. Bombezy André ;

Du 15 octobre 1955, avec ancienneté du 16 novembre 1954 (bonification pour services militaires : 7 ans 10 mois 29 jours) : M. Martinez Vincent ;

Du 27 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 4 ans 6 mois 3 jours) : M. Cabrit Étienne ;

Du 26 août 1956 (bonification pour services militaires : 6 ans 5 jours) : M. Cauchois Jean ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 11 mai 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 4 mois 8 jours) : M. Vollin Honoré ;

Du 27 juin 1955 :

Bonification pour services militaires : 3 ans 10 mois 3 jours : M. Chopin André ;

Bonification pour services militaires : 3 ans : M. Pérez Gilbert ;

Bonification pour services militaires : 2 ans 7 mois 11 jours : M. Trividic Jacques ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 7 mois 9 jours) : M. Benimeli Modeste ;

Du 7 août 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 11 mois 17 jours) : M. Renon Jean ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1955, avec ancienneté du 13 novembre 1954 (bonification pour services militaires : 5 ans 9 mois 18 jours) : M. Thimothée Paul ;

Du 23 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 3 jours) : M. Marc Henri ;

Du 2 novembre 1955 (bonification pour services militaires : 4 ans 11 mois 13 jours) : M. Braco William ;

Du 26 novembre 1955, avec ancienneté du 7 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 5 ans 4 mois 19 jours) : M. Garcia Jean ;

Du 6 février 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 8 mois 9 jours) : M. Heurard Albert ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 7 mois 14 jours) : M. Pérez Henri ;

Du 7 avril 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 6 mois 8 jours) : M. Heimburger Max ;

Du 25 avril 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 7 mois 1 jour) : M. Bichirossi Noël ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 3 mois) : M. Tauzin Louis ;

Du 12 octobre 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 3 jours) : M. Rodenas Michel ;

Du 22 octobre 1956 (bonification pour services militaires : 4 ans 1 mois 4 jours) : M. Carréra Édouard ;

2<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> septembre 1955 :

Avec ancienneté du 30 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 11 mois 1 jour) : M. Gibielle Jean ;

Avec ancienneté du 30 octobre 1954 (bonification pour services militaires : 3 ans 10 mois 1 jour) : M. Sauvatre Gilles ;

Avec ancienneté du 21 novembre 1954 (bonification pour services militaires 3 ans 9 mois 10 jours) : M. Viotti Louis ;

Du 15 octobre 1955, avec ancienneté du 15 juin 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 4 mois) : M. Meslier Jacques ;

Du 29 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 16 jours) : M. Alquié Louis ;

Du 5 novembre 1955 (bonification pour services militaires : 2 ans 11 mois 10 jours) : M. Schaer Michel ;

Du 26 novembre 1955, avec ancienneté du 24 avril 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 7 mois 2 jours) : M. Sisti François ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955, avec ancienneté du 21 juin 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 5 mois 10 jours) : M. Payet-Revest Germain ;

Du 11 janvier 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 3 mois) : M. Argenti Alexandre ;

Du 9 mars 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 8 mois 17 jours) : M. Garaud Alfred ;

Du 25 avril 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 7 mois 1 jour) : M. Agostini Damien ;

Du 15 juillet 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 3 mois) : M. Ventalon Georges ;

Du 20 juillet 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 4 mois 6 jours) : M. Oger Gilbert ;

Du 17 août 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 1 mois 28 jours) : M. Vanacloy Albert ;

Du 16 septembre 1956 (bonification pour services militaires : 2 ans 2 mois 10 jours) : M. Giudicelli Etienne ;

#### 1<sup>er</sup> échelon :

Du 9 mai 1955, avec ancienneté du 24 décembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 4 mois 15 jours) : M. Gibert Édouard ;

Du 11 mai 1955, avec ancienneté du 11 novembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Bernère Pierre ;

Du 12 mai 1955, avec ancienneté du 12 novembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. de Lyonville Roland ;

Du 28 juin 1955, avec ancienneté du 28 décembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : MM. Chaulet Michel et Tingaud Henri ;

Du 29 juin 1955, avec ancienneté du 29 décembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Trauchessec Paul ;

Du 19 août 1955, avec ancienneté du 3 mars 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 16 jours) : M. Ruan Louis ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1955 :

Avec ancienneté du 25 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 11 mois 6 jours) : MM. Gobin Yves et Israël Sylvain ;

Avec ancienneté du 16 décembre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 8 mois 15 jours) : M. Casanova Louis ;

Avec ancienneté du 4 mars 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 27 jours) : M. Martinez Émile ;

Avec ancienneté du 22 mars 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 9 jours) : M. Porteret Ernest ;

Du 24 septembre 1955, avec ancienneté du 10 août 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 14 jours) : M. Guglielmi Antoine ;

Du 27 septembre 1955, avec ancienneté du 7 avril 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 20 jours) : M. Pardo Juan ;

Du 15 octobre 1955 :

Avec ancienneté du 21 octobre 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 11 mois 24 jours) : M. Serralta Manuel ;

Avec ancienneté du 15 avril 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : MM. Belhomme Jacques, Lamboley Jean, Lassère Jean, Marchand René et Rodriguez Fernand ;

Avec ancienneté du 26 avril 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 19 jours) : M. Padilla Antoine ;

Avec ancienneté du 29 avril 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 16 jours) : M. Poli Jean-Dominique ;

Avec ancienneté du 19 mai 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 4 mois 26 jours) : M. Sanchez Salvador ;

Avec ancienneté du 4 août 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 11 jours) : M. Bourrel Louis ;

Avec ancienneté du 21 août 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 24 jours) : M. Mallet Léopold ;

Avec ancienneté du 9 septembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois) : M. Lozano André ;

Avec ancienneté du 27 septembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 18 jours) : M. Astruc Louis ;

Du 15 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an) : MM. Chevalme Roland et Larcher Georges ;

Du 19 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 11 mois 26 jours) : M. Manse Marcel ;

Du 21 novembre 1955 : M. Birbet Jules ;

Du 26 novembre 1955 :

Avec ancienneté du 25 janvier 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 10 mois 1 jour) : M. Rodriguez Olidor ;

Avec ancienneté du 25 février 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 9 mois 1 jour) : M. Davo Jean ;

Avec ancienneté du 6 mai 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois 20 jours) : M. Albertini Pierre ;

Avec ancienneté du 26 mai 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : MM. Marin Auguste, Martinez Guy, Muracciole Toussaint, Reynier Guy et Vidal Roger ;

Avec ancienneté du 27 mai 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 29 jours) : M. Castello Norbert ;

Avec ancienneté du 14 juin 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 12 jours) : M. Guerrini Jean-Pierre ;

Avec ancienneté du 19 juin 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 7 jours) : M. Marillier Yves ;

Avec ancienneté du 13 septembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 13 jours) : M. Barrère René ;

Avec ancienneté du 6 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 20 jours) : M. Navarro François ;

Avec ancienneté du 9 octobre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 17 jours) : M. Reig Antoine ;

Du 26 novembre 1955 (bonification pour services militaires : 1 an) : M. Geggioli Paul ;

Du 29 novembre 1955 (bonification pour services militaires : 9 mois 2 jours) : M. Caverivière Adrien ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 :

Avec ancienneté du 12 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 4 mois 19 jours) : M. Demoly René ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Orlandi Joseph ;

Du 4 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 10 mois 11 jours) : M. Riso Henri ;

Du 11 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 11 mois 15 jours) : M. Canicio Jean ;

Du 14 décembre 1955 (bonification pour services militaires : 11 mois 12 jours) : M. Carboni Raphaël ;

Du 23 décembre 1955, avec ancienneté du 3 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 20 jours) : M. Cimi-gnani Jean ;

Du 28 décembre 1955 :

Avec ancienneté du 28 juin 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Gonzalès Joseph ;

Avec ancienneté du 3 juillet 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 25 jours) : M. Turban Roland ;

Du 4 janvier 1956 (bonification pour services militaires : 7 mois 15 jours) : M. Pau André ;

Du 11 janvier 1956 (bonification pour services militaires : 10 mois 15 jours) : M. Loquen Marie ;

Du 29 janvier 1956 (bonification pour services militaires : 10 mois 28 jours) : M. Baside Louis ;

Du 23 février 1956 (bonification pour services militaires : 9 mois 3 jours) : M. Puyssvert Henri ;

Du 2 avril 1956 (bonification pour services militaires : 7 mois 24 jours) : M. Desmiraz Anselme ;

Du 10 mai 1956 : M. Toumi Mohamed ;

Du 27 juin 1956 (bonification pour services militaires : 3 mois 18 jours) : M. Puigmal Henri ;

Du 27 juin 1956 : MM. Bordes André, Oger Georges et Saut Félix ;

Du 14 juillet 1956 : M. Ahdjila Ramdane ;

Du 17 août 1956 (bonification pour services militaires : 3 mois 9 jours) : M. Giboin Robert ;

Du 15 octobre 1956 : MM. Abdelkadèr ben Mbarek ben Mohamed, Agbani Bouazza, Bekkali Abdallah et Jouhary Abdesselam ;

Du 26 novembre 1956 : M. Brécard Gaston.

(Arrêtés des 12, 23 novembre, 11 décembre 1956 et 15 janvier 1957.)

Sont nommés :

*Inspecteur de police de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1955, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1955 et officier de police, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956* : M. Thiébaux Pierre ;

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1952, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954 et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956* : M. Faucillon Jacques ;

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955* : M. Natali Étienne ;

*Inspecteur principal, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955* : M. Daumaric André ;

*Inspecteurs principaux, 2<sup>e</sup> échelon :*

Du 8 juillet 1955 : M. Espagne Paul ;

Du 8 août 1955 : M. Rogissart Robert ;

*Inspecteur sous-chef hors classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1948, sous-chef hors classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1951, reclassé inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1951, 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et inspecteur de police principal, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955* : M. Anton François ;

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955* : M. Ferré Emmanuel ;

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, et inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955* : M. Pascal Jean ;

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956* : M. Botella Joseph ;

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1955 et inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mars 1956* : M. Bey Brahim Mohamed ;

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1955 et inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956* : M. Escudéro Jean ;

*Inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956* : M. Cabanne Vincent ;

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1955 et inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956* : M. Lafon Lucien ;

*Inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> avril 1953 : M. Sada Robert ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M. Yvars Joseph ;

*Inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955* : MM. Elkhaoua Fatah, Henry René et Mohamed ould Mohamed ould Ahmed ;

*Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955* : MM. Auler Maurice, Blisson Émile et Galabert Roger ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955* : M. Aymard Georges ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955* : M. Rémaury Raymond ;

*Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955* : MM. Ahmed ben Ahmed ben El Gada, Crespian Adrien, Le Cornec René, Mohamed ben Jelloul ben Hammou et Tricard Alexandre ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955* : M. Antonetti Antoine ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955* : M. Godard Robert ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1955* : M. Vagnon Marcel ;

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1955* : M. Bernabeu Manuel ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1955* : M. Grégoire Henri ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1956* : M. El Ouazzani Ahmed ben Abdelkrim ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1956* : M. Torres François ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1954 et 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956* : M. Ilhac Yvon ;

*Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> avril 1953 : M. Khiyat Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Amar Bida Abdelkadèr ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Darche Armand ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Choukhry Lahcèn ;

Du 4 février 1956 : M. Chaffringeon Louis ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : MM. Becogner René et Padovani Charles ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Rabot Roger ;

*Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> août 1955 : M. Sakhi Jilali ;

Du 2 avril 1956 : M. El Kihel el Moktar ;

Du 15 août 1956 : M. Collet-Fenetrier Georges ;

Du 27 septembre 1956 : M. Marien Marcel ;

Du 6 octobre 1956 : M. Aflou Moha ;

Du 25 décembre 1956 : M. Grassi Roch ;

*Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon :*

Du 24 avril 1955 : M. Allaoui Mohammed ;

Du 24 mai 1955 : M. Perrolaz Henri ;

Du 3 décembre 1955 : M. Besset Georges ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Téruel Barthélémy ;

Du 28 mars 1956 : M. Capirossi Joachim ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. André Pierre ;

Du 15 juin 1956 : M. Botella Emmanuel ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Périé Marcel ;

Du 7 juillet 1956 : M. Astesiano Daniel ;

Du 16 novembre 1956 : M. Malaure Georges ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 7 décembre 1954 et 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 7 décembre 1956* : M. Abdelkadèr ben Miloud ben Tayeb ;

*Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Lasri Abdelkrim ;

Du 30 juillet 1955 : M. Mimoun ou Moussa ou Bassou ;

Du 9 novembre 1955 : M. Dououïo Hammou ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956 : MM. Favard Christian et Garrouste Alain ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Garcia Joseph ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Parigi Charles ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. de Martino Charles ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Harlaut Roland ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Ayrinhac Louis ;

Du 16 novembre 1956 : MM. Luciani Cyprien et Vanel Jean ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Armehi Lahcèn ;

Du 16 décembre 1956 : M. de Cécia Jean ;

*Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954 et 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1956 : MM. Siéna François et Paly Nicolas ;*

*Inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon :*

Du 11 mai 1955 : M. Vrastor Jean-Marie ;

Du 23 mai 1955 : M. Moha ou Moba ou Khoujia ;

Du 16 juin 1955 : MM. Charpiot Louis, Ferrandi François et Morozzo Michel ;

Du 15 août 1955 : M. Bringuier Henri ;

Du 22 octobre 1955 : M. Grodemange François ;

Du 16 novembre 1955 : M. Bras Jean ;

Du 8 décembre 1955 : M. Tmimi Mohamed ;

Du 16 décembre 1955 : M. Cossart Claude ;

Du 17 décembre 1955 : M. Lopez Claude ;

Du 23 décembre 1955 : M. Rominger Fernand ;

Du 4 janvier 1956 : M. Dousset Jean-Paul ;

Du 16 février 1956 : M. Vidal Michel ;

Du 16 juin 1956 : M. Mariani Antoine ;

Du 21 juin 1956 : M. Cadours Jean-Pierre ;

*Sténodactylographe de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>me</sup> Sarda Jeanne.*

(Arrêtés des 8 décembre 1956, 15 et 30 janvier 1957.)

Sont reclassés, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 :

*Inspecteur hors classe du 1<sup>er</sup> janvier 1950, avec ancienneté du 2 février 1949, inspecteur sous-chef du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 2 février 1954, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 2 mai 1950, 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 2 mai 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 2 mai 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Régnauld Jacques ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 9 décembre 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 9 décembre 1955 : M. Morelle Henri.*

(Arrêtés du 15 janvier 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Inspecteur sous-chef hors classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1950, avec ancienneté du 22 octobre 1949, hors classe, 2<sup>e</sup> échelon du 22 octobre 1952, officier de police, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953 et 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Lejeune Robert ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 16 mars 1952, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 16 juillet 1953, avec ancienneté du 11 mars 1953, officier de police, 4<sup>e</sup> échelon du 10 juillet 1954, avec ancienneté du 11 mars 1953, et 5<sup>e</sup> échelon du 11 mai 1955 : M. Lamensans Jacques ;*

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 juin 1951, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 4 juin 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 4 juin 1955 : M. Montels Gabriel ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 11 avril 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 11 avril 1954, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 et 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Galant François ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 14 mai 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 14 mai 1954, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 et 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Jeanjean Émile ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 13 août 1951, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 13 août 1953, officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 et 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Dionisi André ;*

*Officier de police adjoint de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 février 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Varnat Raymond ;*

*Inspecteur principal, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 6 août 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 6 août 1954 : M. Clédère Jean-Baptiste ;*

*Inspecteur principal, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 24 novembre 1952, et 3<sup>e</sup> échelon du 24 novembre 1954 : M. Provana Gaélan ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 10 novembre 1953, et 2<sup>e</sup> échelon du 10 novembre 1955 : M. Mathieu Marcel ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 20 mars 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 20 mars 1956 : M. Cassagnol Léonce ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954, avec ancienneté du 13 avril 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 13 avril 1956 : M. Jolly Robert ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 5 mai 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 5 mai 1956 : M. Fritsch Fernand ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 6 mai 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 6 mai 1956 : M. Comte Louis ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 24 mai 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 24 mai 1956 : M. Yvars Marcel ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 21 juin 1954, et 2<sup>e</sup> échelon du 21 juin 1956 : M. Fressard Joseph ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 août 1951, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 4 août 1953, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1954 et 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Ducassou Albert ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 13 août 1954 : M. Martinez Émile ;*

*Inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteurs principaux, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 19 février 1955 : MM. Longis Paul, Maublanc Marcel et Mardi Aimé ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1953, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 26 février 1955 : M. Carillo Joseph ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1955 et inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Schwob Joseph ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 11 août 1951, et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 11 août 1953 : M. Blanchard Étienne ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 5 octobre 1952, et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 5 octobre 1954 : M. Brotons Vincent ;*

*Inspecteur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 8 mars 1953, et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 8 mars 1955 : M. Claren Lucien ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 août 1951, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 4 août 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 4 août 1955 : M. Deschamps Fernand ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 23 novembre 1952, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 23 août 1953, et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 23 août 1955 : M. Penel Louis ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 août 1951, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 4 août 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 4 septembre 1955 : Burigo Victor ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 15 août 1951, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 15 août 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 15 octobre 1955 : M. Brocard Auguste ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 10 février 1952, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 10 février 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 10 février 1956 : M. Vasseur Albert ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 28 novembre 1951, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 28 août 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 28 octobre 1956 : M. Renucci Don Jacques ;*

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 août 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 19 novembre 1954, et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 19 novembre 1956 : M. Dufau Olivier ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 9 août 1952, 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 9 décembre 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 9 décembre 1956 : M. Lenain Pierre ;

Inspecteur sous-chef hors classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1950, avec ancienneté du 21 mars 1949, et hors classe, 2<sup>e</sup> échelon du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 21 avril 1952 : M. Desiage Lucien ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 23 septembre 1952, et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 8 janvier 1955 : M. Deffry Roland ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 21 janvier 1953, et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955, avec ancienneté du 6 mai 1955 : M. Le Querler Noël ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 27 janvier 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 27 janvier 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Albertini François ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 8 octobre 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 8 octobre 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Bodelle Florent ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 26 novembre 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Dugeny Roger ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 13 décembre 1951, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 13 décembre 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Espine Georges ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 3 juin 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 3 juin 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Faccendini Antoine ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 novembre 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 4 novembre 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Friant François ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1951, 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Gimenez Albert ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 11 septembre 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 11 septembre 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Gustin René ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 22 septembre 1951, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 22 septembre 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Hiébel Joseph ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 13 mai 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 13 mai 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Jacob Antoine ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 13 avril 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 13 avril 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Laurent Robert ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 18 janvier 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 18 janvier 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Marseguerra François ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 9 octobre 1951, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 9 octobre 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Médina Roger ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 8 novembre 1951, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 8 novembre 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Méla Jean ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 décembre 1952, 7<sup>e</sup> échelon du 4 janvier 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Meynard Henri ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 28 février 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 28 février 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Pellissard Charles ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 7 février 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 7 février 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Portillo Michel ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 27 août 1951, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 27 août 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Ricard César ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 10 août 1951, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 10 août 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Sanchez François ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 26 février 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 26 février 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Setti Louis ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 28 juin 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 28 juin 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Toix André ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 17 août 1951, 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 17 août 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Trojani Jean ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 février 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 25 février 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 juillet 1955 : M. Viennet André ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 27 décembre 1951, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 27 janvier 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Durand Yves ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 8 mai 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 8 juin 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Galland Gilbert ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 26 novembre 1951, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 26 décembre 1953 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Martinez Jean ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 22 mai 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 22 juin 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Natali Vincent ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 décembre 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 4 décembre 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Soleilhavoup Lucien ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Verjus René ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 21 février 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 4 février 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Farré Raymond ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 5 mars 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 5 juin 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Picard Raymond ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 24 août 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 24 octobre 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Forgeron Roger ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 3 mars 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 3 mai 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Buatois Marcel ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 août 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 25 octobre 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1953 : M. Filippi André ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 30 mars 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 30 mai 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Vincent Joseph ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 12 février 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 12 février 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Caillaud Ernest ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 12 août 1953, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 12 septembre 1955 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Ferdani Pierre ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 3 juillet 1952, 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 3 juillet 1954 et 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Dartois Georges ;

Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 19 août 1952, et 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 19 octobre 1954 : M. Destriche de Baracé Xavier ;

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 9 juin 1951, 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 9 juin 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 9 juin 1955 : M. Allot Gérard ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 16 juin 1953 : M. Cucchi Bacchioli ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 30 septembre 1951, 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 30 décembre 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 7<sup>e</sup> échelon du 30 mars 1956 : M. Lopez Jean ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 11 janvier 1950, et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 11 janvier 1954 : M. Bertrand Marcel ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 19 janvier 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 18 janvier 1955 : M. Soriano Pierre ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 10 mars 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 10 mars 1955 : M. Moles André ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 26 avril 1951, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 26 avril 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 26 avril 1955 : M. Bourgeon Edmond ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 6 juin 1951, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 6 juin 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 6 juin 1955 : M. Godret Roland ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 23 octobre 1943, sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 23 février 1953, et inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 4 juin 1955 : M. Figeac Raymond ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 21 juin 1951, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 21 juin 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 21 juin 1955 : M. Bellair Ernest ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 16 août 1951, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 16 août 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 16 août 1955 : M. Buisson Raymond ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 6 décembre 1951, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 6 décembre 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 6 décembre 1955 : M. Moneris Sébastien ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 10 novembre 1951, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 8 janvier 1952, 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 8 janvier 1954 et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 8 janvier 1956 : M. Cordier Henri ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 décembre 1946, sous-brigadier, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 4 mars 1953, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 5 juin 1954, et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 5 juin 1956 : M. Polverelli Jean ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 15 août 1952, et 2<sup>e</sup> classe, 6<sup>e</sup> échelon du 15 août 1956 : M. Lagarde Julien ;*

*Sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 24 juillet 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 24 juillet 1953, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 24 juillet 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 24 juillet 1955 : M. Baraduc Jean-Pierre ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 13 mai 1950, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 29 juillet 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 29 juillet 1955 : M. Motz Georges ;*

*Sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 6 octobre 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 6 octobre 1953, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 6 octobre 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 6 octobre 1955 : M. Fontaine Roger ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 25 octobre 1950, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 6 décembre 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 6 décembre 1955 : M. Suaire Robert ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1950, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 25 août 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 25 décembre 1955 : M. Guerra Joseph ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 7 avril 1949, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 7 octobre 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 7 octobre 1954, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 7 octobre 1954, et 2<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon du 7 novembre 1956 : M. Gimènes Michel ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 28 août 1951, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 13 août 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 13 août 1955 : M. Préaux Bernard ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 23 août 1951, 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 29 août 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 29 août 1955 : M. Darmayan René ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1955, avec ancienneté du 19 juin 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 19 septembre 1955 : M. Martinez François ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1953, avec ancienneté du 6 novembre 1951, 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 2 décembre 1953 et 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 2 décembre 1955 : M. Blanc Guy ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 23 juillet 1952, 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 4 août 1954 et 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 4 septembre 1956 : M. Bizouarne Maurice ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 17 septembre 1952, 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 13 octobre 1954, et 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 13 octobre 1956 : M. Gauthier Georges ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 27 janvier 1953, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, et 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1956 : M. Martinez Georges ;*

*Inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 19 juillet 1952, 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954 et 2<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon du 16 décembre 1956 : M. Trigon Sylvain ;*

*Gardien de la paix, 5<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 3 mai 1951, 6<sup>e</sup> échelon du 3 mai 1953, sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955 et inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Balducci André ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 2 mai 1952, et inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 27 mars 1955 : M. Brault Edgard ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 20 juillet 1953, avec ancienneté du 7 juillet 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 7 juillet 1955 : M. Augé Henri ;*

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 4 mars 1953, et inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1955 : M. Romand Pierre ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 13 février 1952, 5<sup>e</sup> échelon du 13 mars 1954, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 25 février 1954, et 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 25 avril 1956 : M. Dutarte Yves ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 8 septembre 1954, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 6 mai 1954, et 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 6 mai 1956 : M. Marcellesi Antoine ;*

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 17 août 1952, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 16 juin 1955, avec ancienneté du 2 novembre 1954, et 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon du 2 décembre 1956 : M. Mariani Mathieu ;*

*Gardien de la paix, 1<sup>er</sup> échelon du 25 septembre 1953, avec ancienneté du 29 décembre 1952, 3<sup>e</sup> échelon du 12 avril 1954, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 20 février 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 20 février 1955 : M. Le Gall Fernand ;*

*Gardien de la paix, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, 4<sup>e</sup> échelon du 7 avril 1953, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 16 novembre 1954, avec ancienneté du 14 juin 1953, et 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 14 juin 1955 : M. Gobron Robert ;*

*Brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 10 mai 1951, et 2<sup>e</sup> échelon du 10 septembre 1954 : M. Garo Louis ;*



*Brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 5 novembre 1951, et *2<sup>e</sup> échelon* du 5 novembre 1954 : M. Colombani Jean ;

*Brigadier, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 24 août 1949, et *brigadier-chef, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 24 février 1955 : M. Chaumont Jean ;

*Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 12 septembre 1952, et *3<sup>e</sup> échelon* du 12 novembre 1953 : M. Gaignaire Henri ;

*Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 5 mars 1953, et *3<sup>e</sup> échelon* du 5 mars 1954 : M. Starck Ernest ;

*Sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 10 juillet 1951, *brigadier, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 10 avril 1951, et *3<sup>e</sup> échelon* du 10 avril 1954 : M. Guilhaumon René ;

*Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 30 janvier 1953, et *3<sup>e</sup> échelon* du 30 mai 1954 : M. Bosq Jean ;

*Brigadier, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 11 novembre 1952, et *3<sup>e</sup> échelon* du 11 octobre 1954 : M. Joncour Jean ;

*Sous-brigadier, avant deux ans* du 1<sup>er</sup> août 1951, avec ancienneté du 12 avril 1950, *après deux ans* du 12 avril 1952 et *brigadier, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1953 : M. Escudéro Victor ;

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 13 mars 1947, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1953, avec ancienneté du 13 février 1952, et *3<sup>e</sup> échelon* du 13 février 1954 : M. Babillaud Georges ;

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 14 mars 1948, *sous-brigadier, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 14 janvier 1953, et *3<sup>e</sup> échelon* du 14 janvier 1955 : M. Capron Albert ;

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 11 septembre 1952 : M. Thoumire Jean ;

*Gardien de la paix, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 3 février 1950, et *6<sup>e</sup> échelon* du 3 mai 1953 : M. Pasqualini Philippe ;

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon* du 17 mai 1954 : M. Marquet René ;

*Gardien de la paix, 4<sup>e</sup> échelon* du 2 août 1954 : M. Tur Pierre ;

*Gardien de la paix, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 18 juillet 1952, et *agent spécial expéditionnaire de classe exceptionnelle, après 3 ans* du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Baumes Armand ;

*Agent spécial expéditionnaire de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1954, avec ancienneté du 22 février 1952, et *2<sup>e</sup> classe* du 22 août 1954 : M. Montroussier Raymond.

(Arrêtés du 15 janvier 1957.)

\* \* \*

#### MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

##### SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT AUX FINANCES.

Est titularisé et nommé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> avril 1957 et reclassé au même grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Estival Georges, commis stagiaire des perceptions. (Arrêté du 27 mars 1957.)

Est nommé *sous-directeur de 1<sup>re</sup> classe (indice 600)* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1954, et promu *sous-directeur hors classe (indice 650)* du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Laperou Charles, administrateur civil, chef de service adjoint de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 5 mars 1957.)

Sont promus :

*Chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe* du 10 mai 1956 : M. Salmochi Pierre, chef de bureau de 2<sup>e</sup> classe ;

*Chef de bureau de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>lle</sup> Mœvus Jeanne, sous-chef de bureau de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêté du 14 février 1957.)

Est reclassé, en application des dahirs des 27 décembre 1924 et 4 décembre 1954, *commis de 1<sup>re</sup> classe* du 10 janvier 1956, avec ancienneté du 7 décembre 1953, et *commis principal de 3<sup>e</sup> classe* du 7 juin 1956 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 6 ans 7 mois 16 jours, et majoration pour services de guerre : 1 an 5 mois 17 jours) : M. Dury Georges, commis de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 17 janvier 1957.)

Est nommé *secrétaire d'administration stagiaire* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Benerradi Ahmed, titulaire du baccalauréat de l'enseignement secondaire. (Arrêté du 13 décembre 1956.)

Sont rayés des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances :  
Du 16 octobre 1955 : M. Bastien Pierre, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 18 juin 1956 : M. Cazals Marcel, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon,

appelés à d'autres fonctions.

(Arrêtés du 8 mars 1957.)

Sont remis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances :

Du 20 juin 1956 :

M<sup>me</sup> Allégret Roberte, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

MM. Mermet Guy, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Chateau Jean, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon ;

M<sup>lle</sup> Greilsammer Anne-Claire, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

M. Duquenne Robert, commis principal de 2<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>me</sup> Roche Yvette, dactylographe, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Thuau André, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 26 décembre 1956 : M<sup>me</sup> Martinez Ena, commis principal de 1<sup>re</sup> classe ;

Du 28 décembre 1956 : M. Percier René, commis chef de groupe, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :

MM. Tamisier Jean, secrétaire d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

Hénin Émile et Colombani Ange, secrétaires d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon ;

Portron Jaques, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon ;

Thaon Robert et Morin René, secrétaires d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

M<sup>me</sup> Corcinos Geneviève, commis de 1<sup>re</sup> classe ;

Dufruch Pierrette, secrétaire sténodactylographe, 4<sup>e</sup> échelon ;

Durand Monique, perforeuse-vérifieuse, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Malve Pierre, inspecteur de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 13 mars 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Sous-directeur régional de 2<sup>e</sup> classe (indice 525)*, avec ancienneté du 29 décembre 1950, promu *sous-directeur régional de 1<sup>re</sup> classe (indice 550)* du 29 décembre 1952 et *sous-directeur régional hors classe, 1<sup>er</sup> échelon (indice 600)* du 29 décembre 1954 : M. Trébuchet Louis, sous-directeur régional de 2<sup>e</sup> classe des domaines ;

*Inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 4 juillet 1956, et *inspecteur central de 1<sup>re</sup> catégorie*, avec ancienneté du 16 janvier 1953 : M. Secchi Louis, inspecteur central de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon des domaines.

(Arrêtés des 6 et 8 février 1957.)

## Sont reclassés :

Inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1953, sous-directeur régional adjoint, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1955, sous-directeur régional de 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Secchi Louis, sous-directeur régional de 2<sup>e</sup> classe des domaines ;

Contrôleur, 5<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1954, et promu contrôleur, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Laborde Paul, contrôleur, 5<sup>e</sup> échelon des domaines.

(Arrêtés des 6 février et 7 mars 1957.)

## Sont promus :

Inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe :

Du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. de Julien de Zelicourt Pierre ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Baby Raymond,  
inspecteurs de 2<sup>e</sup> classe des domaines ;

Contrôleur principal de classe exceptionnelle, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>lle</sup> Proropano Antoinette, contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon des domaines.

(Arrêtés du 7 mars 1957.)

Sont titularisés et nommés *commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : MM. Alaoui Hijazi M'Hamed et Bennani Abdallah, commis d'interprétariat stagiaire des domaines. (Arrêtés du 3 janvier 1957.)

Est reclassé, en application de l'arrêté viziriel du 28 octobre 1952 et du dahir du 4 décembre 1954, chef de service de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1951, avec ancienneté du 26 novembre 1949, 2<sup>e</sup> échelon du 26 mars 1952, avec ancienneté du 20 juillet 1951, et hors classe du 20 octobre 1953 : M. Prouillac Maurice, chef de service hors classe des perceptions. (Arrêté du 2 mars 1957.)

Est reclassé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 26 décembre 1955, avec ancienneté du 18 février 1954 : M. Beckoury Lahsen, commis de 3<sup>e</sup> classe des perceptions. (Arrêté du 16 janvier 1957.)

Est titularisé et nommé *chaouch de 8<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Bensalem Maati, chaouch temporaire des perceptions. (Arrêté du 4 janvier 1957.)

Est acceptée, à compter du 21 mars 1957, la démission de son emploi de M. Garcia André, agent de recouvrement, 2<sup>e</sup> échelon des perceptions. (Arrêté du 18 mars 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du sous-secrétariat d'Etat aux finances (service des perceptions) :

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Valéro Claude, sous-chef de service de 1<sup>re</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Cohen Salomon, agent principal de poursuites de 4<sup>e</sup> classe ; M. Jacomino Henri, agent principal de recouvrement, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Palanque André, agent de recouvrement, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>lle</sup> Istria Judith, agent de recouvrement, 1<sup>er</sup> échelon ;

Du 30 novembre 1956 : M. Amar Isaac, commis de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés du 27 mars 1957.)

Sont rayés des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) :

Du 30 novembre 1956 : M. Gonzalez Francis, inspecteur adjoint stagiaire des impôts urbains ;

Du 16 mai 1957 : M. Narcisse Roger, inspecteur adjoint de 2<sup>e</sup> classe des impôts ruraux,

dont la démission est acceptée.

(Arrêtés du 13 mars 1957.)

Est rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 4 janvier 1957 : M. Acharqui Abdellatif, fqjh de 5<sup>e</sup> classe des impôts ruraux, appelé à d'autres fonctions. (Arrêté du 25 mars 1957.)

Est rayée des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>lle</sup> Charpentier Nicole, dactylographe, 1<sup>er</sup> échelon des impôts urbains, en disponibilité. (Arrêté du 25 mars 1957.)

Est nommé *sous-directeur régional adjoint, 1<sup>er</sup> échelon des impôts urbains* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 9 octobre 1955 : M. Pourtet Bernard, inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 23 janvier 1957.)

Est remis, sur sa demande, à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres du ministère de l'économie nationale (sous-secrétariat d'Etat aux finances) du 6 mai 1957 : M. Raffy Jean, receveur central de classe exceptionnelle de l'enregistrement et du timbre, en service détaché au Maroc. (Arrêté du 27 mars 1957.)

Sont remis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Lentali Charles, inspecteur de 2<sup>e</sup> classe des impôts urbains ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Boccato Marcel, contrôleur principal, 1<sup>er</sup> échelon, des impôts urbains.

(Arrêtés du 27 mars 1957.)

Sont titularisés et nommés *commis de 3<sup>e</sup> classe* des impôts urbains du 26 décembre 1956 : MM. Boucheqif Hamida, Bourichi Driss, Ouassif Mustapha, Sayag Messod et M<sup>me</sup> Vaillant Jeanine, commis stagiaires. (Arrêtés du 20 mars 1957.)

Est titularisé et nommé, au service de la taxe sur les transactions, *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 26 décembre 1956 et reclassé au même grade du 26 décembre 1955, avec ancienneté du 15 février 1955 (bonification pour services militaires et majoration pour services de guerre : 1 an 10 mois 11 jours) : M. Cayla Jean, commis stagiaire. (Arrêté du 18 mars 1957.)

Sont nommés, dans l'administration des douanes et impôts indirects, *gardiens de 5<sup>e</sup> classe* :

Du 22 août 1956 : MM. Wassi Bouchaïb, m<sup>le</sup> 1105, Moussabbir Abdesslam, m<sup>le</sup> 1100, Azri Ali, m<sup>le</sup> 1123, et Wadda Bouchaïb, m<sup>le</sup> 1107 ;

Du 27 août 1956 : M. Errafi Lahbib, m<sup>le</sup> 1125 ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Azlaf Mohammed, m<sup>le</sup> 1213 ;

Du 12 octobre 1956 : M. Mouhacine Mostafa, m<sup>le</sup> 1144.

(Arrêtés des 4, 29 janvier, 11, 12 février et 1<sup>er</sup> juin 1957.)

Est promu, dans l'administration des douanes et impôts indirects, *brigadier, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1956, avec ancienneté du 16 mai 1956 : M. Claudel René, agent breveté, 6<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 24 novembre 1956.)

Sont titularisés et nommés *préposés-chefs, 1<sup>er</sup> échelon des douanes* :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Lahitte Pierre ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1956 : MM. Ber-tone Henri, Magnier Francis et Agnetti Eugène.

(Arrêtés des 11 janvier et 4 février 1957.)

Sont reclassés dans l'administration des douanes et impôts indi-rects, en application des dispositions des dahirs des 27 décembre 1924 et 4 décembre 1954 :

*Préposé-chef, 6<sup>e</sup> échelon* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 7 septembre 1948 (majoration pour services de résistant : 2 ans 5 mois 24 jours), promu *préposé-chef, 7<sup>e</sup> échelon* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 7 septembre 1951, *agent breveté, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1951, avec ancienneté du 7 septembre 1948, *7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1951, avec ancienneté du 7 septembre 1951, et *8<sup>e</sup> échelon* du 7 avril 1954 : M. Duff Louis, *préposé-chef, 6<sup>e</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 7 juillet 1948 (majoration pour services de résistant : 10 mois 18 jours), promu *préposé-chef, 3<sup>e</sup> échelon* du 27 septembre 1951, avec ancienneté du 7 avril 1951, *agent breveté, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1951, avec ancienneté du 7 avril 1951, et *3<sup>e</sup> échelon* du 7 novembre 1953 : M. Mellon Michel, *préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon* ;

*Agent breveté, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1952, avec ancienneté du 17 janvier 1950 (majoration pour services de résistant : 1 an 3 mois 2 jours), et promu *agent breveté, 2<sup>e</sup> échelon* du 17 janvier 1953 : M. Lega Joseph, *agent breveté, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 2 janvier 1949 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 4 ans 11 mois 15 jours, et majoration pour services de guerre : 1 an 11 mois 14 jours), *agent breveté, 4<sup>e</sup> échelon* du 2 septembre 1951 et *5<sup>e</sup> échelon* du 2 mai 1954 : M. Terronès Eusèbe, *agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon* ;

*Agent breveté, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1951, avec ancienneté du 22 février 1949 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 3 ans 6 mois 5 jours, et majoration pour services de guerre : 1 an 3 mois 4 jours), *agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 27 novembre 1951, et *4<sup>e</sup> échelon* du 27 juin 1954 : M. Lhostis André, *agent breveté, 2<sup>e</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 29 mars 1954 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 8 ans 8 mois 29 jours, et majoration pour services de guerre : 2 ans 4 mois 3 jours) : M. Rolin René, *préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 10 juillet 1953 (bonification pour services militaires : 2 ans 10 mois 25 jours, et majoration pour services de guerre : 11 mois 26 jours), et *préposé-chef, 3<sup>e</sup> échelon* du 10 avril 1956 : M. Espinet Marcel, *préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1955, avec ancienneté du 13 février 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 7 mois 19 jours, et majoration pour services de guerre : 3 mois 29 jours) : M. Wahbi Ahmed, *préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954 (bonification pour services militaires : 2 ans 2 mois 3 jours, et majoration pour services de guerre : 6 mois 27 jours) : M. Barbaroux Marius, *préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mars 1955, avec ancienneté du 10 juillet 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 3 mois 17 jours, et majoration pour services de guerre : 4 mois 4 jours), promu *préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon* du 10 juillet 1956 : M. Bertino Jean, *préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mars 1955, avec ancienneté du 13 septembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 18 jours), promu *préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon* du 13 septembre 1956 : M. Gauffre Robert, *préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1952, avec ancienneté du 27 février 1951 (majoration pour services de guerre : 2 ans 3 mois 24 jours), promu *agent breveté, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1952, avec ancienneté du 27 février 1951, reclassé au *5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1952, avec ancienneté du 19 avril 1951 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 6 ans 11 mois 18 jours, et majoration pour services de guerre : 2 ans 3 mois 24 jours), élevé au *6<sup>e</sup> échelon* du 29 avril 1954 : M. Colombani Nonce, *préposé-chef, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Agent breveté, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1951, avec ancienneté du 23 décembre 1949 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 7 ans 11 mois 8 jours), promu *agent breveté, 5<sup>e</sup> échelon* du 23 septembre 1952 et *agent breveté, 6<sup>e</sup> échelon* du 23 mai 1955 : M. Brunelin Marcel, *agent breveté, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1953, avec ancienneté du 18 décembre 1952 (majoration pour services de guerre : 2 ans 4 mois 6 jours), promu *agent breveté, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1953, avec ancienneté du 18 décembre 1952, *5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1953, avec ancienneté du 18 décembre 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 6 ans 7 mois 7 jours, et majoration pour services de guerre : 2 ans 4 mois 6 jours), et *agent breveté, 6<sup>e</sup> échelon* du 18 septembre 1955 : M. Monteux Robert, *préposé-chef, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Matelot-chef, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1953, avec ancienneté du 17 février 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 5 mois 26 jours, et reliquat des services militaires légaux et de guerre : 1 an 18 jours), promu *préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon* du 13 septembre 1956 (5 mois 18 jours), promu *agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1953, avec ancienneté du 17 février 1952, reclassé au *4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1953, avec ancienneté du 17 février 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 5 ans 5 mois 18 jours, et majoration pour services de guerre : 1 an 5 mois 26 jours), promu au *5<sup>e</sup> échelon* du 5 décembre 1954 : M. Laniez Fernand, *matelot-chef, 3<sup>e</sup> échelon* ;

*Agent breveté, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1951, avec ancienneté du 9 juin 1951 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 6 ans 5 mois 22 jours), et promu au *5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mars 1954 : M. Peidro François, *agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1953, avec ancienneté du 30 janvier 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois 25 jours), promu *agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1953, avec ancienneté du 30 janvier 1952, reclassé *agent breveté, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1953, avec ancienneté du 30 janvier 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 6 ans 1 mois 6 jours, et majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois 25 jours), et élevé au *5<sup>e</sup> échelon* du 30 janvier 1955 : M. Grogno Paul, *préposé-chef, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1952, avec ancienneté du 10 février 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 14 jours, et reliquat de rappel des services militaires : 1 an 12 jours), promu *agent breveté, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1952, avec ancienneté du 10 février 1952, reclassé *agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1952, avec ancienneté du 5 mai 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 3 ans 12 jours, et majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 14 jours), élevé au *4<sup>e</sup> échelon* du 5 janvier 1955 : M. Ibanec Joseph, *préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1952, avec ancienneté du 26 juin 1951 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 17 jours), promu *agent breveté, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1952, avec ancienneté du 26 juin 1951, reclassé *agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1952, avec ancienneté du 26 juin 1951 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 4 ans 1 mois 18 jours, et majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 17 jours), promu au *4<sup>e</sup> échelon* du 27 mai 1955 : M. Milleliri François, *préposé-chef, 3<sup>e</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 11 mars 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 21 jours, et reliquat des services militaires légaux et de guerre : 1 an 4 mois 21 jours), promu *agent breveté, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 11 mars 1952, reclassé *agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1953, avec ancienneté du 28 août 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 3 ans 4 mois 12 jours, et majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 21 jours), promu *4<sup>e</sup> échelon* du 28 avril 1955 : M. Noto Eugène, *préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon* ;

*Matelot-chef, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mars 1953, avec ancienneté du 2 janvier 1952 (majoration pour services de guerre : 2 mois 5 jours), promu *agent breveté, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mars 1953, avec ancienneté du 2 janvier 1952, reclassé *agent breveté, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mars 1953, avec ancienneté du 2 janvier 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 2 ans 11 mois 24 jours, et majoration pour services de guerre : 2 mois 5 jours), promu au *3<sup>e</sup> échelon* du 26 septembre 1954 : M. Biguet Robert, *matelot-chef, 2<sup>e</sup> échelon* ;

*Préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1953, avec ancienneté du 4 janvier 1952 (majoration pour services de guerre : 8 mois 6 jours), promu agent breveté, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1953, avec ancienneté du 4 janvier 1952, reclassé au 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1953, avec ancienneté du 4 janvier 1952 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 2 ans 7 mois 21 jours, et majoration pour services de guerre : 8 mois 6 jours), promu agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon du 4 septembre 1954 : M. Rey Buenaventura, préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*Préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1952, avec ancienneté du 3 novembre 1951 (majoration pour services de guerre : 6 mois 10 jours), promu agent breveté, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1952, avec ancienneté du 3 novembre 1951, reclassé agent breveté, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1952, avec ancienneté du 3 novembre 1951 (bonification pour services militaires légaux et de guerre : 2 ans 5 mois 18 jours, et majoration pour services de guerre : 6 mois 10 jours), promu agent breveté, 3<sup>e</sup> échelon du 3 juillet 1954 : M. Gain Paul, préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon ;*

*Agent breveté, 1<sup>er</sup> échelon du 24 janvier 1954, avec ancienneté du 17 juillet 1953 (bonification pour services militaires légaux : 6 mois 7 jours), promu au 2<sup>e</sup> échelon du 17 mars 1956 : M. Fressier Robert, agent breveté, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 29 mars 1953 (bonification pour services militaires de guerre : 3 ans 4 mois 2 jours), et promu au 3<sup>e</sup> échelon du 29 décembre 1955 : M. Garbaoui Abdelkrim, préposé-chef stagiaire ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 16 octobre 1955, avec ancienneté du 16 avril 1954 (bonification pour service militaire légal : 18 mois) : M. Raubaly Claude, préposé-chef stagiaire ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 16 octobre 1955, avec ancienneté du 16 avril 1954 (bonification pour services militaires légaux : 18 mois) : M. Alti Charles, préposé-chef stagiaire ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1955, avec ancienneté du 5 avril 1954 (bonification pour service militaire légal : 1 an 5 mois 26 jours) : M. Pascual Albert, préposé-chef stagiaire ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1955, avec ancienneté du 7 octobre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 24 jours), et promu préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon du 7 octobre 1956 : M. Prat Jean, préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 9 janvier 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 22 jours), et promu préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon du 9 octobre 1956 : M. Landrodie Guy, préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 5 novembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 26 jours), et promu préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon du 5 novembre 1956 : M. Perez André-Antoine, préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 19 novembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 12 jours), et promu préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon du 19 novembre 1956 : M. Laborde-Tounedou Albert, préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Préposé-chef, 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 3 mars 1955 (bonification pour services militaires : 3 ans 5 mois 4 jours, et majorations d'ancienneté pour services de guerre : 10 mois 24 jours) : M. Génolini Maurice, préposé-chef stagiaire ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois), et promu préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Magnier Maurice, préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1955, avec ancienneté du 12 décembre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 19 jours), et promu préposé-chef, 2<sup>e</sup> échelon du 12 décembre 1956 : M. Garrigues Louis, préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Devaux Guy, préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon du 11 mai 1955, avec ancienneté du 11 mai 1954 (bonification pour services militaires : 11 mois 20 jours) : M. Lemarchand Marcel, préposé-chef, 1<sup>er</sup> échelon ;*

*Marin de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> décembre 1949, avec ancienneté du 11 juillet 1948 (bonification pour services militaires : 7 ans 20 jours), promu à la 2<sup>e</sup> classe du 11 avril 1952 et à la 1<sup>re</sup> classe du 11 août 1955 : M. Raad Omar, m<sup>le</sup> 901, marin de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Gardien de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1951, avec ancienneté du 19 avril 1949 (bonification pour services militaires : 8 ans 2 mois 12 jours), promu à la 2<sup>e</sup> classe du 19 juin 1952 et à la 1<sup>re</sup> classe du 19 août 1955 : M. Chehboune Mohamed, m<sup>le</sup> 951, gardien de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Cavalier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1950, avec ancienneté du 10 février 1949 (bonification pour services militaires : 6 ans 11 mois 21 jours), promu à la 2<sup>e</sup> classe du 10 août 1952, à la 1<sup>re</sup> classe du 10 janvier 1956 et nommé gardien de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> mars 1956, avec ancienneté du 10 janvier 1956 : M. Al-Jiad M'Hammed, m<sup>le</sup> 911, cavalier de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Cavalier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1952, avec ancienneté du 12 octobre 1949 (bonification pour services militaires : 8 ans 9 mois 19 jours), promu à la 2<sup>e</sup> classe du 12 avril 1953, à la 1<sup>re</sup> classe du 12 mai 1956 et nommé gardien de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 12 mai 1956 : M. Amamri Mohammed, m<sup>le</sup> 980, cavalier de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Gardien de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1952, avec ancienneté du 24 février 1951 (bonification pour services militaires : 6 ans 11 mois 7 jours), et promu à la 2<sup>e</sup> classe du 24 janvier 1955 : M. Haloua Thami, m<sup>le</sup> 963, gardien de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Cavalier de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1949, avec ancienneté du 26 septembre 1948 (bonification pour services militaires : 4 ans 1 mois 5 jours), promu à la 3<sup>e</sup> classe du 26 mars 1952, nommé gardien de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1954, avec ancienneté du 26 mars 1952, marin de 3<sup>e</sup> classe, avec ancienneté du 26 mars 1952, et gardien de 2<sup>e</sup> classe du 26 novembre 1955 : M. Beyod Bouchaïb, m<sup>le</sup> 892, cavalier de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Gardien de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1952, avec ancienneté du 30 avril 1952 (bonification pour services militaires : 6 ans 2 mois 1 jour), et promu à la 2<sup>e</sup> classe de son grade du 30 décembre 1955 : M. Yousri Ghaouti, m<sup>le</sup> 976, gardien de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Gardien de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> février 1948, avec ancienneté du 14 septembre 1945 (bonification pour services militaires : 2 ans 3 mois 17 jours), promu à la 4<sup>e</sup> classe du 14 avril 1949, à la 3<sup>e</sup> classe du 14 décembre 1952 et à la 2<sup>e</sup> classe du 14 août 1956 : M. Yassine Abdeslam, m<sup>le</sup> 800, gardien de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Gardien de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> avril 1952, avec ancienneté du 23 juillet 1950 (bonification pour services militaires : 4 ans 8 mois 8 jours), et promu à la 3<sup>e</sup> classe de son grade du 23 mars 1954 : M. Boujida Mbark, m<sup>le</sup> 966, gardien de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Gardien de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1952, avec ancienneté du 26 février 1951 (bonification pour services militaires : 4 ans 4 mois 5 jours), et promu à la 3<sup>e</sup> classe du 26 juin 1954 : M. Dehmani Mohammed, m<sup>le</sup> 979, gardien de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Cavalier de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1952, avec ancienneté du 25 août 1951 (bonification pour services militaires : 3 ans 9 mois 6 jours), et promu à la 3<sup>e</sup> classe du 25 février 1955 : M. Mabrouk Abdelmoula, m<sup>le</sup> 974, cavalier de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Gardien de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> novembre 1949, avec ancienneté du 14 juin 1948 (bonification pour services militaires : 1 an 4 mois 17 jours), promu à la 4<sup>e</sup> classe du 14 octobre 1951 et à la 3<sup>e</sup> classe du 14 octobre 1955 : M. El Hachemi Ahmed, m<sup>le</sup> 895, gardien de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Gardien de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1952, avec ancienneté du 7 mars 1950 (bonification pour services militaires : 2 ans 2 mois 24 jours), et promu à la 4<sup>e</sup> classe du 7 mars 1954 : M. Jeddi Ahmed, m<sup>le</sup> 975, gardien de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Gardien de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> août 1952, avec ancienneté du 18 février 1950 (bonification pour services militaires : 2 ans 5 mois 13 jours), et promu à la 4<sup>e</sup> classe du 18 février 1954 : M. El Khaldi Driss, m<sup>le</sup> 981, gardien de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Cavalier de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> décembre 1952, avec ancienneté du 19 février 1952 (bonification pour services militaires : 3 ans 9 mois 12 jours), promu à la 3<sup>e</sup> classe du 19 août 1955 et nommé gardien de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> mars 1956, avec ancienneté du 19 août 1955 : M. Laïch Mhammed, m<sup>le</sup> 989, cavalier de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Marin de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 20 juillet 1948 (bonification pour services militaires : 2 ans 4 mois 11 jours), promu à la 4<sup>e</sup> classe du 20 juillet 1952 et à la 3<sup>e</sup> classe du 20 mars 1956 : M. Bouchaïb ben Ej Jilali ben Tahar, m<sup>le</sup> 933, marin de 5<sup>e</sup> classe ;*

*Marin de 5<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1951, avec ancienneté du 30 novembre 1948 (bonification pour services militaires : 2 ans 7 mois*

1 jour), promu à la 4<sup>e</sup> classe du 30 juillet 1952 et à la 3<sup>e</sup> classe du 30 mars 1956 : M. Zidi Abdeslem, m<sup>le</sup> 952, marin de 5<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 7, 8, 14 juin, 10, 11, 12, 22 septembre, 12 octobre, 3, 7 décembre 1956 et 12 janvier 1957.)

M. Parodi Vincent, agent breveté, 1<sup>er</sup> échelon des douanes, est révoqué de ses fonctions sans suspension des droits à pension à compter du 1<sup>er</sup> février 1957 et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (administration des douanes et impôts indirects) à compter de la même date. (Arrêté du 18 janvier 1957.)

Est considéré comme démissionnaire de son emploi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957 et rayé des cadres de l'administration des douanes et impôts indirects (sous-secrétariat d'État aux finances) à compter de la même date : M. Chennoufi Larbi, m<sup>le</sup> 845, gardien de 3<sup>e</sup> classe des douanes. (Arrêté du 27 décembre 1956.)

M. Legoy Georges, préposé-chef, 3<sup>e</sup> échelon des douanes, dont la démission est acceptée, est rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (administration des douanes et impôts indirects) à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1956. (Arrêté du 5 janvier 1957.)

MM. Targues Roger et Mattei Ange, inspecteur hors classe des impôts urbains, remis à la disposition de leur administration d'origine, sont rayés des cadres du ministère de l'économie nationale (finances) du 1<sup>er</sup> mai 1957. (Arrêtés des 12 et 18 avril 1957.)

#### SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

Sont rayés des cadres du sous-secrétariat d'État au commerce et à l'industrie :

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Lemaire Bernard, géologue de 3<sup>e</sup> classe, dont la démission est acceptée ;

Du 11 mars 1957 : M. Lezmi Salomon, commis préstagiaire du service de la marine marchande et des pêches maritimes, considéré comme démissionnaire ;

Du 10 août 1957 : M. Zali Louis, administrateur principal de l'inscription maritime, remis à la disposition de son administration d'origine.

(Arrêtés des 8, 14 et 19 mars 1957.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *commis principal de 1<sup>re</sup> classe* du 18 avril 1952, avec ancienneté du 9 juillet 1951 (majoration pour services de guerre : 9 mois 9 jours), et promu *commis principal hors classe* du 9 mars 1954 : M. Morali Isaïe, commis principal hors classe. (Arrêté du 8 mars 1957.)

Est promu *garde maritime de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Garcia Gilbert, garde maritime de 6<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 11 mars 1957.)

Est titularisé après examen professionnel, nommé *inspecteur de 7<sup>e</sup> classe des instruments de mesure* du 9 décembre 1956, avec ancienneté du 9 juin 1955, et reclassé au même grade, avec ancienneté du 17 juin 1954 (bonification pour services militaires : 11 mois 22 jours) : M. Laborde Pierre, inspecteur stagiaire des instruments de mesure. (Arrêté du 22 février 1957.)

Est titularisé et nommé *agent technique de 5<sup>e</sup> classe* du 25 mars 1956 et reclassé *agent technique de 4<sup>e</sup> classe* du 25 mars 1956, avec ancienneté du 8 janvier 1956 : M. Guillemain Michel, agent technique stagiaire du service des métiers et arts marocains. (Arrêté du 12 janvier 1957.)

Est nommé dans le cadre de contrôle du commerce et de l'industrie en qualité de *contrôleur de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1954, reclassé *contrôleur principal de 4<sup>e</sup> classe* à la même date, avec ancienneté du 3 juillet 1953, détaché, après concours, dans le cadre d'inspection du

commerce et de l'industrie en qualité d'*inspecteur adjoint stagiaire* du 1<sup>er</sup> août 1955 et promu *contrôleur principal de 3<sup>e</sup> classe* du 3 janvier 1956 : M. Labry François. (Arrêté du 7 février 1957 modifiant les arrêtés des 17 décembre 1954, 25 septembre 1955 et 25 août 1956.)

\* \* \*

#### MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Est titularisé et nommé *agent technique de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Schlosser Roland, agent technique stagiaire. (Arrêté du 29 décembre 1956.)

Sont nommés, après examen professionnel, *contrôleurs des transports et de la circulation routière de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : MM. Clin Louis et Agosta Jean, agents temporaires. (Arrêtés du 16 janvier 1957.)

Est rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Gouin Jacques, ingénieur adjoint de 1<sup>re</sup> classe, dont la démission est acceptée. (Arrêté du 20 février 1957.)

Est rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Gaultier Raphaël, lieutenant de port stagiaire, dont la démission est acceptée. (Arrêté du 20 février 1957.)

Est remis à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 16 mars 1957 : M. Bulle Gabriel, ingénieur des ponts et chaussées de 1<sup>re</sup> classe, en service détaché. (Arrêté du 13 mars 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Secchi Jacques, adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 26 février 1957.)

Est reclassé *contrôleur des transports et de la circulation routière de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> avril 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1952 (bonification pour services militaires et de guerre : 4 ans 11 mois) : M. Arnoux René, contrôleur des transports et de la circulation routière de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 15 mars 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère des travaux publics :

Du 16 février 1957 : M<sup>me</sup> Barat Berthe, dactylographe, 8<sup>e</sup> échelon ;

Du 15 mars 1957 : M. Labedays Édouard, commis principal hors classe ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M<sup>me</sup> Balmelle Marcelle, commis de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêtés des 5 et 13 mars 1957.)

Est rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Maquenhén Maurice, commis principal de 3<sup>e</sup> classe, muté au ministère de la justice. (Arrêté du 13 mars 1957.)

Sont nommés :

*Ingénieur principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Bochet Fernand, ingénieur subdivisionnaire de 1<sup>re</sup> classe ;

*Ingénieur principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. L'Excellent Jean, ingénieur subdivisionnaire de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés des 31 janvier et 6 février 1957.)

Sont promus *ingénieurs subdivisionnaires de classe exceptionnelle* :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Artozoul Raymond ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Bernard Georges, ingénieurs subdivisionnaires de 1<sup>re</sup> classe.

(Arrêtés du 8 janvier 1957.)

Est recruté en qualité de *conducteur de chantier préstagiaire* du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Terkemani Brahim. (Arrêté du 19 décembre 1956.)

Sont titularisés et nommés *sous-agents publics* du 1<sup>er</sup> janvier 1951 :

3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon (*manœuvre non spécialisé*), avec ancienneté du 10 mai 1950 : M. Didi Mohamed ;

3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon (*manœuvre non spécialisé*), avec ancienneté du 6 juillet 1950 : M. Essadou Mohamed.

(Arrêtés des 2 et 29 août 1956.)

Sont promus :

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Messaoud ben Mohamed ben Thami, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Smaïn ben Mohamed, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. Haddas Mohamed, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Scouyad Omar, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Belji Smail, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Hammou ben Jilali ben Bouchaïb, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : M. Errih Abderahmane, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : M. Gueddaoui Moussa, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Bouchaïb ben Mohamed bel Missaoui, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* : M. Trente Rahal, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon* : M. Alami Ali, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. M'Fadel ben Sellam bel Jaï, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : MM. Chergui Larbi, Driss bel Hocine ben Lahcèn bel Mitiri et Ghamrate Lahcèn, *sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : MM. Charaman Abbès et Fertassi Mohamed, *sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : MM. Brahim ben Daoud ben Lachmi et El Hiri Mahjoub, *sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. Farzane Saïd, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 :

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon* : M. Moulay Hamed ben Sidi Mohamed, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : M. Serky Mohamed, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. Minejem M'Barek, *sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon* : MM. Belbela el Houssine, Houbbi Mohamed et Brahim ben Ahmed Berrakès, *sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : MM. Ahmed ben Thami ben Abdesslam, El Houssine ben Boubkèr ben Ahmed et Boulehna Mohamed, *sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : MM. Fahssi Abdallah, Boumoudi Omar et Abouhanine Mohamed, *sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : M. Haddouche Abdallah, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : MM. Ali ben Bel Houssaïne ben Ahmed et Ahnini Mohamed, *sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. Bahhar Mes-saoud, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon*.

(Arrêtés des 11, 16, 23, 26, 31 janvier, 7 et 13 février 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Ingénieur subdivisionnaire de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> avril 1951, avec ancienneté du 29 décembre 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 3 mois 2 jours), et *ingénieur principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 29 septembre 1954 : M. Rodriguez Manuel ;

*Ingénieur subdivisionnaire de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1951, avec ancienneté du 4 mars 1951 (majoration pour services de guerre : 4 mois 27 jours), et promu *ingénieur subdivisionnaire de 1<sup>re</sup> classe* du 4 mai 1953 : M. Greffet Louis ;

*Adjoint technique principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1952, avec ancienneté du 7 juillet 1951 (majoration pour services de guerre : 9 mois 24 jours), promu *adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe* du 7 août 1953 et *adjoint technique principal de 1<sup>re</sup> classe* du 7 septembre 1955 : M. Hagelauer Maurice ;

*Adjoint technique principal de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1951, avec ancienneté du 17 mai 1951 (majoration pour services de guerre : 5 mois 14 jours), promu *adjoint technique principal de 3<sup>e</sup> classe* du 17 juin 1953 et *adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe* du 17 juillet 1955 : M. Filly Albert ;

*Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1950, avec ancienneté du 26 avril 1949, promu *adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 26 mai 1951, *adjoint technique principal de 4<sup>e</sup> classe* du 26 mai 1953 et *adjoint technique principal de 3<sup>e</sup> classe* du 26 mai 1955 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 5 jours) : M. Quenet Paul ;

*Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1951, avec ancienneté du 14 février 1951 (majoration pour services de guerre : 6 mois 17 jours), promu *adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe* du 14 avril 1953 et *adjoint technique principal de 4<sup>e</sup> classe* du 14 juin 1955 : M. Antonioli François ;

*Adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe* du 30 avril 1952, avec ancienneté du 15 janvier 1952, promu *adjoint technique de 1<sup>re</sup> classe* du 15 juin 1954 (majoration pour services de guerre : 3 mois 15 jours) et *adjoint technique principal de 4<sup>e</sup> classe* du 15 octobre 1956 : M. Tabeau René ;

*Agent technique principal de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon* du 16 décembre 1948, avec ancienneté du 4 décembre 1947 (majoration pour services de guerre : 1 an 12 jours) : M. Alessandri Jean ;

*Agent technique principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 20 juin 1951 (majoration pour services de guerre : 6 mois 11 jours), et promu *agent technique principal de 2<sup>e</sup> classe* du 20 mars 1954 : M. Genadinos Fotios ;

*Agent technique de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juin 1952, avec ancienneté du 7 novembre 1948 (majoration pour services de guerre : 11 mois 24 jours), promu *agent technique principal de 3<sup>e</sup> classe* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 7 novembre 1951, et *agent technique principal de 2<sup>e</sup> classe* du 7 octobre 1954 : M. Berger René ;

Conducteur de chantier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1951, avec ancienneté du 28 janvier 1951 (majoration pour services de guerre : 5 mois 3 jours), et promu conducteur de chantier de 2<sup>e</sup> classe du 28 février 1954 : M. Coffin Jean ;

Conducteur de chantier de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> décembre 1950, avec ancienneté du 15 novembre 1949 (majoration pour services de guerre : 1 an 16 jours), et promu conducteur de chantier de 2<sup>e</sup> classe du 15 décembre 1952 : M. Pomarès Henri ;

Contrôleur principal des transports et de la circulation routière de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 11 janvier 1949, promu à la 2<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1951, et à la 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juin 1954 (majoration pour services de guerre : 1 an 6 mois) : M. Fauconnier-Rouget Jean ;

Contrôleur des transports et de la circulation routière de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 18 avril 1949, promu contrôleur principal de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 18 septembre 1952 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 13 jours) : M. Le Guern Arsène ;

Chef de bureau d'arrondissement de classe exceptionnelle du 1<sup>er</sup> août 1954, avec ancienneté du 24 avril 1953 (majoration pour services de guerre : 4 mois 17 jours) : M. Ville Paul ;

Capitaine de port de 3<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1952, avec ancienneté du 11 décembre 1951 (majoration pour services de guerre : 3 mois 20 jours), promu capitaine de port de 2<sup>e</sup> classe du 11 janvier 1954 et capitaine de port de 1<sup>re</sup> classe du 11 février 1956 : M. Méry Pierre ;

Sous-lieutenant de port de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1949, avec ancienneté du 5 décembre 1944 (majoration pour services de guerre : 1 an 2 mois 13 jours), lieutenant de port de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1954, avec ancienneté du 18 octobre 1952, et promu lieutenant de port de 2<sup>e</sup> classe du 18 janvier 1955 : M. Lagalle Ernest.

(Arrêtés des 18, 30 janvier, 7 novembre 1956, 26, 28 janvier, 1<sup>er</sup> et 2 février 1957.)

Sont promus au service de l'urbanisme :

Dessinateur d'études de 1<sup>re</sup> classe du 18 mai 1956 : M. Muhl Marcel, dessinateur d'études de 2<sup>e</sup> classe ;

Dessinateur d'études de 2<sup>e</sup> classe du 27 septembre 1956 : M. Jailiard Roland, dessinateur d'études de 3<sup>e</sup> classe ;

Dessinateur d'études de 3<sup>e</sup> classe du 17 mars 1955 : M. Salvat René, dessinateur d'études de 4<sup>e</sup> classe ;

Dessinateurs de 4<sup>e</sup> classe :

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Henetton Christian ;

Du 15 novembre 1956 : M. Ricordeau Bernard,

dessinateurs de 5<sup>e</sup> classe ;

Dessinateur et dessinatrice de 5<sup>e</sup> classe :

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. El Ouali Mohamed, dessinateur de 6<sup>e</sup> classe ;

Du 9 décembre 1956 : M<sup>me</sup> Rosselet Galina, dessinatrice de 6<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 22 décembre 1956 et 18 janvier 1957.)

Est reclassé agent technique de 1<sup>re</sup> classe du 1<sup>er</sup> juillet 1954, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1952, et promu agent technique principal de 3<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Lecomte Jean, agent technique de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 29 janvier 1957.)

Est reportée au 16 février 1956 la date de la réintégration dans son emploi de M. Franco Roland, agent technique de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 30 janvier 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 16 janvier 1957 : M. Ucello Paul, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 28 décembre 1956.)

Est placé dans la position de disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires du 4 janvier 1957 : M. Luccioni Frédien, agent technique de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 4 février 1957.)

Est promu sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1952 et 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Timenzay Hoummad ou M'Barek, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 28 novembre 1956.)

Sont titularisés et nommés commis de 3<sup>e</sup> classe :

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M<sup>lles</sup> Ponsich Thérèse et Ratte Paule, commis stagiaires, dispensées de stage ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M<sup>lles</sup> Bayle Marie-Armande, Coffin Yvonne, M<sup>lles</sup> Moréno Nadine, Lemal Félicienne, MM. Chouchana Albert et Lopez Jean-Pierre, commis stagiaires.

(Arrêtés du 5 février 1957.)

Sont promus :

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Kartouli Larbi, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 :

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon : M. Mohamed ben M'Barek ben Ahmed Tabiche, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon : M. Zougarh Ahmed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon : M. Hany Ahmed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon : M. Jelil Larbi, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon : MM. Lahmar Larbi et Lagha Mohammed, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 :

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon : M. M'Barek ben Mohamed ben Ahmed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon : MM. Mallouk Boubkèr, Mellouki Yahia et Zaït Abdallah, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon : MM. Mohamed ben Mohamed ben Jilali, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon : M. Moubarik Moulay el Hassane, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 :

Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon : MM. Iguerguena Lahsèn et Sid Mohamed ben Ali el Fillali, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon : M. Khaladi M'Hamed ben Mohamed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon : M. Merzougui Mahjoub, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon : MM. Lahcèn ben Madani ben Mohamed et Khadraoui Bouchaïb, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 11, 23, 31 janvier, 7 et 13 février 1957.)

Sont remis, sur leur demande, à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère des travaux publics :

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Rasclé Pierre, ingénieur subdivisionnaire de 4<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M. Walimann René, ingénieur des ponts et chaussées de 3<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1957 : M. Bonjean Paul, adjoint technique principal de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 26 décembre 1956, 28 janvier et 25 février 1957.)

## Sont promus

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Dardor Ahmed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 :

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : MM. Abdallah ben Abdallah ben Mohamed et Bouchekaoua Benaïssa, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Lmahdi Mohamed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Saddik Mohamed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : MM. El Ancer Abdesselam, Mellili el Mostafa, Hoummad ben Hadj Ahmed et Jilil Bouchta, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 :

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Mohamed ben Kaddour ben Mohamed ben Kaddour Sejaï, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : MM. Jardi Mohammed et Belarbi Ahmed, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* : M. Kammous Kaddour, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : M. Hbaly Abdesslam, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : MM. Benyahia Ali ben Boubkèr, Wahmane el Houcine, Jilali ben Mohamed ben Daoudi et Bentaleb Abdesselam, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 :

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : MM. El Battal Lahcèn et Embareck ben Salem, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Lakhel Mohamed, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* : MM. El Yahiaoui Mohamed et Taymi Mohamed, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 :

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon* : MM. Eddhaïf Ahmed, Zazou Brahim, M'Barek ben Mahjoub ben Ahmed et Ougherg Ahmed, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon* : M. Lahcèn ben Mohamed ben Lhoussaïn ben Mohamed Soussi, sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* : MM. Maati ben Bouazza, Tamzrakt Brahim, Khamari Mohamed, Gourma Boujema et El M'Fassère Benaïssa, sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 16, 23, 26, 31 janvier, 7 et 13 février 1957.)

Est nommé *ingénieur principal de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Jarrot Louis, ingénieur subdivisionnaire de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 4 mars 1957.)

Est réintégré dans son administration d'origine et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Odier Lionel, ingénieur de 1<sup>re</sup> classe des ponts et chaussées, en service détaché. (Arrêté du 5 mars 1957.)

Est rayé, sur sa demande, des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Quercy Léon, ingénieur subdivisionnaire de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 9 mars 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Reynaud Gaston, adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 26 février 1957.)

Est reporté au 1<sup>er</sup> novembre 1956 la date d'effet de l'arrêté aux termes duquel M. Martin Jean, agent technique stagiaire, est rayé des cadres du ministère des travaux publics. (Arrêté du 25 février 1957.)

Sont titularisés et nommés du 10 juin 1955 :

*Conducteur de chantier de 3<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 26 décembre 1953 : M. Filipi Jérôme ;

*Agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon (contremaitre)*, avec ancienneté du 15 novembre 1953 : M. Piétri Jean-Baptiste ;

*Agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* :

*Chef de parc et de garage jusqu'à 10 véhicules*, avec ancienneté du 19 octobre 1954 : M. Ré Georges ;

*Chauffeur dépanneur*, avec ancienneté du 24 juillet 1953 : M. Rossi François,

agents journaliers.

(Arrêtés du 8 mai 1956.)

Est mise à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M<sup>me</sup> Philbert Marie-Paule, commis de 3<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 5 mars 1957.)

Est dispensé de stage, reclassé *commis de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 15 avril 1953, et promu *commis de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Gony Jacques, commis stagiaire. (Arrêté du 31 mai 1956.)

Est mise à la disposition du Gouvernement français et rayée des cadres du ministère des travaux publics du 21 mars 1957 : M<sup>me</sup> Frappier Christiane, dactylographe, 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 26 mars 1957.)

Est mis, sur sa demande, à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Gandrille Jacques, architecte de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon, du service de l'urbanisme. (Arrêté du 12 février 1957.)

Est promu *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1955 : M. Tcharnestski Fédor, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 11 mai 1956.)

Est titularisé et nommé, en application du dahir du 7 mai 1955, *commis principal de 2<sup>e</sup> classe* du 10 juin 1955, avec ancienneté du 18 juin 1953 : M. di Costanza Alphonse, commis temporaire. (Arrêté du 8 mai 1956.)

Est promu *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Aït Hammou ou Moha, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 13 février 1957.)

Application du dahir du 5 avril 1945 sur la titularisation des auxiliaires.

Sont titularisés et nommés :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon (caporal de moins de 20 hommes)* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1953 : M. Jetti Miloud ;



*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon (manœuvre non spécialisé)* du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1948 : M. Aït Lhadj Lahoussaine, agents journaliers.  
(Arrêtés des 30 mars et 18 décembre 1956.)

Sont titularisés et nommés :

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon (caporal de moins de 20 hommes)* du 1<sup>er</sup> janvier 1951, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1948 : M. Noumri Salah ;

*Sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon (porte-mire)* du 1<sup>er</sup> janvier 1953, avec ancienneté du 25 juin 1950 : M. Haïchar Abdelkadèr ;

*Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon (manœuvre non spécialisé)* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 2 octobre 1954 : M. Ben Haddad Ali, agents journaliers.  
(Arrêtés des 9 avril, 9 août 1956 et 16 janvier 1957.)

\* \* \*

#### MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DES QUESTIONS SOCIALES.

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère du travail et des questions sociales du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Marouzet Jean, contrôleur adjoint du travail stagiaire.  
(Arrêté du 22 février 1957.)

Est confirmé dans son emploi d'*agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, reclassé au 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 26 janvier 1952 (bonification et majoration pour services militaires : 6 ans 8 mois 5 jours et bonification pour services civils : 1 an 3 jours), et promu *agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Vincent Jean, directeur de centre de formation professionnelle. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1957.)

Est confirmé dans son emploi d'*agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, reclassé au 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 26 février 1952 (bonification et majoration pour services militaires : 4 ans 9 mois 21 jours et bonification pour services civils : 6 mois 15 jours), et promu *agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Tolila Pierre, directeur de centre de formation professionnelle. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1957.)

Est confirmé dans son emploi d'*agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1955, reclassé au 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> février 1955, avec ancienneté du 12 mai 1952 (bonification et majoration pour services militaires : 6 ans 3 mois 19 jours et bonification pour services civils : 1 an 5 mois), et promu *agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> février 1955 : M. Léger Charles, directeur de centre de formation professionnelle. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1957.)

Est confirmé dans son emploi d'*agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, reclassé au 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 12 novembre 1951 (bonification et majoration pour services militaires : 6 ans 10 mois 19 jours et bonification pour services civils : 1 an 3 mois), et reclassé *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 12 novembre 1954 : M. Couteau Gérard, moniteur-instructeur de centre de formation professionnelle. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1957.)

Est confirmé dans son emploi d'*agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, reclassé au 3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 17 mai 1954 (bonification et majoration pour services militaires : 5 ans 7 mois 14 jours), et promu *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 17 novembre 1956 : M. Pocheron Georges, moniteur-instructeur de centre de formation professionnelle. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1957.)

Est confirmé dans son emploi d'*agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, reclassé au 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 3 janvier 1952 (bonification et majoration pour services militaires : 9 ans 7 mois 28 jours et bonification pour services civils : 10 mois), et promu *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Lucchini Jacques, agent de surveillance de centre de formation professionnelle. (Arrêté du 1<sup>er</sup> février 1957.)

Est confirmé dans son emploi d'*agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, reclassé au même grade, à la même date, avec ancienneté du 25 novembre 1954 (bonification et majoration pour services militaires : 1 mois 6 jours) : M. Bellavigna Jacques, agent de surveillance de centre de formation professionnelle. (Arrêté du 8 février 1957.)

Est mis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Arroyo Léandre, inspecteur des questions sociales de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 5 avril 1957.)

\* \* \*

#### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

Sont remis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'agriculture :

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Crépin Serge, ingénieur des travaux agricoles, 2<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Vincent Jean, adjoint technique principal du génie rural de 1<sup>re</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1957 : MM. Thévenet René, chef de pratique agricole de 2<sup>e</sup> classe ; Branchy Henry, moniteur agricole de 2<sup>e</sup> classe, et Bézian Henri, moniteur agricole de 5<sup>e</sup> classe ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Fouquet Jean, ingénieur des services agricoles, 3<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 30 janvier, 19, 20 et 25 mars 1957.)

Sont mis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'agriculture à compter du :

1<sup>er</sup> avril 1957 : MM. Duprat Jean, ingénieur principal des services agricoles, 3<sup>e</sup> échelon, et M. Briand Marcel, ingénieur principal des services agricoles, 4<sup>e</sup> échelon ;

1<sup>er</sup> mai 1957 : M. Leroy Robert, agent d'élevage hors classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

1<sup>er</sup> août 1957 : M. Faure Raoul, ingénieur en chef des services agricoles, 4<sup>e</sup> échelon ;

1<sup>er</sup> octobre 1957 : M. Dufour Jean-Louis, directeur départemental adjoint des enquêtes économiques en service détaché.

(Arrêtés des 13, 27, 18, 27 et 22 mars 1957.)

Sont remis à la disposition du Gouvernement français et rayés des cadres du ministère de l'agriculture :

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 :

M. Delécluse Roger, ingénieur en chef des services agricoles, 3<sup>e</sup> échelon ;

M. Monnier Robert, agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Djian Maurice, commis de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêtés des 20, 25 mars et 12 avril 1957.)

Est acceptée du 1<sup>er</sup> avril 1957 la démission de son emploi de M. Vallier Georges, vétérinaire-inspecteur de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 23 mars 1957.)

Sont nommés, après examen professionnel, *moniteurs agricoles stagiaires* du 1<sup>er</sup> février 1957 : MM. Tazi Ahmed et Martinez Jean-Pierre, élèves moniteurs au centre Henri-Belnoue. (Arrêtés du 4 mars 1957.)

Est nommé *commis stagiaire* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Aïssaoui Salah, commis préstagiaire. (Arrêté du 27 mars 1957.)

Est recruté en qualité de *commis préstagiaire* du 1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Kabbaj Abdellatif. (Arrêté du 20 février 1957.)

Sont promus :

*Ingénieur en chef des services agricoles de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Grillot Georges, ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe ;

*Ingénieur principal des services agricoles, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Kabbaj Abdelkhalek, ingénieur, 4<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés du 6 février 1957.)

Est nommé, pour ordre, dans le cadre marocain des ingénieurs des services agricoles, en qualité d'*ingénieur des services agricoles, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Calvet Gérard, ingénieur des services agricoles, 1<sup>er</sup> échelon du cadre français, placé en service détaché. (Arrêté du 11 février 1957.)

Sont promus :

*Chefs de pratique de 8<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mai 1954 : M. Ruffenach Roland ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Verjus Roger, moniteurs agricoles de 8<sup>e</sup> classe ;

*Commis principal de classe exceptionnelle (indice 240)* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M<sup>me</sup> Favre Suzanne, commis principal de classe exceptionnelle, après 3 ans.

(Arrêtés des 1<sup>er</sup> et 5 février 1957.)

Est nommé *commis stagiaire* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Jabrane Mohamed, commis préstagiaire. (Arrêté du 6 février 1957.)

Est reclassé, en application du dahir du 27 décembre 1924, *agent d'élevage de 7<sup>e</sup> classe* du 11 février 1956 : M. Teppa Jean, agent d'élevage de 7<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 4 avril 1957.)

Est titularisé et nommé *infirmier-vétérinaire de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Yousli Mohamed (m<sup>le</sup> 70), infirmier-vétérinaire de 4<sup>e</sup> classe (stagiaire). (Arrêté du 25 mars 1957.)

Est nommé *directeur de cabinet du ministère de l'agriculture* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Tahiri Mohamed, ingénieur des services agricoles, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 2 janvier 1957.)

Est nommé *directeur de l'Office chérifien interprofessionnel des céréales* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Kebbaj Abdelkhalek, ingénieur principal des services agricoles, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 5 mars 1957.)

Est recruté en qualité de *chef de cabinet du ministère de l'agriculture* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Bencheqroun Omar. (Arrêté du 25 janvier 1957.)

Sont promus :

*Ingénieur en chef des services agricoles de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Virelizier Louis, ingénieur en chef des services agricoles, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Ingénieur adjoint des travaux ruraux de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Mallaval André, ingénieur adjoint de 3<sup>e</sup> classe, après un an ;

*Chef de pratique agricole de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Sauvat Pierre, moniteur agricole de 6<sup>e</sup> classe ;

*Commis chef de groupe de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Baruteaud Jean-Lucien, commis principal de classe exceptionnelle, avant 3 ans.

(Arrêtés des 1<sup>er</sup>, 5, 6 et 28 février 1957.)

Sont nommés *moniteurs agricoles stagiaires* du 1<sup>er</sup> février 1957 : MM. Tazi Abdelkrim, Baddag Mohamed, Atar Mohamed, Bencheqroun Abdelaziz, Azzi Abdellatif Oudrhiri, Abdelouahad et Mazouz Abdellakadèr, élèves moniteurs agricoles du centre Henri-Belnoue. (Arrêtés du 4 mars 1957.)

Est recruté en qualité de *adjoint technique préstagiaire du génie rural* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Yassini Rahal. (Arrêté du 27 février 1957.)

Est recruté en qualité de *commis préstagiaire* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Akka Kaddour. (Arrêté du 4 mars 1957.)

Sont reclassés, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

*Agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M<sup>me</sup> Font du Picard Zoé, agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 16 décembre 1954 : M<sup>me</sup> Batou Simone, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> avril 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1954 : M<sup>me</sup> Réal Yolande, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Barkallil M'Hamed, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon.

(Arrêtés du 15 mars 1957.)

Est recruté en qualité de *attaché au cabinet du ministère de l'agriculture* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Berdugo David. (Arrêté du 2 janvier 1957.)

Est promu *vétérinaire-inspecteur en chef de classe normale, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Povero Lucien, vétérinaire-inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 6 février 1957.)

Est reclassé, en application de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Barkallil Abdallah, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 15 mars 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 27 décembre 1924 : *Agent d'élevage de 5<sup>e</sup> classe* du 24 mai 1956 : M. Béléus Ernest ;

*Agents d'élevage de 7<sup>e</sup> classe :*

Du 30 juillet 1956 : M. Canicio Victor ;

Du 16 novembre 1955, avec ancienneté du 16 novembre 1954 : M. Péronnet Jean ;

Du 16 novembre 1955 : M. Carles Yvan ;

Du 7 décembre 1955 : M. Luque André ;

Du 16 novembre 1955, avec ancienneté du 15 octobre 1955 : M. Bouillot Lucien,

agents d'élevage de 7<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 15 mars 1957.)

Est promu *secrétaire de conservation de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Morillon Pierre, secrétaire de conservation hors classe, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 13 février 1957.)

Est titularisé et nommé *commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Tchouar Redouane, commis d'interprétariat stagiaire de la conservation foncière. (Arrêté du 5 mars 1957.)

Sont reclassés, en application des dispositions de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

*Ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 10 décembre 1951, *ingénieur géomètre adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 10 juillet 1954, et promu *ingénieur géomètre adjoint de 1<sup>re</sup> classe* du 10 août 1956 : M. Colombani Dominique ;

*Ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1954, et promu *ingénieur géomètre adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Goutodier Maurice ;

*Ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 6 juin 1953, et promu *ingénieur géomètre adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 6 mars 1956 : M. Izaute Pierre ;

*Ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 10 juin 1954 : M. Benoît Jean.

(Arrêtés des 7 janvier et 13 février 1957.)

Sont reclassés :

*Dessinateurs-calculateurs de 3<sup>e</sup> classe* :

Du 1<sup>er</sup> février 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois) : M. Joly Edmond ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956, avec ancienneté du 16 juillet 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 28 jours) : M. Nephthali Charles ;

*Adjoint du cadastre de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1955, avec ancienneté du 27 juin 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 2 mois 4 jours) : M. Vidal Roger.

(Arrêtés des 13 et 22 février 1957.)

Sont titularisés et nommés au service topographique chérifien :

*Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : MM. Aberchah Mohamed et Ramli Maati ;

*Sous-agents publics de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : MM. Bouchaïb ben Ameur ben Mohamed et Sassi Ahmed.

(Arrêtés du 20 décembre 1956.)

Sont promus :

*Ingénieur topographe principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Chapeau Georges ;

*Ingénieurs géomètres principaux de classe exceptionnelle* :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 24 novembre 1955 : M. Couston Pierre ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Girolami René ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956, avec ancienneté du 8 juillet 1955 : M. Labrouche Alfred ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1956, avec ancienneté du 10 mars 1955 : M. Mary Robert ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1956, avec ancienneté du 21 février 1955 : M. Nardou Henri ;

*Ingénieurs géomètres adjoints de 2<sup>e</sup> classe* :

Du 2 mars 1955 : M. Boulard Georges ;

Du 14 mars 1956 : M. Roche Émile ;

*Chef dessinateur-calculateur de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> août 1956, avec ancienneté du 4 mars 1956 : M. Lemot Georges ;

*Chef dessinateur-calculateur de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Deville Max ;

*Adjoints du cadastre de 3<sup>e</sup> classe* :

Du 28 décembre 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Milletto Jacky ;

Du 1<sup>er</sup> mars 1956, avec ancienneté du 2 mai 1955 : M. Éribon Jean ;

Du 5 octobre 1956 : M. Ripoll Jean ;

*Dessinatrice-calculatrice de 2<sup>e</sup> classe* du 16 juillet 1956 : M<sup>me</sup> Rouanet Aline.

(Arrêtés du 13 février 1957.)

Est promu *ingénieur géomètre de 2<sup>e</sup> classe* du 10 août 1956 : M. Marinié Pierre. (Arrêté du 13 mars 1957 rapportant l'arrêté du 15 septembre 1956.)

Est reclassé *ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 15 octobre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 26 jours) : M. Xavier Michel. (Arrêté du 20 février 1957.)

Est nommé *chaouch de 8<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Atif M'Hammed, chaouch occasionnel de la conservation foncière. (Arrêté du 27 décembre 1956.)

Sont titularisés et nommés :

*Contrôleur adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 et reclassé *contrôleur adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1955, avec ancienneté du 9 juillet 1955 : M. Boquel Paul ;

*Contrôleur adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956, reclassé au même grade du 1<sup>er</sup> décembre 1955, avec ancienneté du 9 juin 1954, et promu *contrôleur adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 9 août 1956 : M. Sabbatarsi Jean-Paul ;

*Contrôleur adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 et reclassé au même grade du 8 décembre 1955, avec ancienneté du 8 décembre 1954 : M. Boyer Jacques.

contrôleurs adjoints stagiaires de la conservation foncière.

(Arrêtés du 13 février 1957.)

Est reclassé *interprète de 5<sup>e</sup> classe* de la conservation foncière du 15 août 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois), et promu *interprète de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Couderc Norbert. (Arrêté du 20 février 1957.)

Est remise à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère de l'agriculture (service de la conservation foncière) du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M<sup>me</sup> Orsoni Angèle, secrétaire de conservation de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêté du 26 février 1957.)

Sont remis à la disposition de leur administration d'origine et rayés des cadres du ministère de l'agriculture (service de la conservation foncière) :

Du 15 juin 1957 : M. Natali Jacques, conservateur de classe exceptionnelle ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1957 : M. Verrière René, conservateur adjoint hors classe ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M. Geny Guy, contrôleur principal hors classe. (Arrêtés des 9, 18 et 19 mars 1957.)

Est titularisé et nommé au service topographique chérifien *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Fernouchi Lahoussine, manœuvre permanent. (Arrêté du 20 décembre 1956.)

Est reclassé *adjoint du cadastre de 4<sup>e</sup> classe (section terrain)* du 6 septembre 1955, avec ancienneté du 6 septembre 1954 (bonification pour services militaires : 11 mois 25 jours) : M. Milbau Francis. (Arrêté du 19 janvier 1957.)

Sont reclassés, en application des dispositions de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 9 juin 1952, et promu *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. Paris Henri ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1955, avec ancienneté du 15 janvier 1953, et promu *agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M. Grandclaude Jacques.

(Arrêtés du 19 janvier 1957.)

Sont reclassés, en application des dispositions du dahir du 4 décembre 1954, au service topographique :

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 4 novembre 1954 : M. Reig Gaston ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 27 novembre 1952, et promu *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 27 mai 1955 : M. Zurita François ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 18 janvier 1953, et promu *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 18 août 1955 : M. Sanchès François ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 11 septembre 1953, et promu *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon* du 11 avril 1956 : M. Navarro François ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 4 mars 1949, *7<sup>e</sup> échelon* du 21 juillet 1952, avec ancienneté du 4 décembre 1951, *8<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1954, *1<sup>re</sup> catégorie, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 4 août 1953, et promu au *6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Vincent Antoine ;

*Agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 28 août 1950, promu au *7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1953, reclassé *agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1953, avec ancienneté du 28 août 1950, et *7<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1953, avec ancienneté du 28 mai 1953 : M. Pasquier Georges.

(Arrêtés des 19 janvier et 8 février 1957.)

Est titularisé et nommé, au service topographique chérifien, *sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Tabet Ahmed, journalier de l'État. (Arrêté du 20 décembre 1956.)

Sont reclassés :

*Ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 30 août 1950, avec ancienneté du 3 juillet 1949 (bonification pour services militaires : 1 an 1 mois 27 jours), et promu *ingénieur géomètre adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 3 novembre 1951 : M. Jeannot Pierre ;

*Ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1956, avec ancienneté du 2 novembre 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 28 jours) : M. Boulard Georges ;

*Ingénieur géomètre de 3<sup>e</sup> classe* du 15 octobre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 26 jours) : M. Chedorge Yves ;

*Dessinateur-calculateur de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mai 1956, avec ancienneté du 18 octobre 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 26 jours) : M. Bleuze Fernand.

(Arrêtés du 14 janvier 1957.)

Est reclassé, en application des dispositions du dahir du 4 décembre 1954, au service topographique, *agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> mai 1955, avec ancienneté du 4 janvier 1953 : M. Ferrandis Pierre. (Arrêté du 19 janvier 1957.)

Sont reclassés, en application des dispositions de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, au service topographique :

*Ingénieur géomètre adjoint de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955, avec ancienneté du 16 novembre 1952, et promu *ingénieur géomètre adjoint de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Savery Marc ;

*Dame employée de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1955, avec ancienneté du 15 décembre 1953, et promue *dame employée de 6<sup>e</sup> classe* du 15 août 1956 : M<sup>me</sup> Skinazy Yvonne.

(Arrêtés du 13 février 1957.)

Sont promus :

*Ingénieur topographe principal, 2<sup>e</sup> échelon* du 16 février 1956 : M. Gramail Armand ;

*Ingénieur topographe principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Lagier Charles ;

*Ingénieur géomètre principal hors classe* du 12 août 1955 : M. Serralta Antoine ;

*Ingénieur géomètre de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Cano Marcel ;

*Ingénieurs géomètres adjoints de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 11 novembre 1956 : M. Amelot Jean ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1956, avec ancienneté du 4 novembre 1955 : M. Carrère Georges ;

Du 17 août 1956 : M. Sabatier Guy ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1956, avec ancienneté du 27 février 1955 : M. Savery Guy ;

*Adjoints du cadastre de 3<sup>e</sup> classe (section terrain) :*

Du 1<sup>er</sup> mai 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Cridlig André ;

Du 12 novembre 1956 : M. Teboul Georges ;

*Chefs dessinateurs-calculateurs de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 13 mai 1955 : M. Bernardini Jean ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Brenier André ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1956, avec ancienneté du 19 novembre 1955 : M. Stellini Michel ;

*Dessinateurs-calculateurs de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> mai 1956, avec ancienneté du 16 juillet 1955 : M. Bleuze Fernand ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956, avec ancienneté du 18 juin 1955 : M. Fauquez Paul.

(Arrêtés du 13 février 1957.)

Est considéré comme démissionnaire et rayé des cadres du ministère de l'agriculture du 20 mai 1956 : M. Soulhol Denis, ingénieur géomètre stagiaire. (Arrêté du 13 février 1957.)

Est réintégré dans son emploi du 16 novembre 1956 : M. Rahali Omar, commis de 3<sup>e</sup> classe du service topographique. (Arrêté du 13 février 1957.)

Sont reclassés au service de la conservation foncière, en application des dispositions de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945 :

*Commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1955, avec ancienneté du 16 juin 1955 : M. Laalaj M'Hammed ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Hachimi Moulay Driss.

(Arrêtés du 13 février 1957.)

Sont titularisés et nommés au service de la conservation foncière :

*Contrôleurs adjoints de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : MM. Claustres Pierre et Fassi-Fehri Boukèr, contrôleurs adjoints stagiaires ;

*Secrétaires de conservation de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>mes</sup> Bacart Huguette, Kostomaroff Marie-Antoinette et M<sup>lle</sup> Wolff Jeanne, secrétaires de 6<sup>e</sup> classe (stagiaires).

(Arrêtés du 13 février 1957.)

Sont promus au service de la conservation foncière :

*Secrétaires de conservation de classe exceptionnelle :*

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Gastou Camille ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Clery André,

secrétaires de conservation hors classe, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Chefs de bureau d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : MM. Bousselham Mohamed et Cherkaoui Ahmed ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Rahal Mostefa ben Bachir,

interprètes principaux de classe exceptionnelle ;

*Commis d'interprétariat chef de groupe de 2<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. El Bouadi Ahmed dit « Ben Aïssa », commis d'interprétariat de classe exceptionnelle ;

*Commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Bouhlal Rachid ;

Du 16 septembre 1956 : M. Loumany Mustapha, commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 13 février 1957.)

Est mis à la disposition du ministère de l'intérieur et rayé des cadres du ministère de l'agriculture du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Mchanter Bouchaib, commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe de la conservation foncière. (Arrêté du 3 novembre 1956.)

Est placé dans la position de disponibilité pour satisfaire à ses obligations militaires du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Ortuno Léonard, interprète de 5<sup>e</sup> classe de la conservation foncière. (Arrêté du 19 février 1957.)

Est titularisé et nommé, au service topographique chérifien, *sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Ichara Lahcèn, journalier de l'État. (Arrêté du 20 décembre 1956.)

Est réintégré dans son emploi du 15 décembre 1956 et reclassé *ingénieur géomètre de 2<sup>e</sup> classe*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1955 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 28 jours) : M. Roblin Michel. (Arrêté du 28 décembre 1956.)

Sont reclassés :

*Adjoint du cadastre de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1952 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 15 jours) : M. Sauve Jean ;

*Dessinateur-calculateur de 3<sup>e</sup> classe* du 15 octobre 1956, avec ancienneté du 30 octobre 1953 (bonification pour services militaires : 1 an 5 mois 26 jours) : M. Amsalem Roger.

(Arrêtés des 28 et 31 janvier 1957.)

Est promu *adjoint du cadastre de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1955 : M. Sauve Jean. (Arrêté du 13 février 1957.)

Est reclassé *ingénieur topographe de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> décembre 1955, avec ancienneté du 12 août 1955 : M. Serralta Antoine. (Arrêté du 26 février 1957.)

M. Benmansour Benali, adjoint du cadastre préstagiaire, est rayé des cadres du ministère de l'agriculture du 1<sup>er</sup> juillet 1956. (Arrêté du 26 février 1957.)

Sont promus au service de la conservation foncière :

*Conservateur de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Guillaume Georges ;

*Conservateur adjoint hors classe* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Lanier Guy ;

*Contrôleurs principaux de classe exceptionnelle :*

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : MM. Milhaud Gaston et Voissot Paul ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Baloffi Louis ;

*Secrétaire de conservation de classe exceptionnelle* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Goirand Adolphe ;

*Commis principal d'interprétariat de classe exceptionnelle (indice 240)* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Liraki Mohamed Chérif.

(Arrêtés du 13 février 1957.)

Sont reclassés, en application des dispositions de l'article 8 du dahir du 5 avril 1945, au service de la conservation foncière :

*Commis d'interprétariat de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1952, avec ancienneté du 22 mai 1950, *commis principal d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 22 janvier 1953 et *commis principal d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 22 septembre 1955 : M. Reagraui Mohamed ;

*Commis d'interprétariat de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1955, avec ancienneté du 7 février 1953, et promu *commis d'interprétariat de 2<sup>e</sup> classe* du 7 novembre 1955 : M. Benkirane Abdallah.

(Arrêtés du 13 février 1957.)

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2318, du 29 mars 1957, page 437.

Sont promus :

Au lieu de :

« *Ingénieur principal des services agricoles, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Novel Pierre, ingénieur des services agricoles, 4<sup>e</sup> échelon » ;

Lire :

« *Ingénieur principal des services agricoles, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Novel Pierre, ingénieur des services agricoles, 4<sup>e</sup> échelon. »

\* \* \*

#### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE.

Est promu *instructeur de 3<sup>e</sup> classe* du 24 janvier 1957 : M. Lopez Roger, instructeur de 4<sup>e</sup> classe de la jeunesse et des sports. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Est nommé *instructeur de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Rouillet Roger, moniteur de 1<sup>re</sup> classe de la jeunesse et des sports. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Est remis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Versini Michel, instructeur de 1<sup>re</sup> classe de la jeunesse et des sports. (Arrêté du 7 janvier 1957.)

Sont nommés :

*Institutrice stagiaire* du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M<sup>me</sup> Coque Marie-Dominique ;

*Instituteur de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1956, placé dans la position de disponibilité pour accomplir ses obligations militaires du 3 janvier 1956 : M. Blondelle Pierre ;

*Maîtresse de travaux manuels de 6<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie)* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Tréhorel Suzanne ;

*Instituteurs et institutrices de 6<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : MM. Abat Jean, Colonna Dominique, Bidaux Pierre, Bouaziz Maurice, Berthon Raymond, Baudon Robert, Bartalou Claude, Azoulay Élie, Abraham Jean, Euzen Auguste, Esslinger Jean-Pierre, Dubois Pierre, Delonca Gilbert, Crampelle Pierre, Cottin André, Combe Gérard, Lavergne Gérard, Lallemand Pierre, Plorès André, Pora Marcel, Pivoteau Jacques, Oustry Jean-Claude, Nambrard Claude, Morvan Jean-Pierre, Mazé René, Maugein Albert, Lorenzo Louis, Lombroso Victor, Le Bris Jean-Claude, Leblanc Michel, Lanes Roland, Vigouroux Pierre, Tounali André, Talamoni Antoine, Soriano Jean-Paul, Saurel Fernand, M<sup>mes</sup> ou M<sup>lles</sup> Pouvreau Janine, Laffon Claude, Ramajo Isabelle, Rodriguez Huguette, Escabello Marie-Lyse, Sempéré Yo'aine, Ségura Rosette, Serres Jacqueline, Zerhib Huguette, Lavergne Jeanne, Ledoux Jacqueline, Lucchi, Elyette, Marcerou Janine, Ollier Nicole, Candela Pierrette, Gallin Jacqueline, Garcia Claudette, Garnier Claude, Gilbert Emma, Hiltier Paulette, Longuet Rosy, Coudray Marie-Rose, Eches Madeleine, Amsili Christiane, Avantin Arlette, Bartoli Luce, Bartoli Huguette, Bertrand Bernadette, Bouline Françoise, Brahmy Huguette, Bruna Nicole, Capinielli Odette, Claverie Noëlle, Colomb Paulette et Alos Anne-Marie.

(Arrêtés des 20 janvier, 7, 8, 18 et 20 février 1957.)

Est réintégrée et rangée *maitresse de travaux manuels de 5<sup>e</sup> classe (cadre normal, 5<sup>e</sup> catégorie)* du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec 1 an 2 mois 7 jours d'ancienneté : M<sup>me</sup> Seilles Paulette. (Arrêté du 12 novembre 1956.)

Sont rangés :

*Maitre de travaux manuels de 4<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)* du 1<sup>er</sup> janvier 1955, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1955, rangé à la 4<sup>e</sup> classe du cadre supérieur de son grade, à la même date, avec la même ancienneté : M. Ferrier Roger ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1955 :

*Répétiteur surveillant de 4<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> ordre*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Maître Marcel ;

*Maitres de travaux manuels de 1<sup>re</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)* :

Avec ancienneté du :

1<sup>er</sup> avril 1955 : M. Britel Abdeslam ;

1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Guyot Maurice ;

1<sup>er</sup> août 1952 : M. Riff René ;

*Maitres de travaux manuels de 2<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)* :

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1954 : M. Gérard Albert ;

Avec ancienneté du 3 août 1954 : M. Sala René ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Moriceau Pierre ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Petitdant Albert ;

*Maitres et maitresse de travaux manuels de 3<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)* avec ancienneté du :

9 juin 1953 et promu à la 2<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Farjon Paul ;

1<sup>er</sup> mai 1953 et promu à la 2<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Gallet Georges ;

1<sup>er</sup> mars 1954 : M. Verdu Diègue ;

1<sup>er</sup> décembre 1953 : M<sup>me</sup> Hubert Jeanne ;

*Maitres et maitresse de travaux manuels de 4<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)*, avec ancienneté du :

1<sup>er</sup> janvier 1955 et rangé à la 4<sup>e</sup> classe du cadre supérieur de son grade, du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1955 : M. Jaumouille Claude ;

1<sup>er</sup> août 1954 et rangé à la 4<sup>e</sup> classe du cadre supérieur de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> août 1954 : M. Staudt Alfred ;

1<sup>er</sup> novembre 1952 et promu à la 3<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Vermont Maurice ;

1<sup>er</sup> avril 1954 : M. Cabannes Robert ;

1<sup>er</sup> avril 1953 et promue à la 3<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M<sup>me</sup> Staudt Andrée ;

*Maitresse de travaux manuels de 5<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1952, promue à la 4<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1955, rangée dans la 4<sup>e</sup> classe du cadre supérieur de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M<sup>me</sup> Serda Antoinette ;

*Maitresse de travaux manuels de 6<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)* et rangée à la 6<sup>e</sup> classe du cadre supérieur de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 27 juillet 1953 : M<sup>me</sup> Bacci Andrée ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

*Inspecteurs de l'enseignement de l'arabe :*

*De 1<sup>re</sup> classe :*

Avec 5 ans 7 mois 6 jours d'ancienneté : M. Larbi Messaoudi ;

Avec 1 an 9 mois d'ancienneté : M. Ghiati M'Hamed ;

Sans ancienneté : M. Bekkari Mahdi Mohamed ;

*De 2<sup>e</sup> classe*, avec 1 an 6 mois d'ancienneté : M. Logdali Mohamed ;

*De 3<sup>e</sup> classe*, avec 1 an 11 mois 8 jours d'ancienneté : M. Bel Hadj Ali Mohamed ;

*De 4<sup>e</sup> classe :*

Avec 6 mois 23 jours d'ancienneté : M. Chafik Mohamed ;

Avec 3 mois d'ancienneté : M. Yassin Abdeslam ;

*Maitresse de travaux manuels de 3<sup>e</sup> classe (cadre supérieur)* du 1<sup>er</sup> août 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1954 : M<sup>me</sup> Le Coz Lucienne ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 :

*Répétiteurs surveillants de 4<sup>e</sup> classe (cadre unique, 1<sup>er</sup> ordre)* :

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Teppa François ;

Avec ancienneté du 1<sup>er</sup> février 1956 : M. Saulle Jacques ;

*Maitre de travaux manuels de 2<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Gimenez François ;

*Maitres et maitresses de travaux manuels de 3<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)*, avec ancienneté du :

18 juillet 1953 et promu à la 2<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Tartonne Franck ;

1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Semper André ;

1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Marcassoli Lucien ;

1<sup>er</sup> novembre 1953 : M. Guisset Aimé ;

1<sup>er</sup> juin 1956 : M. Gillot Pierre ;

1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Selva Lucien ;

1<sup>er</sup> novembre 1955 : M<sup>me</sup> Laudy Elise ;

1<sup>er</sup> janvier 1953 : M<sup>me</sup> Perrin Germaine ;

1<sup>er</sup> juin 1954 : M<sup>me</sup> Fabre Simone ;

*Maitres et maitresses de travaux manuels de 4<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)*, avec ancienneté du :

1<sup>er</sup> septembre 1953 et promu à la 3<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Nadal André ;

1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Wizman Joseph ;

1<sup>er</sup> février 1955 : M. Crécent René ;

1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Galvani Charles ;

1<sup>er</sup> mai 1954 : M. Boudjadjji Mourad ;

1<sup>er</sup> février 1954 : M. Costa Michel ;

1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Morin André ;

1<sup>er</sup> février 1956 : M. Rostane Nourreddine ;

1<sup>er</sup> novembre 1955 : M. Morel Pierre ;

1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Giraudel Jean ;

1<sup>er</sup> février 1956 : M. Mokhefi Jean ;

1<sup>er</sup> février 1954 : M. Granier Maurice ;

1<sup>er</sup> octobre 1955 : M<sup>me</sup> Dodeman Anne-Marie ;

1<sup>er</sup> août 1956 : M<sup>me</sup> Duquesne Colette ;

1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>me</sup> Fédida Madeleine ;

1<sup>er</sup> octobre 1954 : M<sup>me</sup> Michel Andrée ;

1<sup>er</sup> janvier 1954 : M<sup>me</sup> Dussol Roberte ;

1<sup>er</sup> octobre 1955 : M<sup>me</sup> Paraire Marcelle ;

*Maitres et maitresses de travaux manuels de 5<sup>e</sup> classe (cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie)*, avec ancienneté du :

1<sup>er</sup> octobre 1953 et promu à la 4<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Cobian Henri ;

1<sup>er</sup> octobre 1953 et promu à la 4<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Carson Sylver ;

1<sup>er</sup> octobre 1953 et promu à la 4<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Dupart Roland ;

1<sup>er</sup> novembre 1953 et promu à la 4<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Freymond Pierre ;

1<sup>er</sup> juillet 1954 : M. Foubert Max ;

1<sup>er</sup> février 1954 : M. Gros Alfred ;

1<sup>er</sup> avril 1954 : M. Alaux Germain ;

1<sup>er</sup> octobre 1953 et promue à la 4<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Vergne Joséphine ;

1<sup>er</sup> janvier 1954 : M<sup>me</sup> Botuha Colette ;

1<sup>er</sup> octobre 1954 : M. Testa Marcel ;

1<sup>er</sup> novembre 1954 : M. Arpin Henri-Albert ;

1<sup>er</sup> décembre 1954 : M. Coste Robert ;

1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Jouneau Gabriel.

Sont promus :

*Maitresse de travaux manuels de 4<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie)* du 1<sup>er</sup> octobre 1952, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1952, promue à la 3<sup>e</sup> classe de son grade du 1<sup>er</sup> juillet 1955, rangée dans la 3<sup>e</sup> classe du cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M<sup>me</sup> Feuillebois Renée ;

*Maitre de travaux manuels de 5<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie)* du 1<sup>er</sup> octobre 1955, avec ancienneté du 19 mars 1954, rangé dans la 5<sup>e</sup> classe du cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie du 1<sup>er</sup> octobre 1955, avec ancienneté du 19 mars 1954, rangé dans la 5<sup>e</sup> classe du cadre supérieur de son grade du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du du 19 mars 1954 : M. Venou Georges ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :

*Instituteurs et institutrices hors classe* : MM. Pandelé Marius, Josselin Jean, Delaulle Georges, Delorme Raymond, Thévenot Raymond, Leprince Albert, Mailhes Gilbert, Martínez Robert, Nicolas Jacques, Leblanc Maurice, Lucas Yves, Lheureux Robert, Filliot Marcel, Holin Achille, Havez Camille, Bartoli Jacques, Durousseau Michel, Collinet Joachim, M<sup>mes</sup> ou M<sup>lles</sup> Ousset Simone, Salerno Eugénie, Robert Marcelle, Parodi Yvonne, Sciellier Canelith, Sarda Odette, Simantob Marianne, Sicart Marguerite, Velly Yvonne, Lonjou Rose, Moracchini Marie, Lajon Madeleine, Lecomte Yvonne, Eskenazi Élise, Faivre Jeanne, Fumaroli Françoise, Glat Marguerite, Lachaud Madeleine, Colonna Angèle, Coulevrier Suzanne, Despatins Simone, Duhem Paule, Dumaz Marie-Louise, Bray Suzanne et Bousquet Marcelle ;

*Commis chef de groupe* :

De 2<sup>e</sup> classe : M<sup>me</sup> Tauzias Odette ;

De 4<sup>e</sup> classe : M. Kilito Mohamed, M<sup>me</sup> Pacquot Hélène et M<sup>lle</sup> Perrette Suzanne ;

De 5<sup>e</sup> classe : MM. Rigau Fernand, Palat Roger, M<sup>mes</sup> Morelli Suzanne et Lendres Georgette ;

*Maitre de travaux manuels de 3<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie)* du 1<sup>er</sup> mars 1956, rangé à la 3<sup>e</sup> classe du cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1956 : M. Jorda Marcel ;

*Maitresse de travaux manuels de 3<sup>e</sup> classe (cadre normal, 2<sup>e</sup> catégorie)* du 1<sup>er</sup> avril 1956, rangée à la 3<sup>e</sup> classe du cadre normal, 1<sup>re</sup> catégorie du 1<sup>er</sup> octobre 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M<sup>me</sup> Bou-bila Jeanine ;

*Agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Kalfilèche André ;

*Commis chef de groupe de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>me</sup> Pansu Edwige.

(Arrêtés des 31 janvier, 1<sup>er</sup>, 12, 18 et 20 février 1957.)

Sont reclassés :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1954 :

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> juin 1953, promu au 3<sup>e</sup> échelon de son grade du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Benni Mohammed ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon*, avec ancienneté du 19 novembre 1952, promu au 2<sup>e</sup> échelon de son grade du 1<sup>er</sup> juin 1955 : M. Abou Bekr Zinelabidine ;

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 1<sup>er</sup> échelon*, avec ancienneté du 20 octobre 1952, promu au 2<sup>e</sup> échelon de son grade du 1<sup>er</sup> mai 1955 : M. M'Rah Boubekër ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1955 :

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> octobre 1953 : M<sup>me</sup> Boule Odette ;

Du 1<sup>er</sup> août 1955 :

*Agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du 19 mai 1954, promu au 5<sup>e</sup> échelon de son grade du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Coufourier Daniel ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1955 :

*Agents publics de 1<sup>re</sup> catégorie, 2<sup>e</sup> échelon*, avec ancienneté du : 25 juin 1953, promue au 3<sup>e</sup> échelon de son grade du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>lle</sup> Gariod Jeanne ;

1<sup>er</sup> septembre 1954 : M. Degailèche Constantin.

(Arrêtés des 23, 31 janvier, 1<sup>er</sup> et 14 février 1957.)

Sont remises à la disposition de leur administration d'origine et rayées des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1955 : M<sup>me</sup> Gude Jacqueline, institutrice de 6<sup>e</sup> classe ;

Du 18 février 1957 : M<sup>me</sup> Costa Françoise, institutrice de 1<sup>re</sup> classe.

Sont rayés des cadres du ministère de l'éducation nationale :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Servin, institutrice de 4<sup>e</sup> classe ;

Du 10 novembre 1956 : M. Arnaud Roger, maître de travaux manuels de 3<sup>e</sup> classe, cadre supérieur.

(Arrêtés des 22 janvier, 1<sup>er</sup> et 7 février 1957.)

Sont promus à la division de la jeunesse et des sports :

*Adjoint d'inspection de 1<sup>re</sup> classe* du 22 décembre 1956 : M. Pelletier Martial, adjoint d'inspection de 2<sup>e</sup> classe ;

*Moniteur de 4<sup>e</sup> classe* du 27 juin 1956 : M. Planet Claude, moniteur de 5<sup>e</sup> classe ;

*Moniteur de 2<sup>e</sup> classe* du 3 février 1957 : M. Fischer William, moniteur de 3<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Est reclassé *moniteur de 5<sup>e</sup> classe* de la jeunesse et des sports du 30 décembre 1955, avec ancienneté du 26 janvier 1953 (bonification pour services civils : 2 ans 11 mois 4 jours), et *moniteur de 4<sup>e</sup> classe* du 30 décembre 1955, avec ancienneté du 10 juillet 1954 (bonification pour services militaires : 1 an 6 mois 16 jours) : M. Bonnassieux Pierre. (Arrêté du 14 mars 1957.)

Est promue *institutrice de 1<sup>re</sup> classe de la jeunesse et des sports* du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M<sup>lle</sup> Grenier Odile, institutrice de 2<sup>e</sup> classe. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Sont promus à la division de la jeunesse et des sports :

*Adjoint d'inspection de 1<sup>re</sup> classe* du 17 juin 1957 : M. Horn Jean, adjoint d'inspection de 2<sup>e</sup> classe ;

*Instructeur de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Rannou Robert, instructeur de 5<sup>e</sup> classe ;

*Instructeur de 7<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> août 1957 : M. Tranchand Émile, instructeur de 8<sup>e</sup> classe ;

*Instructeur de 4<sup>e</sup> classe* du 9 août 1956 : M. Samouillan Jean, instructeur de 5<sup>e</sup> classe ;

*Moniteur de 3<sup>e</sup> classe* du 3 juillet 1954 : M. Fischer William, moniteur de 4<sup>e</sup> classe ;

*Moniteur de 1<sup>re</sup> classe* du 2 mars 1957 : M. Boubekër et M'Rini, moniteur de 2<sup>e</sup> classe ;

*Moniteur de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> avril 1957 : M. Gruter Robert, moniteur de 4<sup>e</sup> classe ;

*Moniteur de 4<sup>e</sup> classe* du 8 mai 1957 : M. Gelormini Georges, moniteur de 5<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Est remis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère de l'éducation nationale du 15 décembre 1956 : M. Jeoffray Lucien, instructeur de 4<sup>e</sup> classe de la jeunesse et des sports. (Arrêté du 10 décembre 1956.)

Sont promus à la division de la jeunesse et des sports :

*Instructeur de 1<sup>re</sup> classe* du 20 septembre 1956 : M. Soler Louis, instructeur de 2<sup>e</sup> classe ;

*Instructeur de 4<sup>e</sup> classe* du 23 janvier 1957 : M. de Lavenne de la Montoise Pierre, instructeur de 5<sup>e</sup> classe ;

*Institutrice de 6<sup>e</sup> classe* du 17 février 1957 : M<sup>me</sup> de Villeme-jane Renée, institutrice de 7<sup>e</sup> classe ;

*Moniteur de 1<sup>re</sup> classe* du 15 décembre 1956 : M. Mamoun Mohamed, moniteur de 2<sup>e</sup> classe ;

*Monitrice de 3<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M<sup>lle</sup> Hassaine Jamila, monitrice de 4<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

## Sont promus :

*Adjoint d'inspection de 5<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. de la Lance François, adjoint d'inspection de 6<sup>e</sup> classe de la jeunesse et des sports ;

*Instructeur de 6<sup>e</sup> classe* du 17 juin 1957 : M. Lakhroufi Ahmed, instructeur de 7<sup>e</sup> classe de la jeunesse et des sports.

(Arrêtés du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Est nommé *inspecteur principal de 1<sup>re</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> avril 1950 : M. Cochain Lucien, inspecteur de 1<sup>re</sup> classe de la jeunesse et des sports. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Est promue *instructrice de 3<sup>e</sup> classe* du 24 janvier 1957 : M<sup>lle</sup> Princeteau Bernadette, instructrice de 4<sup>e</sup> classe de la jeunesse et des sports. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

Sont nommés *inspecteurs principaux de 1<sup>re</sup> classe* de la jeunesse et des sports du 1<sup>er</sup> janvier 1956, avec ancienneté du 1<sup>er</sup> mars 1952 : MM. Pollio de Semeriva Jean et Durbas Maurice, inspecteurs de 1<sup>re</sup> classe. (Arrêtés du 26 février 1957 modifiant les arrêtés du 3 septembre 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *inspecteur de 1<sup>re</sup> classe* de la jeunesse et des sports du 1<sup>er</sup> juin 1952, avec ancienneté du 3 janvier 1951 : M. André Robert. (Arrêté du 13 février 1957.)

Est remis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère de l'éducation nationale du 1<sup>er</sup> mars 1957 : M. Nogier André, instructeur de 1<sup>re</sup> classe de la jeunesse et des sports. (Arrêté du 25 janvier 1957.)

\*  
\*  
\*

## MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE.

Sont recrutés en qualité *d'infirmier et d'infirmières stagiaires* :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Boulaïch Abdallah ;

Du 23 octobre 1956 : M<sup>lle</sup> Chiboub Rabia ;

Du 22 novembre 1956 : M<sup>lles</sup> Abécassis Zahra et Achiba Faraj Fatna ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>lle</sup> Hazan Rahma, ancien et anciennes élèves.

(Arrêtés des 9, 23 novembre, 14, 21 décembre 1956 et 10 janvier 1957.)

Est nommé, après concours, *adjoint technique de 4<sup>e</sup> classe* du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Gadiri Allal, ancien élève. (Arrêté du 24 janvier 1957.)

Sont nommés :

*Adjointe de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des diplômées d'Etat)* du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M<sup>me</sup> Albérola Marie-Louise, adjointe de santé temporaire, diplômée d'Etat ;

*Adjoints et adjointes de santé de 5<sup>e</sup> classe (cadre des non diplômés d'Etat)* :

Du 1<sup>er</sup> avril 1954 : M<sup>me</sup> Banquet Madeleine ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : MM. Anton Gilbert, Torrent Guy, Vizio Adolphe, Yeffoff Roland, M<sup>mes</sup> Rivalland Janine, Pérez Julie, M<sup>lles</sup> Kermorvant Jeanne et James Danielle, adjoints et adjointes de santé temporaires, non diplômés d'Etat.

(Arrêtés des 12 juillet 1954, 30 mars, 3, 5 et 6 avril 1956.)

\*  
\*  
\*

## MINISTÈRE DES P.T.T.

Sont promus :

*Sous-directeur régional, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1955 : M. Vatant Benoît, sous-directeur régional, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 26 décembre 1956 : M. Boisson Jean, inspecteur principal, 2<sup>e</sup> échelon ;

*Inspecteurs-rédacteurs :*

*Hors classe* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Cruanes Michel, inspecteur-rédacteur, 4<sup>e</sup> échelon ;

4<sup>e</sup> échelon du 21 août 1956 : M. Serra Jean, inspecteur-rédacteur, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon* du 26 juillet 1956 : M. Cabana Camille, secrétaire d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Dessinateur, 8<sup>e</sup> échelon* du 6 juillet 1956 : M. Pfeil Roger, dessinateur, 9<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 5 septembre, 3, 24 novembre, 17 décembre 1956 et 3 janvier 1957.)

Sont nommés :

*Sous-directeur régional, 2<sup>e</sup> échelon* du 13 novembre 1956 : M. Rivière Marcel, inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Inspecteurs principaux :*

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Delage Julien, chef de section, 4<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Miranda Louis, chef de section, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Chef de section, 2<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Charbit Salomon, inspecteur-rédacteur, hors classe ;

*Inspecteurs-instructeurs :*

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Florès Georges, inspecteur, 3<sup>e</sup> échelon ;

1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Barthe Pierre, inspecteur adjoint, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Secrétaires d'administration de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Dubos Henri ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Garcia Robert ;

Du 11 février 1956 : M. Caroff Paul,

secrétaires d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon ;

*Chaouchs de 8<sup>e</sup> classe :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. El Khattabi Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1956 et reclassé au 7<sup>e</sup> échelon à la même date : M. Gamal Mohamed ;

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Benbied Omar,

ouvriers numérotés.

(Arrêtés des 23 juillet, 30 octobre, 3, 13, 21 novembre, 12 et 29 décembre 1956.)

Sont titularisés et nommés *secrétaires d'administration de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>me</sup> Delphino Nicole et M. Delphino Gilbert ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 et reclassé au 3<sup>e</sup> échelon à la même date : M. Garcia Robert,

secrétaires d'administration stagiaires.

(Arrêtés des 20 novembre 1956.)

Est reclassé, en application du dahir du 4 décembre 1954, *inspecteur principal, 1<sup>er</sup> échelon* du 16 février 1950, avec ancienneté du 16 février 1950, et *sous-directeur régional, 2<sup>e</sup> échelon* du 13 novembre 1956, avec ancienneté du 7 novembre 1956 : M. Rivière Marcel. (Arrêté du 4 janvier 1957.)

Sont promus :

*Receveurs de 4<sup>e</sup> classe :*

2<sup>e</sup> échelon du 6 novembre 1955 : M. Ressouches Jean, receveur de 4<sup>e</sup> classe, 3<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon du 6 octobre 1956 : MM. Roques Philippe et Terrazoni Jean, receveurs de 4<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Receveur de 5<sup>e</sup> classe, 4<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Zairouni Thami, receveur de 6<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon ;



*Receveurs de 6° classe :*

2° échelon du 26 décembre 1956 : M. Chialvo René, receveur de 6° classe, 3° échelon ;

3° échelon du 16 décembre 1956 : M. Revert Yves, receveur de 6° classe, 4° échelon ;

4° échelon du 11 décembre 1956 : M. Artéro Emmanuel, receveur de 6° classe, 5° échelon ;

*Chefs de section :*

3° échelon du 6 octobre 1956 : M. Labaq Clovis, chef de section, 2° échelon ;

2° échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Marin José, inspecteur hors classe ;

*Inspecteurs :**Hors classe :*

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Mouchnino Fernand ;

Du 16 octobre 1956 : MM. Cabanel Raoul et Péries Charles ;

Du 21 décembre 1956 : M. Cardonne Sylvain, inspecteurs, 4° échelon ;

*4° échelon :*

Du 16 juin 1956 : M. Girardin André ;

Du 6 octobre 1956 : M. Le Guillou Jean, inspecteurs, 3° échelon ;

*3° échelon :*

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Sabaty Maxime ;

Du 6 novembre 1956 : M. Nury Fernand, inspecteurs, 2° échelon ;

*Inspecteurs adjoints :**5° échelon :*

Du 6 octobre 1956 : M. Barneoud-Chapelier Jean ;

Du 26 novembre 1956 : M. Beneito René, inspecteurs adjoints, 4° échelon ;

3° échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Sicard Gilbert, inspecteur adjoint, 2° échelon ;

*Surveillantes :*

4° échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Michel Mauricette, surveillante, 3° échelon ;

2° échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Filippi Jane et M<sup>lle</sup> La Rosa Odette, surveillantes, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Contrôleurs principaux, 2° échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 :* MM. Abdou ben Ahmed Boudra et Slimani Si Mohammed, contrôleurs principaux, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Contrôleurs :**7° échelon :*

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Boulkheir el Ghali ;

Du 16 octobre 1956 : M. Lenhard Robert ;

Du 6 novembre 1956 : M. Carementrant Émile ;

Du 11 novembre 1956 : M. Ros René ;

Du 16 novembre 1956 : M. Colombani Joseph ;

Du 16 février 1957 : M<sup>me</sup> Lecœnt Huguette, contrôleurs, 6° échelon ;

*6° échelon :*

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. El Addal Mohamed ;

Du 6 octobre 1956 : M<sup>lle</sup> Laniez Fernande ;

Du 16 novembre 1956 : M. Digneton Robert ;

Du 6 janvier 1957 : M. Descamps René, contrôleurs, 5° échelon ;

*5° échelon :*

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Vincent Robert ;

Du 16 novembre 1956 : M<sup>lle</sup> Barrau Jeanne ;

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>mes</sup> Christol Yvette et Mary Marie-Louise ;

Du 26 mars 1957 : M<sup>me</sup> Plaze Stéphane, contrôleurs, 4° échelon ;

4° échelon du 1<sup>er</sup> février 1957 : M. Cledat Lucien, contrôleur, 3° échelon ;

*3° échelon :*

Du 11 novembre 1956 : M. Michel Jacques ;

Du 11 décembre 1956 : M. Mohammed ben Ahmed Zemmouri ;

Du 16 janvier 1957 : M<sup>lle</sup> Sustranck Yvette, M<sup>mes</sup> Casalta Gisèle, Donati Jacqueline, Geidies Colette, MM. Onteniente André, Samouillan Émile et Serra Antoine,

contrôleurs, 2° échelon ;

*2° échelon :*

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Chazal Jean ;

Du 11 janvier 1957 : M<sup>lle</sup> Fuselier Denise, contrôleurs, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Agents d'exploitation principaux :**9° échelon :*

Du 21 novembre 1956 : M. Poncelet Léon ;

Du 21 février 1957 : M. Vequaud Jean, agents principaux d'exploitation, 8° échelon ;

*8° échelon :*

Du 6 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Tramoni Josette ;

Du 11 novembre 1956 : M. Bévéraggi Jean, agents principaux d'exploitation, 7° échelon ;

*7° échelon :*

Du 26 juillet 1956 : M. Faivre Lucien ;

Du 16 septembre 1956 : M. Amblard René ;

Du 11 octobre 1956 : M. Charretière Guy ;

Du 6 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Vasseur Sylviane ;

Du 21 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Bonnet Edmée ;

Du 11 décembre 1956 : M<sup>mes</sup> Georges Andrée et Weser Dolorès ;

Du 16 janvier 1957 : M. Benassayag Jacob ;

Du 6 février 1957 : M<sup>me</sup> Ithurrart Lucienne ;

Du 11 mars 1957 : M. Chbani Mhammed ;

Du 21 mars 1957 : M<sup>me</sup> Gayral Antoinette ;

Du 26 mars 1957 : M. Sépulcre Lucien, agents principaux d'exploitation, 6° échelon ;

*6° échelon :*

Du 21 avril 1956 : M<sup>me</sup> Couvrat Paulette ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Saïd Albert ;

Du 6 octobre 1956 : M<sup>me</sup> Hamon Renée ;

Du 16 octobre 1956 : M<sup>me</sup> Crulleau Anne-Marie ;

Du 21 octobre 1956 : M<sup>mes</sup> Gauthé Madeleine et Bovin Magdeleine ;

Du 6 novembre 1956 : M. Planelles René ;

Du 16 décembre 1956 : M<sup>lle</sup> Voirin Germaine ;

Du 26 décembre 1956 : M<sup>me</sup> Naboulet Paulette ;

Du 6 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Marchal Hélène,

agents principaux d'exploitation, 5° échelon ;

5° échelon du 26 août 1956 : M<sup>me</sup> Gagnaire Ginette, agent principal d'exploitation, 4° échelon ;

*Agents d'exploitation :*

7° échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>me</sup> Tapon Madeleine, agent d'exploitation, 6° échelon ;

*6° échelon :*

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>me</sup> Matem Esther ;

Du 16 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Planelles Marion ;

Du 6 mars 1957 : M<sup>me</sup> Brudieu Edmonde, agents d'exploitation, 5° échelon ;

*5° échelon :*

Du 6 octobre 1956 : M<sup>me</sup> Didier Camellia ;

Du 11 octobre 1956 : M<sup>me</sup> Andrivon Odette ;

Du 16 octobre 1956 : M. Abitbol Marcos ;

Du 21 octobre 1956 : M. Boulil Ahmed ;  
 Du 26 octobre 1956 : M. Barraza Sylvestre ;  
 Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>lle</sup> Lévy Viviane et M<sup>me</sup> Taillade Josiane ;  
 Du 16 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Fabre Jocelyne ;  
 Du 21 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Gauthier Irène ;  
 Du 26 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Magliolo Marie ;  
 Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Roca Jean ;  
 Du 6 décembre 1956 : M. Ben Brahim Larbi ;  
 Du 11 décembre 1956 : M. Bonelli Jean ;  
 Du 16 décembre 1956 : M<sup>lle</sup> Crét Jeanine et M. Élicha David ;  
 Du 26 décembre 1956 : M<sup>me</sup> Deleuze Christiane et M. Landrodie René ;  
 Du 6 janvier 1957 : M. Henry Guy et M<sup>lle</sup> Letellier Huguette ;  
 Du 11 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Dumortier Raymonde ;  
 Du 1<sup>er</sup> février 1957 : M<sup>me</sup> Ouassana Julie ;  
 Du 11 février 1957 : M. Lopez Fernand ;  
 Du 16 février 1957 : M<sup>me</sup> Rastoll Marie ;  
 Du 6 mars 1957 : M. Bénitah Edmond-Désiré ;  
 Du 16 mars 1957 : M<sup>lle</sup> Santoni Marie ;  
 Du 21 mars 1957 : M<sup>lle</sup> Raitchovitch Geneviève ;  
 Du 21 mars 1957 : M. Labry Louis ;  
 Du 26 mars 1957 : M. Moreigne Paul,  
 agents d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;

#### 4<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>lle</sup> Krief Éliane, M<sup>me</sup> Deflou-Caron André et M. Boulouiz Ahmed ;  
 Du 6 octobre 1956 : M<sup>me</sup> Maillard Marie et M<sup>lle</sup> Antonini Éliane ;  
 Du 11 octobre 1956 : M. Dhiser Aimé ;  
 Du 16 octobre 1956 : M<sup>mes</sup> Garçon Yvette, Michel Suzanne et Tazi Hamid ;  
 Du 26 octobre 1956 : M<sup>me</sup> Abry Nelly, MM. Ben Samoun Serge et Céran François ;  
 Du 16 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Courio Nonce et M. Gonfond Pierre ;  
 Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Belgnaoui Abdelkader ;  
 Du 6 décembre 1956 : M. Semhoun Paul ;  
 Du 11 décembre 1956 : M. Benkalifa David ;  
 Du 26 décembre 1956 : M<sup>mes</sup> Cabana Claude et Mezzasalma Baptistine ;  
 Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Lemesle Raymond ;  
 Du 6 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Kracmer Éliane ;  
 Du 21 janvier 1957 : M. Cousin Michel ;  
 Du 11 février 1957 : MM. Armand Jacques et Peyre Marcel ;  
 Du 26 février 1957 : M<sup>me</sup> Galvez Jeannine et M. Bartholot Robert ;  
 Du 21 mars 1957 : M<sup>me</sup> Encaoua Évelyne,  
 agents d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon ;

#### 3<sup>e</sup> échelon :

Du 16 mai 1956 : M<sup>me</sup> Solomiac Joséphine ;  
 Du 21 septembre 1956 : M<sup>me</sup> El Saïr Suzanne ;  
 Du 6 octobre 1956 : M<sup>lles</sup> Angelini Marie-Jeanne, Amsellem Gilberte, M<sup>mes</sup> Livet Odette et Merre Giovanna ;  
 Du 26 octobre 1956 : M. Azancot René ;  
 Du 26 octobre 1956 : M<sup>lle</sup> Bavalan Aline ;  
 Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>me</sup> Burgat Yvette et M. Lence Joseph ;  
 Du 6 décembre 1956 : M. Vic Paul ;  
 Du 6 janvier 1957 : MM. Klouche Zoubir, Léon Lucien et Rouchiche Belkacem ;  
 Du 16 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Bensoussan Rolande ;  
 Du 11 mars 1957 : M<sup>me</sup> Benus Astrid ;  
 Du 26 mars 1957 : M<sup>me</sup> Bardin Monique et M<sup>lle</sup> Antomarchi Félicie,  
 agents d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon ;

#### 2<sup>e</sup> échelon :

Du 6 janvier 1956 : MM. El Mostapha Bouchaïb et Bouchta Abdelslam ;  
 Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Armansa Jean ;  
 Du 21 avril 1956 : M. Senoussaoui Rachida et M<sup>lle</sup> Susini Martine ;  
 Du 16 mai 1956 : M<sup>me</sup> Mozelle Marcelle ;  
 Du 11 août 1956 : M<sup>lle</sup> Plassiard Liliane ;  
 Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M<sup>me</sup> Magne Renée et M<sup>lle</sup> Teboul Arlette ;  
 Du 21 septembre 1956 : M<sup>lle</sup> Harboun Marie ;  
 Du 16 octobre 1956 : M<sup>me</sup> Brotons Janine ;  
 Du 26 octobre 1956 : M. Ali ben Mohamed, M<sup>lle</sup> Brisson Monique et M. Brighi Mohamed ;  
 Du 16 novembre 1956 : M<sup>me</sup> Ohnona Rosa ;  
 Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Merhari Mohamed ;  
 Du 6 décembre 1956 : M. Rezagui Abdelhadi ;  
 Du 26 décembre 1956 : M. Soler Marcel ;  
 Du 6 janvier 1957 : M<sup>mes</sup> Dray Aimée, Collado Aline et M<sup>lle</sup> Sadok Zineb ;  
 Du 26 mars 1957 : M<sup>lles</sup> Tissot Yvette et Touboul Laurette,  
 agents d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon ;

*Commis principal, 9<sup>e</sup> échelon* du 21 décembre 1956 : M. El Houda Ahmed, *commis principal, 8<sup>e</sup> échelon* ;

#### Commis :

7<sup>e</sup> échelon du 21 novembre 1956 : M. Chenoll Alexis, *commis, 6<sup>e</sup> échelon* ;

#### 6<sup>e</sup> échelon :

Du 1<sup>er</sup> avril 1956 : M. Sghiappa Lucien ;  
 Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Juillet André,  
*commis, 5<sup>e</sup> échelon* ;

#### Receveurs-distributeurs :

10<sup>e</sup> échelon du 11 février 1957 : M. Carillo Henri, *receveur-distributeur, 9<sup>e</sup> échelon* ;

#### 5<sup>e</sup> échelon :

Du 16 octobre 1957 : M. Amir Chérif ;  
 Du 26 octobre 1957 : M. Mezouari Omar ben Mohamed,  
*receveurs-distributeurs, 4<sup>e</sup> échelon*.

(Arrêtés des 23, 27, 29, 31 octobre, 2, 3, 7, 8, 9, 12, 24 novembre, 3, 9, 11, 12, 13, 17, 18, 27 décembre 1956, 3, 12, 15 et 29 janvier 1957.)

#### Sont nommés :

*Receveur de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Landry Marcel, *receveur de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* ;

*Receveur de 2<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Valette Marceau, *receveur de 3<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* ;

#### Receveurs de 3<sup>e</sup> classe :

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Commes Joseph, *receveur de 4<sup>e</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon* ;

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Renaud Marcel, *receveur de 4<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon (percevra le traitement correspondant à l'indice 397)* ;

*Receveur de 5<sup>e</sup> classe, 5<sup>e</sup> échelon* du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Bouabdallah Mohamed, *contrôleur, 6<sup>e</sup> échelon (percevra le traitement correspondant à l'indice 264)* ;

#### Chefs de section :

1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M. Sabatier Nemours (*percevra le traitement correspondant à l'indice 407*) ;

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Brenichot Louis,  
*inspecteurs hors classe* ;

#### Inspecteurs :

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Ferre Antoine, *inspecteur adjoint, 5<sup>e</sup> échelon* ;

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Jobic Yves, inspecteur, 2<sup>e</sup> échelon ;

1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Marsolet André, inspecteur adjoint, 5<sup>e</sup> échelon ;

2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Savelli Marc, inspecteur adjoint, 4<sup>e</sup> échelon ;

*Inspecteurs-élèves :*

Du 24 août 1955 : M. Falconnier Paul ;

Du 26 août 1955 : MM. Pacaly Jean-Pierre et Vallois Michel ;

*Surveillantes principales, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> août 1956 :* M<sup>mes</sup> Ros Clotilde et Lebeton Jane, surveillantes, 4<sup>e</sup> échelon (percevront par anticipation l'indice 375) ;

*Surveillantes :*

3<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 : M<sup>me</sup> Labau Marie-Louise, contrôleur principal, 4<sup>e</sup> échelon ;

*1<sup>er</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M<sup>mes</sup> Provost Huguette, Soizeau Hélène, contrôleurs, 6<sup>e</sup> échelon, Puechoultres Micheline, contrôleur, 5<sup>e</sup> échelon, Thomarat Michel-Hélène, contrôleur, 4<sup>e</sup> échelon, M<sup>lle</sup> Santoni Catherine, contrôleur, 6<sup>e</sup> échelon ;

*Contrôleurs principaux, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :* M<sup>mes</sup> Baudin Renée, Consalvi Rachel, Gratianette Denise, Pompeulaa Marie, MM. Akkar Thami, Gabay Aaron, Alaoui Mohamed, Biaz Mhamed, Mohamed ben Ahmed Najjar et Mnebbi Loudyi contrôleurs, 7<sup>e</sup> échelon ;

*Contrôleur des I.E.M. stagiaire du 16 octobre 1956 :* M. Dumas André, agent des installations, 9<sup>e</sup> échelon ;

*Contrôleurs stagiaires, 1<sup>er</sup> échelon (après concours) :*

Du 23 décembre 1955 : MM. Auneau René, Hériot Daniel et Gros Claude, postulants ;

Du 1<sup>er</sup> juillet 1956 : M. Guigui Samuel, agent d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 21 août 1956 : M. Pompéi Raymond, postulant ;

*Agents d'exploitation stagiaires, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 16 mars 1956 : MM. Laabi Abdarahmane et Segrouchni Mustapha, commis temporaires ;

Du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M<sup>lle</sup> Carmona Liliane, M<sup>mes</sup> Gau Olga, Larbi Simone et M. Audibert Roger, commis temporaires ;

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M<sup>lles</sup> Abitbol Rachel, Garcia Andrée, Lévy Renée, Prisse Gisèle, Ramos Amélie, Sanchez Antoinette, Seban Léa, M<sup>mes</sup> Lafiteau Paule, Nollet Geneviève, Richardot Pierrette, MM. Andron Pierre, Attal René, Bourouis Kada, Chezny Alain, Farrugia Georges, Mesli Raouti, Myara Jacques, Ruffie Georges, Terrien Georges, commis temporaires ; M<sup>lle</sup> Lespillat Liliane, commis intérimaire ; MM. Boutes Pierre et Staali Ahmed, facteurs stagiaires ;

Du 1<sup>er</sup> septembre 1956 : M. Jeraoui Ahmed, agent d'exploitation préstagiaire ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>lle</sup> Rouchouze Henriette et M. Bennani Mohamed, postulants ;

Du 12 novembre 1956 : M. Abdelkadèr ben Mohamed Kouchih, postulant ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M. Semlali Mohamed, commis intérimaire ;

*Agents d'exploitation stagiaires du 1<sup>er</sup> août 1956 :* M<sup>lles</sup> Amar Dolly, Berna Denise, Canaby Marinette, Frot Simone, Gauthier Marie, Iborra Josette, Laverny Gisèle, Planchet Annie, Quenette Jeanine, Sialelli Joséphine, Teboul Rachel, M<sup>mes</sup> Imbach Lucienne, Roche Josette, MM. Aboura Noury, Amar Henri, Caparros Robert, Loukili Abdeslam et Paès Yves ;

*Agents d'exploitation préstagiaires :*

Du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : MM. Khayèr Driss et Taieb ben Mohamed, agents d'exploitation temporaires ;

Du 3 janvier 1956 : M. Attar Mardoché, facteur, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : MM. Ahmed ben Mohammed Semmar, commis intérimaire, Benani Taïbi, facteur, 1<sup>er</sup> échelon, M<sup>lle</sup> Lévy Jacqueline, MM. Mhaoud Abdelhamid et Sebaa Lahcène, commis intérimaires ;

*Receveur-distributeur chargé des fonctions de receveur de 5<sup>e</sup> classe, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> septembre 1956 :* M. Bouazza Mohammed, facteur, 4<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 10 février, 16 avril, 11, 18 mai, 11, 20 août, 1<sup>er</sup>, 2, 8, 14, 17, 20, 22 septembre, 23, 31 octobre, 2, 6, 13, 14, 15, 21, 22, 23, 27, 28, 29 novembre, 11, 13, 15, 29 décembre 1956, 2, 7, 23 et 30 janvier 1957.)

Sont titularisés et nommés :

*Inspecteurs adjoints, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 24 août 1956 : M. Falconnier Paul ;

Du 26 août 1956 : MM. Pacaly Jean-Pierre et Vallois Michel, inspecteurs-élèves ;

*Contrôleurs, 1<sup>er</sup> échelon :*

Du 18 octobre 1955 : M. Harim Mohamed ;

Du 11 janvier 1956 : M. Bensimhon Josué ;

Du 23 décembre 1956 : MM. Auneau René, Brudieu Jacques, Hériot Daniel et Gros Claude, contrôleurs stagiaires ;

*Agent d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon du 26 décembre 1956 :* M<sup>me</sup> Mathieu Françoise, agent d'exploitation stagiaire.

(Arrêtés des 13 novembre, 11, 19, 28 décembre 1956 et 12 février 1957.)

Sont titularisés et reclassés agents d'exploitation :

4<sup>e</sup> échelon du 22 septembre 1955 : M. Nouguièr Jacky ;

*1<sup>er</sup> échelon :*

Du 1<sup>er</sup> novembre 1955 : M<sup>me</sup> Freulet Odette ;

Du 1<sup>er</sup> février 1956 et reclassé au 2<sup>e</sup> échelon à la même date : M. Azoulay Lucien ;

Du 3 octobre 1956 : M<sup>lles</sup> Amara Jacqueline, Bendavid Suzanne, Cheneau Suzanne, Corcos Éva, Kalfon Sylvia, Louet Edith, Lobello Angèle, Martinez Claudine, Petit Danièle, Rusterucci Maryse, M<sup>mes</sup> Beninger Claude, Kassaba Michaëlle, MM. Benchettrit Vivien, Dianda Christian et Martin Jacques ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M<sup>mes</sup> Boissier Marie, Dujancourt Marie, Duret Fernande, Haltais Marguerite ;

Du 26 décembre 1956 : M<sup>lles</sup> Lovinger Francette, Jalinier Sylviane, Rimock Gilberte, Sanz Denise, Vrinsky Nicole, M<sup>mes</sup> Antomarchi Marie, Gaffajoli Éliane, Imbert Anita, Lévy Lydia, MM. Belmahjoub Mohamed, Driss ben Mohamed ben Kébir, Ghazi Mohamed, Provost Alain et Rhoul Abdelkadèr,

Du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M<sup>me</sup> Piétri Marie-Rose,

agents d'exploitation stagiaires.

(Arrêtés des 14, 15 septembre, 13 octobre, 9, 22 novembre, 13, 14, 15, 17, 18, 21, 28, 29 décembre 1956, 3 et 30 janvier 1957.)

Sont reclassés, en application du dahir du 4 décembre 1954 :

*Inspecteur, 3<sup>e</sup> échelon, avec ancienneté du 29 décembre 1950, 4<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1953 et hors classe du 1<sup>er</sup> janvier 1956 :* M. Depena Ernesto ;

*Inspecteur, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1952, avec ancienneté du 25 décembre 1951, 3<sup>e</sup> échelon du 26 décembre 1953 et 4<sup>e</sup> échelon du 26 décembre 1955 :* M. Decanlers Robert ;

*Agent d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> avril 1955, avec ancienneté du 12 janvier 1955 :* M<sup>me</sup> Mazurat Charlotte.

(Arrêté des 26, 31 octobre 1956 et 19 janvier 1957.)

Est reclassé, en application du dahir du 27 décembre 1954, *agent d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon du 6 janvier 1955 (effet pécuniaire du 1<sup>er</sup> novembre 1955) :* M. Seban Salomon, agent d'exploitation, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 27 septembre 1956.)

Est réintégré du 1<sup>er</sup> décembre 1955 : M. Kriem Mohamed ben Jilali, commis N.F. (Arrêté du 29 septembre 1956.)

Est remis à la disposition du Gouvernement français et rayé des cadres du ministère des P.T.T. du 13 novembre 1956 : M. Quésada Joseph, sous-directeur régional, 1<sup>er</sup> échelon. (Arrêté du 13 décembre 1956.)

Sont rayés des cadres du ministère des P.T.T. :

Du 16 novembre 1955 : M. Contestin André, agent d'exploitation, 3<sup>e</sup> échelon ;

Du 15 janvier 1956 : M. Koubi Charles, agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon ;

Du 16 juin 1956 : MM. Polo Lucien, agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon, et Thibaud Roland, agent d'exploitation, 2<sup>e</sup> échelon, appelés à d'autres fonctions ;

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Perrin Germaine, contrôleur principal, considérée comme démissionnaire.

(Arrêtés des 24 et 26 novembre 1956.)

Sont promus :

Ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Aarabi Ahmed, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie :

8<sup>e</sup> échelon du 18 janvier 1957 : M. El Hadj ben El Mekki, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

5<sup>e</sup> échelon du 18 août 1956 : M. Benmira Mohamed, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 4<sup>e</sup> échelon ;

Sous-agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Larbi ben Lahoucine, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés des 26 novembre, 14 décembre 1956 et 29 janvier 1957.)

Sont nommés :

Ouvrier d'Etat de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon du 19 mars 1956 : M. Moulay Bouih, ouvrier de M.O.E. ;

Agents techniques conducteurs stagiaires :

Du 6 novembre 1955 : M. Biondi Paul, ouvrier temporaire ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : MM. El Saïr Jacques, agent technique, 3<sup>e</sup> échelon ; Bonsignore Pierre, ouvrier temporaire ;

Agents techniques stagiaires du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : MM. Bosch Jean, Cherfaoui Abdeslam, Elouali Mohamed, Gilhet Pierre, Gulianez Jean, Lalami Mohamed, Leguillotte Robert, Lelong Oscar, Lemerrier Maurice, Oudaani Ali, Penegrin François, Stromboni Jean-Baptiste, Rocca Jacques, Zenagui Tayeb, ouvriers temporaires, et Zaïz Ahmed. (Arrêtés des 31 octobre, 5, 8, 9, 23, 27 novembre et 11 décembre 1956.)

Sont titularisés et reclassés :

Ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Levesque Gabriel, ouvrier d'Etat de 3<sup>e</sup> catégorie stagiaire ;

Agent technique conducteur, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Galiana René, agent technique conducteur stagiaire ;

Agents techniques, 1<sup>er</sup> échelon :

Du 19 septembre 1956 : MM. Ahmed ould Kaddour, Mohamed ben Mahjoub et Sbaï Abderrahmane ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Sinacèr Benacèr, agents techniques stagiaires.

(Arrêtés des 2, 22 octobre, 9, 24 novembre et 11 décembre 1956.)

Sont reclassés :

Agent technique stagiaire du 1<sup>er</sup> janvier 1953 et agent technique, 2<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1953 : M. Guiderdoni Michel, agent des lignes, 6<sup>e</sup> échelon ;

Agent technique stagiaire du 17 janvier 1955 et agent technique de 1<sup>re</sup> classe, 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> juillet 1955 : M. Sanchez Sauvour, soudeur, 7<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés du 6 décembre 1956.)

Est rayé des cadres du ministère des P.T.T. du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Guigues Yves, contrôleur des travaux de mécanique, 2<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 27 novembre 1956.)

Sont promus :

Contrôleurs :

7<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M. Oudin Gaston, contrôleur 6<sup>e</sup> échelon ;

3<sup>e</sup> échelon :

Du 16 janvier 1957 : M<sup>me</sup> Rommevaux Ginette ;

Du 21 janvier 1957 : M. Auradou Henri, contrôleurs, 2<sup>e</sup> échelon ;

Dessinateur, 9<sup>e</sup> échelon du 1<sup>er</sup> mai 1956 : M. Brachet Maurice, dessinateur, 10<sup>e</sup> échelon ;

Chaouch de 4<sup>e</sup> classe du 1<sup>er</sup> janvier 1957 : M. Haddou ben Hamou, chaouch de 5<sup>e</sup> classe.

(Arrêtés des 3, 15 et 29 janvier 1957.)

Est titularisé et reclassé inspecteur adjoint, 1<sup>er</sup> échelon du 22 août 1955 : M. Marti Georges, inspecteur-élève. (Arrêté du 22 novembre 1956.)

Est remis d'office à la disposition de son administration d'origine et rayé des cadres du ministère des P.T.T. du 30 septembre 1956 : M. Deligne André, contrôleur des I.E.M., 3<sup>e</sup> échelon. (Arrêté du 24 octobre 1956.)

Sont rayés des cadres du ministère des P.T.T. :

Du 1<sup>er</sup> octobre 1956 : M<sup>me</sup> Segueineau Denise, agent d'exploitation, 4<sup>e</sup> échelon, dont la démission est acceptée ;

Du 1<sup>er</sup> novembre 1956 : M. Rainaud Jean, contrôleur, 6<sup>e</sup> échelon, et M<sup>me</sup> Rainaud Marthe, contrôleur, 5<sup>e</sup> échelon ;

Du 16 novembre 1956 : M. Pons Maurice, contrôleur, 6<sup>e</sup> échelon ;

Du 1<sup>er</sup> décembre 1956 : M<sup>mes</sup> Rocher Yvonne, contrôleur, 2<sup>e</sup> échelon, et Dayraud Yvette, agent d'exploitation, 5<sup>e</sup> échelon,

admis à continuer leurs services dans les cadres français.

(Arrêtés des 31 octobre, 7, 15 novembre et 14 décembre 1956.)

#### Honorariat.

Sont nommés :

Médecin divisionnaire honoraire de la santé publique : M. le docteur Corcuff Charles, médecin divisionnaire, échelon exceptionnel ;

Médecin principal honoraire de la santé publique : M. le docteur Serre André, médecin principal de classe exceptionnelle ;

Médecins honoraires de la santé publique :

M. le docteur Hudde Joseph, médecin conventionné, décédé en activité de service le 26 décembre 1956 ;

M. le docteur Martre Joseph, médecin de remplacement, décédé en activité de service le 22 décembre 1956.

(Arrêté du 5 mars 1957.)

Est nommé *contrôleur principal honoraire de la conservation foncière* : M. Debrincat Cyprien, contrôleur principal de classe exceptionnelle, en retraite. (Arrêté du 5 mars 1957.)

Sont nommés *ingénieurs géomètres principaux honoraires* : MM. Renard André et Comte Pierre, ingénieurs géomètres principaux de classe exceptionnelle, en retraite. (Arrêtés du 27 février 1957.)

#### Admission à la retraite.

Sont admis au bénéfice de l'allocation spéciale et rayés des cadres du ministère de l'agriculture du 1<sup>er</sup> avril 1957 :

MM. Bousebsi ben Mohamed, chef chaouch de 1<sup>re</sup> classe ;  
Ahmed ben Hachemi el Haddaoui, chef chaouch de 2<sup>e</sup> classe ;  
Mohamed ben Fatmi, chef chaouch de 1<sup>re</sup> classe ;  
El Khamlichy Abdelkadèr, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés du 6 mars 1957.)

M. Schnell René, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 6<sup>e</sup> échelon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'intérieur du 1<sup>er</sup> avril 1957.

MM. Diez Pierre, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 9<sup>e</sup> échelon, et Lebreton André, agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon, sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du ministère de l'intérieur du 1<sup>er</sup> mai 1957.

(Arrêtés du 26 février 1957.)

M. Goulla Aïssa, chef chaouch de 2<sup>e</sup> classe de l'enregistrement et du timbre, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances du 1<sup>er</sup> avril 1957. (Arrêté du 11 mars 1957.)

M. Zannettacci Louis, contrôleur principal de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon, est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (service de l'enregistrement et du timbre) du 1<sup>er</sup> mars 1957. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

M. Bargach Abdelouahed, chef de section hors classe des domaines, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances du 1<sup>er</sup> janvier 1957. (Arrêté du 7 décembre 1956.)

MM. Allali Allal et Maanaoui Cherkaoui, chefs chaouchs de 1<sup>re</sup> classe des domaines, sont admis au bénéfice des allocations spéciales et rayés des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances du 1<sup>er</sup> janvier 1957. (Arrêtés du 4 décembre 1956.)

M. Depucci Jacques, agent principal de poursuites de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (service des perceptions) du 1<sup>er</sup> mars 1957. (Arrêté du 31 janvier 1957.)

M. Lapière Maurice, percepteur hors classe, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances (service des perceptions) du 1<sup>er</sup> mars 1957. (Arrêté du 31 janvier 1957.)

M. Maisin Jean, conducteur principal des améliorations agricoles de 1<sup>re</sup> classe, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture du 1<sup>er</sup> mai 1957. (Arrêté du 25 mars 1957.)

M. Gaitouni Allal ben M'Hamed, chef chaouch de 1<sup>re</sup> classe, est admis au bénéfice des allocations spéciales et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances du 1<sup>er</sup> avril 1957. (Arrêté du 27 février 1957.)

M. Boujemâa ben Mohamed, chaouch de 4<sup>e</sup> classe, est admis au bénéfice des allocations spéciales et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> janvier 1957. (Arrêté du 25 février 1957.)

M. Luccioni Jean, secrétaire d'administration de classe exceptionnelle, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> juin 1957. (Arrêté du 8 mars 1957.)

M. Rispal Jean, agent public de 3<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> avril 1957. (Arrêté du 25 mars 1957.)

M. Bureau André, chef de bureau de classe exceptionnelle, 2<sup>e</sup> échelon (indice 550), est admis à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances du 1<sup>er</sup> avril 1957. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

M. Ménage Henri, secrétaire d'administration principal, 3<sup>e</sup> échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres de l'administration chérifienne du 1<sup>er</sup> avril 1957. (Arrêté du 15 mars 1957.)

M. Jasserand Adolphe, commis principal de classe exceptionnelle (indice 240), est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère des travaux publics du 1<sup>er</sup> avril 1957. (Arrêté du 13 mars 1957.)

M. Edery Isaac, facteur de classe exceptionnelle, est admis, au titre de la limite d'âge, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère des P.T.T. du 1<sup>er</sup> janvier 1957. (Arrêté du 30 octobre 1956.)

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite et rayés des cadres du ministère de l'intérieur :

Du 1<sup>er</sup> août 1956 : M. Lathuillère Jean, vérificateur de classe exceptionnelle (indice 240) ;

Du 1<sup>er</sup> juin 1957 : M. Faujanet Jean, commis principal de classe exceptionnelle (indice 240).

Sont admis à faire valoir leurs droits à l'allocation spéciale et rayés des cadres du ministère de l'intérieur du 1<sup>er</sup> février 1957 :

M. Bellakhdim Abdelkebir, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

M. Karbal Bouchaïb, sous-agent public de 1<sup>re</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon ;

MM. Chaouki Ahmed et Zahi Mohamed, sous-agents publics de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon ;

M. Boussouna Abdeslam, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 7<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés du 30 janvier 1957.)

Sont admis, au titre de la limite d'âge, au bénéfice des allocations spéciales et rayés des cadres du sous-secrétariat d'État au commerce et à l'industrie du 1<sup>er</sup> mai 1957 :

MM. Kamal Boumahdi, Karouani Mohamed et Larbi ben Abbès, chefs-chaouchs de 1<sup>re</sup> classe ;

Boukhari Brahim, chaouch de 1<sup>re</sup> classe ;

Aziz Lahsèn, chaouch de 3<sup>e</sup> classe ;

Gheris Mohamed, chaouch de 4<sup>e</sup> classe ;

Mohamed ben Ali Serghini, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon.

(Arrêtés du 14 mars 1957.)

M. Seghane Bihi, sous-agent public de 2<sup>e</sup> catégorie, 8<sup>e</sup> échelon, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation spéciale et rayé des cadres du ministère de l'agriculture (service topographique) du 1<sup>er</sup> avril 1957. (Arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1957.)

M. Lagier Charles, ingénieur topographe principal, 1<sup>er</sup> échelon, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite et rayé des cadres du ministère de l'agriculture du 1<sup>er</sup> mai 1957. (Arrêté du 18 mars 1957.)

M. Sabiani Joseph, brigadier, échelon exceptionnel des douanes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de la limite d'âge, et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances du 1<sup>er</sup> février 1957. (Arrêté du 4 janvier 1957.)

M. Pietrera Pasquin, brigadier, échelon exceptionnel des douanes, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, au titre de la limite d'âge, et rayé des cadres du sous-secrétariat d'État aux finances du 1<sup>er</sup> mars 1957. (Arrêté du 14 janvier 1957.)

### Résultats de concours et d'examens.

*Examen du 8 avril 1957  
pour l'emploi de lecteur d'épreuves en français  
à l'Imprimerie officielle.*

Candidats admis :

MM. Casanovas y Fort Jacques-Raoul ;  
Belkaïd Mohamed (liste complémentaire).

*Examen professionnel des 15 et 16 avril 1957 pour le recrutement  
de deux ouvriers imprimeurs, de deux demi-ouvriers relieurs  
et d'un demi-ouvrier typographe du cadre secondaire du person-  
nel d'atelier de l'Imprimerie officielle.*

Candidats admis (par ordre de mérite) :

*Ouvriers imprimeurs* : MM. Maati Louraoui et Bennaïssa Fakhar  
(liste complémentaire) ;

*Demi-ouvriers relieurs* : MM. Taïbi Jazouli et Abdelouahad ben  
Medkouri ;

*Demi-ouvrier typographe* : M. Seddik bel Hadj Boukeur Scaland.

*Examen probatoire du 22 mars 1957  
pour l'emploi de commis du ministère des travaux publics.  
(Application du dahir du 5 avril 1945.)*

Candidat admis : M. Karam Salah.

*Examen professionnel du 5 mars 1957  
pour le recrutement de moniteurs agricoles.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Srayi Ahmed, Lahdya  
Moussa, Bourkab Mohamed, Laffont Guy, Qotaïbah Lakhdar, Maa-  
zouz Taïb ben Ali, Mansoum Driss, Hammadi Iba, Bouskila Joseph,  
Sayah Abdelhafid, Balafredj Abdelaziz, Lachkam Abdallah, El Farji  
Mekki, Nagy Samuel, Clot Jack et Colombier Louis.

*Concours du 28 février 1957  
pour l'emploi de conducteur de chantier du ministère des P.T.T.*

#### I. — 1<sup>er</sup> concours.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Chergui Abdallah ;  
ex æquo : M'Hammedi Abdelkadèr et Maman Haïm ; Chergui  
Khammar, Raïs Mohamed, Mustapha beï Ahmed, Ouarzazi Mahdi  
ben Hadj Ahmed, Oudaani Ali, Amar Joseph, Abdelaziz ben El  
Maati, Ahmed ben Driss, Lamari Abdesslam, Mohamed ben Abdel-  
krim, Lahlou Abdeladim, Lugassy Elie ; ex æquo : Khachchab  
Abderrahman et Moulay Ahmed ben Moulay Abbès ; Haoudi Moha-  
med, Oubodib Mohamed, Bensaïd Azzouz ; ex æquo : Ahmida ben  
Jillali, Kaffaf Driss et Lahlou Alaa-dine ; Bady Embarek.

#### II. — 2<sup>e</sup> concours.

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Sajaï Mohamed, Naïmi  
El Ghezouani, Rubino Didier, Essayeh Jilali, Haddou Mohamed et  
Messaoudi Ismail.

*Concours du 17 février 1957  
pour l'emploi de receveur-distributeur du ministère des P.T.T.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. ex æquo : El Amrani  
Ahmed et Haddou Mohamed ; Checha Mohamed ; ex æquo :  
Kabbaj Ahmed et Zenati Thami ; ex æquo : Jabri Ahmed et  
Boukhira Ahmed ; ex æquo : Jemmah el Mati et Fadili Mohamed ;  
Garcia André, Medjebeur Hadj Ahmed, Benchaya Larbi, Elaouny  
Lahoucine, Azerkaoui Mohamed, Allam Mohamed ; ex æquo : Bouziti  
Hassi et Benchimol Salomon ; ex æquo : Salhi Abdelkadèr et  
Madrane Mohamed ; ex æquo : Lahrach Abderrahman et Bengha-  
brit bel Abbès ; Bouchaïb ben Ahmed, Boubou Abdeslam, Bouziane  
Mellal, Mekati Ahmed ; ex æquo : Barouti Mohamed, Benlarbi  
Mohamed et Mimoun Boubouh ; ex æquo : El Moueffak Ahmed,  
Mohamed ben Chippo et Laghrissi M'Hamed.

*Examen probatoire pour l'emploi d'agent public de 3<sup>e</sup> catégorie  
du ministère des travaux publics.  
(Application du dahir du 5 avril 1945.)*

Session du 15 juin 1956.

Candidat admis : M. Besses André.

*Examen probatoire de fin de préstage  
du ministère des travaux publics.  
(Application du dahir du 3 mai 1955.)*

Session 1957.

Candidats admis (ordre alphabétique) :

*Commis* : MM. Benaroch Joseph, Chennaoui Ahmed, Charfaoui  
Mohamed, El Amrani Ahmed, Ruimy Sam et Sebti Bahija ;

*Conducteurs de chantier* : MM. Ben Ali Abdallah, Benhamou  
Jacques, Bensmihan David, Debbagh Abdallah, Mustapha Lahoucine  
et Terkemani Brahim.

*Examen pour l'admission des adjoints et adjointes de santé  
non diplômés d'État stagiaires dans le cadre des adjoints de santé  
non diplômés d'État.*

Session des 18 février et 2 mars 1957.

Candidats admis : M. Bérenguer Albert, M<sup>me</sup> Bonazzo Angéline,  
MM. Bonnier René, Brouillet Christian, M<sup>lles</sup> Castera Germaine, de  
Roquefeuil Anne, M. Dos Santos Georges, M<sup>me</sup> Vollet, née Dusserre  
Andrée, MM. Fuentès Michel, Gimenez Fernand, Girard Jacques,  
Godart Jean, M<sup>lles</sup> Keramsi Saliha Rosette, Le Mitouard Simone,  
Maman Laurette, MM. Marchetti Ferdinand, Mazars Denis, Noue  
Jacques, Ré Noël, Réaud Lucien, Thomann André, Torres Henri,  
Turmel Emmanuel et Viviani Mathieu.

*Concours  
pour le recrutement d'officiers des sapeurs-pompiers professionnels  
des 27, 28 février et 22 mars 1957.*

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Rida Bouchaïb et  
Ajoul Mohamed.

*Examen professionnel  
pour la titularisation des inspecteurs adjoints stagiaires  
des impôts urbains.*

(Session des 15, 16 et 17 avril 1957.)

Candidats admis (ordre de mérite) : MM. Frasson René, Ben  
Haïem Chelomou, Thuillet Roland, Guillaume Gabriel et Marchand  
René.

## Concession de pensions, allocations et rentes viagères.

Par décret du 11 chaabane 1376 (13 mars 1957) sont révisées et inscrites au grand livre des pensions civiles chérifiennes les pensions énoncées au tableau ci-après :

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
MM. Antomori Cyprien.	Agent technique de 1 <sup>re</sup> classe, 7 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 230).	11.818	80	33		1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Beveraggi Jean-François.	Conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	10.033	80	33	10	1 enfant (4 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Beveraggi Simon-François.	Conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	10.034	80	33	10	3 enfants (4 <sup>e</sup> à 6 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Brabo Joaquin.	Agent technique de 1 <sup>re</sup> classe, 7 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 230).	13.947	80	33	15		1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Cabot Vincent-Joseph.	Conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	11.571	78	33			1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Cases José.	Conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	10.256	80	33	10	2 enfants (4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
M <sup>me</sup> Mercadal Lucie, veuve Couderc Joachim.	Le mari, ex-conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	12.173	66 50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1953.
M. Courbier Charles.	Conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	10.036	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1953.
M <sup>mes</sup> Del Aguila Joséphine, veuve Del Aguila Pédro.	Le mari, ex-conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	11.679	75 50	33		P.T.O. 2 enfants.	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Zahra bent El Haj Ahmed, veuve Demet Michel-Louis.	Le mari, ex-conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	13.872	68 50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Thiébaud Paulette-Louise, épouse Ascencio Raymond, veuve Farge Edmond-Jean.	Le mari, ex-agent technique, 4 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 158).	14.912	41 50	33		P.T.O. 3 enfants.	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
M. Garcia Henri-Joseph.	Agent technique de 1 <sup>re</sup> classe, 7 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 230).	13.703	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1953.
M <sup>me</sup> Ravasco Joséfa, veuve Léal François-Denis.	Le mari, ex-conducteur de chantier, 5 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 250).	13.845	73 50	33	10	P.T.O. 3 enfants.	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
MM. Lesclide Lidexel-Vincent.	Conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	14.260	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Mariani Martin-Toussaint.	Conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	11.687	80			1 enfant (1 <sup>er</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Marti Ignace-Vincent.	Agent technique de 1 <sup>re</sup> classe, 7 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 230).	10.040	80	33	15		1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Oliver José.	Conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	11.694	80	33	15		1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Padovani Baptiste.	Conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	11.696	64			1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Pérez Joseph-Sauveur, orphelin de Pérez Joachim.	Le père, ex-agent technique, 3 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 149).	14.514	30/50	33			1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Sebban Moïse.	Conducteur de chantier, 5 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 250).	11.706	80	33	15	2 enfants (5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Soler Christophe.	Agent technique de 1 <sup>re</sup> classe, 7 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 230).	10.608	73		10	7 enfants (4 <sup>e</sup> à 10 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
M <sup>me</sup> Santamaria Maria, veuve Soler Salvador.	Le mari, ex-conducteur de chantier, 5 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 250).	11.710	67/50	33		P.T.O. 1 enfant.	1 <sup>er</sup> janvier 1953.

NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMÉRO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compl.			
MM. Soria François.	Agent technique de 1 <sup>re</sup> classe, 7 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 230).	13.645	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Tafanelli Jean-André.	Agent technique de 1 <sup>re</sup> classe, 7 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 230).	13.732	80	33		1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Teissier Raoul-Aristide.	Conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> éche- lon (P.T.T.) (indice 270).	14.275	80	33			1 <sup>er</sup> janvier 1953.
M <sup>me</sup> Ponsada Joséphine, veuve Vinay Bernard-Joseph.	Le mari, ex-conducteur de chantier, 6 <sup>e</sup> échelon (P.T.T.) (indice 270).	11.712	78/50	33	20		1 <sup>er</sup> janvier 1953.
Orphelins (5) Abdaïm Lehalla.	Le père, ex-inspecteur de police de 2 <sup>e</sup> classe, 4 <sup>e</sup> échelon (sûre- té nationale) (indice 156).	15.661	27/50				1 <sup>er</sup> décembre 1954.
MM. Berthoumieux Henri-Er- nest.	Officier de police principal, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 405).	14.638	80	33			1 <sup>er</sup> septembre 1953.
Blanquier Pierre.	Officier de police adjoint, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 375).	15.561	80	33			1 <sup>er</sup> février 1955.
Bocognano Xavier.	Officier de police adjoint, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 375).	14.690	80	33		2 enfants (3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> septembre 1953.
Bourgoin Frans-Marcel.	Commissaire de police, 8 <sup>e</sup> éche- lon (sûreté nationale) (indice 425).	15.305	63	15,48			1 <sup>er</sup> mars 1954.
Calvet Raphaël-Léonce.	Officier de police adjoint, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 375).	15.793	80	33		1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> mai 1955.
El Arj Maati.	Gardien de la paix, 6 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 152).	15.074	80				1 <sup>er</sup> avril 1954.
M <sup>me</sup> Sempéré Antoinette, veuve Fillipetti Gabriel - Vin- cent.	Le mari, ex-inspecteur princi- pal, 1 <sup>er</sup> échelon (sûreté natio- nale) (indice 325).	15.132	46/50			P.T.O. (3 enfants).	1 <sup>er</sup> avril 1954.
MM. Fort Victor-André.	Officier de police adjoint, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 375).	15.133	80	33			1 <sup>er</sup> juin 1954.
Gobron Louis - Alphonse - Henri.	Inspecteur de police de 2 <sup>e</sup> cl., 5 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 250).	12.336	61	33			1 <sup>er</sup> avril 1953.
Guilbert Gaston-Joseph- Augustin.	Officier de police principal, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 405).	16.572	77	27,89			1 <sup>er</sup> février 1954.
Hilali Abbès.	Gardien de la paix, 6 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 152).	15.031	68			5 enfants (2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> , 5 <sup>e</sup> et 7 rang).	1 <sup>er</sup> avril 1954.
Larroque Manuel-René- Raoul.	Commissaire principal, 4 <sup>e</sup> éche- lon (sûreté nationale) (indice 515).	15.319	80	33		2 enfants (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> septembre 1954.
Lebreux Roland-Jean-Al- bert.	Brigadier de police, 1 <sup>er</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 240).	16.244	75	33		1 enfant (1 <sup>er</sup> rang).	1 <sup>er</sup> janvier 1956.
Le Quéré Jean-Yves-Marie.	Commissaire principal, 3 <sup>e</sup> éche- lon (sûreté nationale) (indice 490).	15.540	72	33			1 <sup>er</sup> février 1955.
Lopez Louis.	Inspecteur de police de 1 <sup>re</sup> cl., 1 <sup>er</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 305).	15.322	69	33		1 enfant (3 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> septembre 1954.
Mémé Gaston.	Commissaire de police, 8 <sup>e</sup> éche- lon (sûreté nationale) (indice 425).	14.710	80	33		1 enfant (2 <sup>e</sup> rang).	1 <sup>er</sup> septembre 1953.
Munos Alfred.	Officier de police adjoint, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 375).	15.217	72	33			1 <sup>er</sup> juin 1954.



NOM ET PRENOMS du retraité	ADMINISTRATION grade, classe, échelon	NUMERO d'inscription	POURCENTAGE des pensions		MAJORATION pour enfants	CHARGES DE FAMILLE Rang des enfants	EFFET
			Princip.	Compi			
MM. Pouchoir Charles-Eugène-Lucien.	Officier de police adjoint, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 375).	14.715	80	33	*		1 <sup>er</sup> octobre 1953.
Sabourin Kléber-Auguste-Marie.	Officier de police, 3 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 405).	15.769	74				1 <sup>er</sup> juillet 1955.
M <sup>me</sup> Pucci Florentine - Rose, veuve Sanguinetti Marcel.	Le mari, ex-inspecteur de police de 1 <sup>re</sup> classe, 2 <sup>e</sup> échelon (sûreté nationale) (indice 320).	15.158	75	30	33		1 <sup>er</sup> mai 1954.

## AVIS ET COMMUNICATIONS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE NATIONALE.

Sous-secrétariat d'État aux finances.

Service des perceptions et recettes municipales.

Avis de mise en recouvrement des rôles d'impôts directs.

Les contribuables sont informés que les rôles mentionnés ci-dessous sont mis en recouvrement aux dates qui figurent en regard et sont déposés dans les bureaux de perception intéressés.

LE 30 AVRIL 1957. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Casablanca-Centre, rôle spécial 4 de 1957 ; Fès-Ville nouvelle, rôle spécial 7 de 1957 ; Meknès-Ville nouvelle, rôles spéciaux 11 et 15 de 1957.

LE 10 MAI 1957. — *Taxe de compensation familiale* : centre de Berrechid et Banlieue, Casablanca-Bourgogne (25), Casablanca-Centre (20), centre et circonscription d'El-Hajeb, centre d'El-Khab, province d'Ouarzazate, province de Marrakech, circonscription de Meknès-Banlieue, Meknès-Médina (4), Mogador, Rabat (Agdal-Aviation-Souissi), Sefrou, centre d'Imouzzèr-du-Kandar, centre d'El-Borouj, cercle d'Azrou et centres d'Azrou, d'Aïn-Leuh et annexes, centre et circonscription de Beni-Mellal, Casablanca-Nord (1, 3, 4, 8), Marrakech-Médina (1 bis), Meknès-Ville nouvelle (1), Taza, émission primitives de 1957.

Rectificatif au Bulletin officiel n° 2311 du 8 février 1957.

*Taxe urbaine* : Marrakech-Médina (3), centre de Meknès-Extension-Est, centre d'Aïn-Leuh, centre d'Azrou, Casablanca-Centre (15, 16, 18), Casablanca-Nord (4, 5, 8), Casablanca-Roches-Noires (9), Fès-Médina (3), Fès-Mellah, Kasba-Tadla, centre de Tiflet, centres de Chemaïa, Sefrou, Safi (art. 5001 à 8801), émissions primitives de 1956 :

Au lieu de : « 15 février 1957 » ;

Lire : « 25 février 1957. »

LE 10 MAI 1957. — *Impôt sur les bénéfices professionnels* : Casablanca-Centre, rôle spécial 2 de 1957 (16) ; Casablanca-Nord, rôles spéciaux 28 et 32 de 1957 (secteur 1), 33 de 1957 (secteur 3), 27 de 1957 (secteur 7), 25 et 31 de 1957 (secteur 8) ; Casablanca-Ouest, rôles spéciaux 15 et 18 de 1957 (32) ; Casablanca-Sud, rôle spécial 3 de 1957 (22) ; Ifrane, rôle spécial 3 de 1957 ; Marrakech-Gueliz, rôle spécial 6 de 1957 (1) ; Meknès-Médina, rôles spéciaux 9 et 10 de 1957 (3 et 4) ; Meknès-Ville nouvelle, rôles spéciaux 13, 14, 16 et 17 de 1957 (2 et 1) ; Oujda-Nord, rôle spécial 5 de 1957 (1) ; Port-Lyautey—Est, rôle spécial 1 de 1957 ; Port-Lyautey—Ouest, rôle spécial 2 de 1957 ; Rabat-Sud, rôles spéciaux 8 et 9 de 1957 ; Safi, rôle spécial 8 de 1957 ; Sefrou, rôle spécial 1 de 1957 ; circonscription de Souk-el-Arba, rôle spécial 2 de 1957.

Le sous-directeur,  
chef du service des perceptions,

PEY.

Tableau des indices devant servir à la détermination des valeurs de construction à prendre en considération lors des constats de valorisation des lots domaniaux urbains.

Indices pour le premier semestre 1957.

RÉGIONS ADMINISTRATIVES	INDICES
Oujda .....	2,4
Fès .....	2,3
Meknès .....	2,3
Rabat .....	2,2
Port-Lyautey .....	2,2
Casablanca .....	2,2
Mazagan .....	2,3
Marrakech .....	2,3
Safi .....	2,3
Agadir .....	2,4

## Avis aux exportateurs.

Deux arrêtés, l'un concernant les exportations sur toutes destinations autres que les provinces du nord et la province de Tanger, l'autre concernant les exportations sur la province de Tanger, qui seront prochainement publiés au *Bulletin officiel* rétabliront le régime de licences d'exportation pour les légumes à cosse secs, écosés, même décortiqués ou cassés (n° 07-05-01 à 07-05-52 de la nomenclature douanière).

Cette mesure entre immédiatement en vigueur.

L'exportation de ces légumineuses est donc soumise dès à présent à autorisation d'exportation.

Avis de concours  
pour le recrutement d'un ouvrier linotypiste qualifié  
à l'Imprimerie officielle.

Un concours pour le recrutement d'un ouvrier linotypiste qualifié en langue française aura lieu les 11 et 12 juin 1957 à l'Imprimerie officielle à Rabat.

Les candidats, qui devront remplir les conditions fixées par l'arrêté viziriel du 28 février 1949 et, notamment, être âgés de plus de 18 ans et moins de 35 ans, pourront obtenir tous renseignements complémentaires auprès de l'Imprimerie officielle, avenue Jean-Mermoz, à Rabat, à qui ils feront parvenir leur demande d'admission avant le 6 juin prochain.

**Avis de concours**  
**pour l'emploi de commis stagiaire du ministère de l'intérieur.**

Un concours pour l'emploi de commis stagiaire du ministère de l'intérieur aura lieu à partir du 27 juin 1957, le nombre des emplois mis au concours est fixé à soixante.

Les épreuves écrites de ce concours auront lieu simultanément à Rabat, Casablanca, Fès, Marrakech, Meknès, Oujda, Agadir, Safi, Mazagan, Taza, Ksar-es-Souk, Beni-Mellal et Ouarzazate.

Sont admis à prendre part à ce concours, les candidats de nationalité marocaine, autorisés par le ministère de l'intérieur à s'y présenter.

Pour être autorisés à prendre part à ce concours les candidats doivent en outre réunir les conditions d'âge suivantes :

être âgés de plus de dix-huit ans ou de moins de trente ans à la date du concours.

Toutefois, cette limite d'âge n'est pas opposable aux candidats ayant déjà la qualité de fonctionnaire titulaire, elle n'est pas opposable également aux agents justifiant de services antérieurs à condition qu'ils soient susceptibles de réunir au moins quinze années de services valables ou validables pour la retraite à soixante-trois ans d'âge.

Le programme des épreuves du concours a été fixé par arrêté ministériel du 12 février 1957 inséré au *Bulletin officiel* n° 2315, du 8 mars 1957.

Les candidats devront adresser leur demande, accompagnée de toutes pièces réglementaires exigées, notamment l'acte de naissance

émanant de l'état civil marocain et un extrait de la fiche anthropométrique du candidat, avant le 20 mai 1957, date de la clôture des inscriptions au ministère de l'intérieur (direction des affaires administratives, 2<sup>e</sup> division, service du personnel à Rabat), où tous renseignements complémentaires leur seront éventuellement fournis.

Il ne sera tenu aucun compte des demandes parvenues après le 20 mai 1957.

Les demandes des candidats appartenant déjà à l'administration devront obligatoirement être adressées sous couvert des chefs hiérarchiques des intéressés.

Les demandes devront être accompagnées du dossier administratif de l'agent, dans l'éventualité où ce dernier n'est pas rétribué par les soins du ministère de l'intérieur.

Les candidats devront expressément stipuler sur leur demande, qu'en cas de succès au concours, ils s'engagent à accepter l'affectation et la résidence qui leur seront assignées par le ministre de l'intérieur.

**Additif**

**à la liste des médecins spécialistes qualifiés en neuropsychiatrie.**

*Rabat* : MM. les docteurs Bergeret Jean, Raymond et Bloede Moses, Gédéon.